Gwich'in

Comprehensive Land Claim Agreement

Annual Report of the Implementation Committee
April 1, 2002 - March 31, 2003

2002-2003

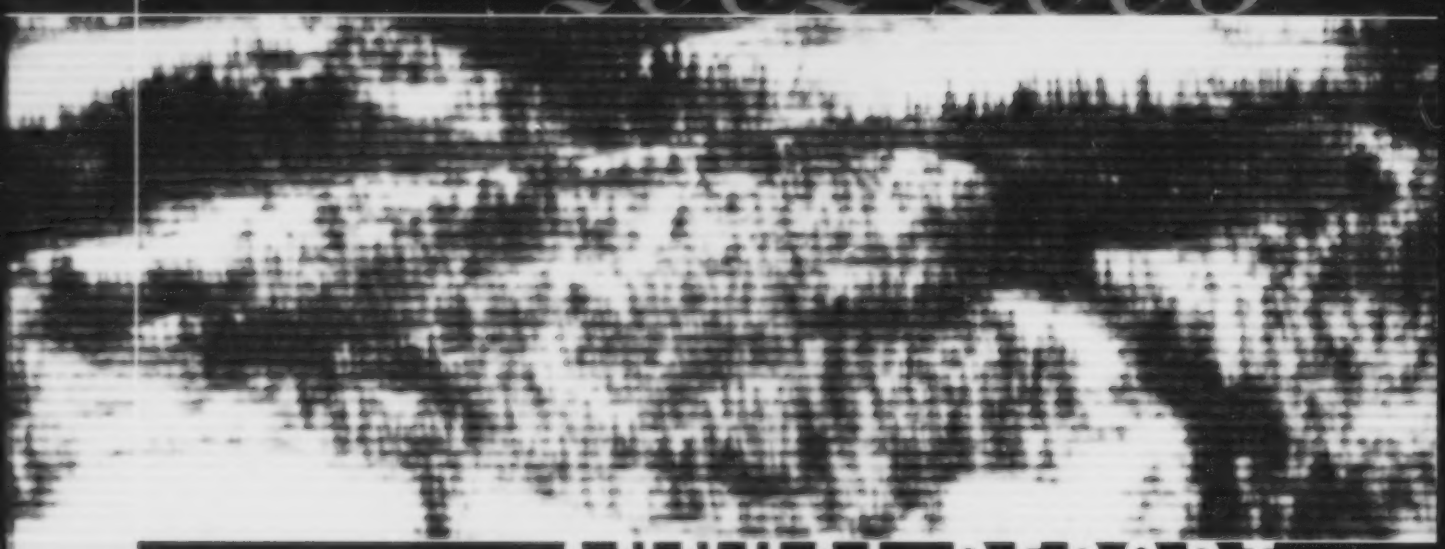

ANNUAL REPORT

Northwest Territories Canada

Canada

Published under the authority of the
Minister of Indian Affairs and
Northern Development
Ottawa, 2003
www.ainc-inac.gc.ca
1-800-567-9604
TTY only 1-866-553-0554

QS-5354-023-BB-A1
Catalogue No. R31-9/2003
ISBN 0-662-67889-3

© Minister of Public Works and Government
Services Canada

FOREWORD

The Implementation Committee is pleased to provide its 10th annual report on the implementation of the Gwich'in Comprehensive Land Claim Agreement ("the Agreement"). This report covers the fiscal year extending from April 1, 2002 to March 31, 2003.

The Implementation Committee is composed of a senior official from each of the parties: the Gwich'in Tribal Council (GTC), the Government of the Northwest Territories and the Government of Canada. The Committee functions by consensus and serves as a forum where parties can raise issues and voice their concerns.

The role of the Implementation Committee is to oversee, monitor and provide direction on the implementation of the Agreement. This annual report describes achievements and developments during the year. Information is contributed by various federal and territorial departments, the GTC and other bodies established pursuant to the Agreement.

Progress by the Implementation Committee is being achieved within a relationship defined by mutual respect and a commitment to fulfilling the obligations set out in the Agreement.

Fred Carmichael
Gwich'in Tribal Council

Mark Warren
Government of the Northwest Territories

Aideen Nabigon
Government of Canada

GLOSSARY OF ACRONYMS AND ABBREVIATIONS IV

1 FEATURES OF THE AGREEMENT 1

2 HIGHLIGHTS 1

3 SPECIFIC ISSUES 3

3.1 Cumulative Impact Monitoring Program 3
3.2 Economic Measures 4
3.3 Resource Development in the Mackenzie Valley 4
3.4 Land Use Planning 6
3.5 Renewal of the Gwich'in Implementation Plan 7
3.6 Core Funding for the Gwich'in Tribal Council 8
3.7 Wildlife Studies Fund 9
3.8 Dispute Resolution Process 9
3.9 Devolution in Yukon 9

4 IMPLEMENTATION COMMITTEE 10

4.1 Communications Package 11
4.2 Appointments to the Gwich'in Arbitration Panel 11
4.3 Mackenzie Valley Environmental Impact Review Board 11
4.4 Other Activities 11

5 IMPLEMENTING BODIES 12

5.1 Gwich'in Arbitration Panel 12
5.2 Gwich'in Land Use Planning Board 12
5.3 Gwich'in Renewable Resources Board 12
5.4 Mackenzie Valley Environmental Impact Review Board 14
5.5 Gwich'in Land and Water Board 16

6 GWICH'IN TRIBAL COUNCIL 17

6.1 Enrolment Board 17
6.2 Cumulative Effects Assessment and Management Framework 18
6.3 Revisions to the Gwich'in Comprehensive Land Claim Agreement 18
6.4 Yukon Environmental Assessment Legislation 18
6.5 Communications CD-ROM 19
6.6 Beaufort-Delta Self-Government Negotiations 19
6.7 Resource Management 20
6.8 Gwich'in Land Administration 20
6.9 Gwich'in Social and Cultural Institute 21

7 GOVERNMENT OF THE NORTHWEST TERRITORIES 23

7.1 Ministry of Aboriginal Affairs 23
7.2 Department of Municipal and Community Affairs 23
7.3 Department of Resources, Wildlife and Economic Development 23
7.4 Department of Education, Culture and Employment 25
7.5 Department of Justice 26
7.6 Department of Public Works and Services 26
7.7 Department of Transportation 26

8 GOVERNMENT OF CANADA 27

8.1 Economic Activity and Employment 27
8.2 Environmental Assessment and Wildlife Management 28
8.3 Heritage Sites and Resources 30
8.4 Land and Water Management 30
8.5 Taxation 31
8.6 Federal Co-ordination of Implementation Activities 31
8.7 Other Implementation Activities 32

APPENDICES

Appendix 1: Membership of Implementing Bodies 33
Appendix 2: Map of Gwich'in Settlement Area 34
Appendix 3: Schedule of Capital Transfer Payments, 1992 to 2002 35
Appendix 4: Implementation Payments, 1992-1993 to 2002-2003 35
Appendix 5: Resource Royalties, 1992 to 2002 36
Appendix 6: Gwich'in Property Taxes Paid Out, 1994 to 2002 36
Appendix 7: Web Site Addresses 37

Glossary of Acronyms and Abbreviations

AGJV	Arctic Goose Joint Venture
AHRDA	Aboriginal Human Resource Development Agreement
APG	Aboriginal Pipeline Group
ARC	Arctigas Route Corporation
CEAA	*Canadian Environmental Assessment Act*
CEAM	Cumulative Effects Assessment and Management
CIMP	Cumulative Impact Monitoring Program
CMRs	Canada Mining Regulations
CWS	Canadian Wildlife Service
CYFN	Council of Yukon First Nations
DTA	Devolution Transfer Agreement
DFO	Department of Fisheries and Oceans
EC&E	Department of Education, Culture and Employment, GNWT
EIRB	Environmental Impact Review Board, Inuvialuit Settlement Region
GDC	Gwich'in Development Corporation
GLUPB	Gwich'in Land Use Planning Board
GLWB	Gwich'in Land and Water Board
GNWT	Government of the Northwest Territories
GRRB	Gwich'in Renewable Resources Board
GSA	Gwich'in Settlement Area
GSCI	Gwich'in Social and Cultural Institute
GTC	Gwich'in Tribal Council
HRDC	Human Resources Development Canada
IB	Implementation Branch
INAC	Indian and Northern Affairs Canada
IPGs	Institutions of Public Government
MVEIRB	Mackenzie Valley Environmental Impact Review Board
MVLWB	Mackenzie Valley Land and Water Board
MVRMA	*Mackenzie Valley Resource Management Act*
NEB	National Energy Board
NWT	Northwest Territories
PWGSC	Public Works and Government Services Canada
RRC	Renewable Resources Council
RWED	Department of Resources, Wildlife and Economic Development, GNWT
SAHS	Settlement Area Harvest Study
SSA	Sahtu Settlement Area
SSI	Sahtu Secretariat Inc.
YDAP	Yukon Development Assessment Process
YEAA	*Yukon Environmental Assessment Act*
YESAA	*Yukon Environmental and Socio-economic Assessment Act*

1 Features of the Agreement

On April 22, 1992, the Gwich'in Tribal Council (GTC) and the governments of the Northwest Territories and Canada signed the Gwich'in Comprehensive Land Claim Agreement and the accompanying Implementation Plan. The Agreement took effect on December 22, 1992.

Major provisions of the Agreement include:

- Gwich'in title to 22,422 square kilometres of land in the Northwest Territories and 1,554 square kilometres of land in Yukon;
- Gwich'in wildlife harvesting rights and rights of first refusal for a variety of commercial wildlife activities;
- the establishment of institutions of public government (IPGs) to manage wildlife and to regulate land, water and the environment;
- guaranteed Gwich'in representation on IPGs; and
- Gwich'in receipt of $75 million, in 1990 constant dollars, in tax-free capital transfers, which will represent $141 million over 15 years. A $7.4 million capital transfer payment was made to the GTC on the proclamation of the *Gwich'in Land Claim Settlement Act*. Additional payments are made on each anniversary of the signing of the Agreement. Payments with respect to resource royalties received by government are made to the Gwich'in on a quarterly basis.

The Agreement also provides for the negotiation of agreements on self-government, which will be brought into effect through federal or territorial legislation or both.

2 Highlights

Significant highlights of the *Annual Report of the Implementation Committee*, 2002-2003 include the following.

- The GTC received a capital transfer payment of $9,318,835 after negotiation loans were deducted.
- An implementation framework was completed, which complemented the five-year strategic plan for the Cumulative Impact Monitoring Program (CIMP) and Northwest Territories (NWT) Environmental Audit. Work progressed on the development of draft terms of reference and a process for the Audit, which will be the first NWT-wide environmental audit.
- The parties involved in the Gwich'in/Sahtu Economic Measures Review identified the need for a framework to review the effectiveness of government economic development programs in the Gwich'in Settlement Area (GSA) and Sahtu Settlement Area (SSA) as they relate to the economic measures chapters in the Sahtu and Gwich'in agreements. A contractor was hired for this framework development.
- The Northern Pipeline Environmental Impact Assessment and Regulatory Chairs' Committee completed the *Cooperation Plan for Environmental Impact Assessment and Regulatory Review of a Northern Gas Pipeline Project*. This group represents the various regulatory and environmental assessment bodies that would deal with an application to build a Mackenzie Valley natural gas pipeline.
- In August 2002, the Gwich'in Land Use Planning Board (GLUPB) submitted an application to Indian and Northern Affairs Canada (INAC) Land Administration for a five-year withdrawal of subsurface resources in the proposed Conservation Zones and Heritage Conservation Zones of the Gwich'in Land Use Plan.

- The first draft of proposed amendments to the Canada Mining Regulations (CMRs) was completed in January 2003 by INAC. These amendments, which are under review by the GLUPB, will address the incompatibility between the Gwich'in Land Use Plan and the CMRs.

- The Implementation Committee members discussed the renewal of the Implementation Plan for the next 10-year implementation period. The Committee drafted two records of decision to guide the parties in implementation until agreement is reached on the renewed Implementation Plan.

- The Gwich'in Renewable Resources Board (GRRB) allocated $207,500 to fund 21 research and management projects including those directed at increasing knowledge of wildlife, fisheries, forestry and the environment.

- The Settlement Area Harvest Study (SAHS) received an additional two years of operational funding through the renewal of the Implementation Plan. Funding was secured from April 2003 to March 2005.

- The Mackenzie Valley Environmental Impact Review Board (MVEIRB), the Environmental Impact Review Board (EIRB) for the Inuvialuit Settlement Region and the Canadian Environmental Assessment Agency released their draft agreement for participation on a joint review panel for the proposed Mackenzie Valley pipeline.

- The NWT Department of Resources, Wildlife and Economic Development (RWED), provided assistance to Gwich'in organizations for numerous initiatives including youth land-based conservation programs, participation at various conferences and capacity building related to resource development.

- The NWT Department of Education, Culture and Employment (EC&E), provided a broad range of employment, social, educational, and cultural programs and services in the GSA.

- Contracts totalling $1.1 million were awarded by the NWT Department of Public Works and Services to Gwich'in-owned businesses.

- The allocation to the Gwich'in under the federal Aboriginal Human Resources Development Agreement (AHRDA) was $965,817 and was directed to labour market training and child-care initiatives for residents in the GSA.

- Indian and Northern Affairs Canada provided various financial resources to Gwich'in bands and organizations in support of the traditional economy, to encourage employment and for the fulfilment of obligations under the Agreement.

- Environment Canada developed new species at risk legislation, which received royal assent in October 2002 and should be enacted by mid-2003. During the year, the GRRB was consulted on the role of IPGs in the implementation of the *Species at Risk Act* by means of Environment Canada-sponsored workshops in Edmonton and Whitehorse.

- On May 17, 2002, the Government of Canada, GTC and Sahtu Secretariat Inc. (SSI) reached an out-of-court settlement with respect to the definition of royalties under the Gwich'in and Sahtu agreements. As part of the settlement, a compensation payment was made to the GTC and SSI on June 14, 2002, and the parties agreed to amend the definition of royalty in both agreements. Governor in Council approval of the amendments was received on February 6, 2003.

3 Specific Issues

3.1 Cumulative Impact Monitoring Program

Section 24.1.4 of the Agreement calls for a method of monitoring the cumulative impact of land and water uses on the environment in the Mackenzie Valley, and for periodic, independent, environmental audits to be conducted and made public. This obligation is to be fulfilled by Part VI of the *Mackenzie Valley Resource Management Act* (MVRMA), which requires that the responsible authority collect and analyze scientific data, traditional knowledge and other pertinent information for the purpose of monitoring the cumulative impact on the environment of concurrent and sequential uses of land and water, and deposits of waste in the Mackenzie Valley. The MVRMA also requires that environmental audits be conducted every five years.

The NWT Cumulative Impact Monitoring Program and Audit Working Group was established in early 1999 to design the CIMP and consists of representatives from the governments of the Northwest Territories and Canada, and all Aboriginal governments of the NWT. The Working Group held 11 meetings in 2002-2003 to further design the program it will complement existing monitoring programs, provide co-ordinated reporting on the state of the environment in the NWT, and ensure that independent environmental audits are conducted at least once every five years. The MVEIRB accepted the Working Group's invitation to join the Group as an observer. The Inuvialuit Game Council is a founding member of the Working Group, and although the Inuvialuit Final Agreement does not specifically address cumulative impact monitoring, the Council formally confirmed its interest in participating in the implementation planning for the CIMP and NWT Environmental Audit.

Indian and Northern Affairs Canada met with the Gwich'in, Tlicho (Dogrib), Inuvialuit, North Slave Metis Alliance and Northwest Territories Metis Nation leadership to discuss the CIMP and Audit, and conducted community consultations on the program's design in the Gwich'in, Inuvialuit, Tlicho, and North Slave Metis regions. Sahtu representatives did not participate in any Working Group meetings, but the SSI continued to receive copies of all materials. Attempts by INAC to meet with Sahtu leadership, communities and co-management organizations were unsuccessful during the year, but will continue in 2003-2004.

Key deliverables for 2002-2003 by the Working Group include:

- development of the implementation framework (June 28, 2002);
- continuing revisions to the draft five-year strategic plan for the CIMP and Audit (the first draft of the five-year work plan was completed September 13, 2002);
- development of a draft Treasury Board submission;
- continuing revisions to the draft state-of-knowledge report of priority valued components including a plain language summary (July 28, 2002) and formation of a marine life valued components advisory team;
- development of the draft terms of reference and process for the first NWT-wide Environmental Audit, as required under section 148 of the MVRMA;
- discussions of Audit draft terms of reference at community and regional meetings in the GSA;
- development of a Web site < www.nwtcimp.ca >, including an initial information management system;
- development of a Web-enabled version of the CIMP-Tariuq (Oceans) Inventory which includes monitoring activities throughout the NWT;
- development of a CIMP and Audit brochure and presentation materials; and

- funding to regional and community monitoring and capacity-building projects, including three in the GSA and three in the SSA.

The need for timely implementation of the Cumulative Impact Monitoring Program and Audit was strongly supported by the NWT Cumulative Effects Assessment and Management (CEAM) Steering Committee in its *Blueprint for Implementing the Cumulative Effects Assessment and Management Strategy and Framework in the NWT and Its Regions.*

Work plans for 2003-2004 were developed during the year but await confirmation of funding.

3.2 Economic Measures

Chapter 10 of the Agreement requires that government economic development programs in the GSA consider the objectives of Gwich'in economic self-sufficiency, and maintain and strengthen the traditional Gwich'in economy. The governments of Canada and the NWT are required to meet with the GTC at least once every three years to review the effectiveness of programs with respect to these objectives. There have been three reviews since the signing of the land claim agreement in 1992, including an internal federal review in 1995, a tripartite review on November 4, 1998 and a tripartite review on November 21-23, 2001, of which the latter was considered by the Gwich'in to be unsatisfactory. The reviews did not adequately assess whether the programs were taking into account the objectives of this chapter of the Agreement. It also was apparent that there was not enough data to conduct an assessment of this nature properly. The parties agreed that there was a need for Gwich'in and Sahtu-specific data collection.

The November 2001 joint Gwich'in/Sahtu Economic Measures Review meeting recommended that a working group be established that could develop a review methodology to improve information compilation and presentation, which would be available for use during the following review period. The parties met in April 2002 to discuss the development of measurement strategies and to determine priorities for effectively implementing the economic measures chapters. As a result of the meeting, a number of tasks and action items were identified, including the analysis of current statistics and beneficiary enrolment, the review of existing evaluation tools for appropriateness, establishment of a working group and an examination of the best practices under existing programs.

Follow-up discussions were held regarding a framework that could be used by government departments to review the effectiveness of economic development programs in the GSA and SSA as they relate to the economic measures objectives in the Gwich'in and Sahtu agreements. Indian and Northern Affairs Canada developed terms of reference and awarded a contract for the development of this framework. The contractor had an initial meeting with all the parties in February 2003 and conducted telephone interviews with a number of Gwich'in and Sahtu, territorial and federal representatives. The various government departments are working on improving the statistical data collected. A joint meeting was scheduled for early April 2003 for representatives of the Gwich'in, Sahtu, NWT and INAC to work on defining or coming to a common understanding of words and phrases in the economic measures chapters. This work is seen as a critical prerequisite for effectively developing the framework.

3.3 Resource Development in the Mackenzie Valley

At the beginning of 2002-2003, there were two natural gas pipeline development proposals being considered that increased resource development activities in the GSA.

Mackenzie Valley Pipeline: A consortium of four gas producers led by Imperial Oil (and including Conoco, ExxonMobil and Shell) with gas holdings in the Mackenzie Delta teamed up with the Aboriginal Pipeline Group (APG) and studied the feasibility of constructing a stand alone 1,300 kilometre natural gas pipeline. This line, estimated at $4 billion to $5 billion, would have an initial capacity of 1.2 billion cubic feet per day with the potential to increase capacity to 1.9 billion cubic feet per day. The northern pipeline route design includes three gas fields and the associated gathering lines to a gas processing plant to be located at a centralized site in Inuvik, NWT. A main line would then transport the gas through the Mackenzie Valley to Zama, Alberta.

The Mackenzie Valley Gas Project Producers and the APG planned to file a Preliminary Information Package in January 2003. However, the filing was delayed as the APG completed negotiations on the $80 million in financing the Group required to contribute to the project definition phase.

Over the Top Route: This route is being promoted by an American consortium called the Arctigas Route Corporation (ARC) and the Northern Route Gas Pipeline Consortium (ARC's Aboriginal partner). The Corporation is studying the feasibility of a route from Prudhoe Bay in Alaska, across the top of Yukon, and then down the Mackenzie Valley to Alberta.

The Corporation spent most of the year obtaining Aboriginal support for the project and lobbying specific communities to sign land access deals for the pipeline right of way. However, ARC was not successful in obtaining land access agreements, prompting a shift of focus to lobbying the American government to support the over the top route.

The Alaska Highway route is the third proposed route through Alaska and Yukon; as such, it has little effect on resource activity in either the GSA or SSA.

As of March 31, 2003, no project had been formally proposed. Both the Gwich'in and Sahtu believe it is important to undertake a co-ordinated planning effort to ensure maximum benefit and participation in proposed resource development activities.

Cooperation Plan

The potential development of Mackenzie Delta gas reserves, and the construction of a pipeline to connect these and possibly other reserves in Alaska through the Mackenzie Valley to the south, will trigger a number of environmental assessment and regulatory processes. The authorities with environmental impact assessment and regulatory mandates, which require or may conduct a public hearing including the MVEIRB, Mackenzie Valley Land and Water Board (MVLWB), Gwich'in Land and Water Board (GLWB), National Energy Board (NEB) and Canadian Environmental Assessment Agency, prepared for their potential involvement in these developments. Even though no application has been submitted, the organizations worked to co-ordinate advanced planning to ensure all roles are clearly defined and understood by all parties, and that mandates can be exercised in a co-ordinated manner that avoids duplication.

The *Cooperation Plan for Environmental Impact Assessment and Regulatory Review of a Northern Gas Pipeline Project*, developed by the Northern Pipeline Environmental Impact Assessment and Regulatory Chairs' Committee, represents an exploration by the organizations of potential methods of co-operation and provides clarity and certainty of process and timing for the public and for potential applicants.

The Plan recognizes that each environmental impact assessment authority and regulator operates independently with a legislative mandate to assess the proposed pipeline development and to make recommendations and decisions. The Plan in no way prejudges or pre-approves any potential project that may be proposed, nor does the approach outlined in the plan prejudge the decisions to be made by any authority or bind any authority to a certain course of action.

In designing the process, the organizations were guided by the following principles:

- a desire for the organizations to co-operate;
- the need for a "made in the North" process;
- the flexibility to consider a variety of development scenarios;
- enhanced public participation in the project review; and
- the need to consider fully the potential impacts before project decisions are made.

The objectives of the Plan include:

- enhancing efficiency and effectiveness;
- improving certainty and clarity in the environmental impact assessment and regulatory process; and

- ensuring compliance with existing legislation and comprehensive land claim agreements.

The work outlined in the preparation phase of the Plan has been effectively completed and included the development of agreements, preparation of consolidated information requirements and plans for shared technical resources.

Agreements

In October 2002, the MVEIRB signed a draft agreement with the EIRB and the Canadian Environmental Assessment Agency for participation on a joint review panel for the proposed Mackenzie Valley pipeline.

The Working Group of the Chairs' Committee developed a *Regulators' Agreement for Coordination of the Regulatory Review of a Northern Gas Development and Pipeline Project*. This Agreement provides a mechanism for the regulators to co-ordinate the regulatory processes with the harmonized environmental assessment process.

Current Status

The APG was formed to enable Aboriginal peoples of the Mackenzie Valley to participate in the Mackenzie Valley pipeline as 30 percent owners. In late 2002, the Mackenzie Gas Project Producers completed their Preliminary Information Package in anticipation of the completion of financial arrangements with the APG. Negotiations to finalize these financial arrangements were ongoing in 2002-2003. It is expected that the Preliminary Information Package will be filed with the regulatory authorities in the summer of 2003.

The Plan for Public Involvement, which outlines the opportunities for public involvement at various stages of the review, will be released as part of the response of the Chairs' Committee to the tabling of the Preliminary Information Package. The Chairs' Committee is establishing the Northern Gas Project Secretariat to serve the four bodies responsible for holding public hearings in the NWT: the Joint Review Panel (Canadian Environmental Assessment Agency, MVEIRB and EIRB), NEB, MVLWB and NWT Water Board.

Government and industry also worked together on various initiatives to fill gaps in baseline knowledge needed to determine potential impacts and cumulative effects. In addition, Imperial Oil has been conducting community consultations and workshops to determine any preliminary issues in preparation for the environmental statements it must file.

Gwich'in Involvement

Imperial Oil began its geotechnical and other research work in the GSA. Some of this work requires access to private settlement land owned by the Gwich'in and administered by the GTC. The GTC issued detailed authorizations for the first two winter seasons of research work and entered into a Comprehensive Co-operation and Benefits Agreement with Imperial Oil. This agreement contains provisions for priority contracting and employment that are tied to a newly formed business policy that identifies Gwich'in businesses. It also provides for donations to community funds and a committee to oversee implementation of the agreement. The land access authorization contains stringent provisions restricting scope of access and providing for insurance, bonds, environmental protection, environmental monitors, land access fees, enforcement, and remediation and compensation for any damage that may occur.

Priority concerns, as the pipeline proposal unfolds, are the lack of information on the socio-economic impact of the pipeline development and the urgent need for capacity building to take advantage of the employment and contract positions associated with this development.

3.4 Land Use Planning

The Gwich'in Comprehensive Land Claim Agreement created a legal requirement for a land use plan to promote conservation and sustainable development in the GSA. The Gwich'in Land Use Plan, *Nành' Geenjit Gwitr'it T'iguuaa'in, Working for the Land*, was completed in 1999. The GLUPB produced and distributed 200 copies of the Plan to Gwich'in communities and regional organizations, industry and government. The Land Use Plan was approved by both the GTC and the GNWT in 1999.

The federal government is the final signatory to the Land Use Plan and has been unable to approve it. The government, as represented by the Minister of Indian Affairs and Northern Development, has expressed concern because of the incompatibility between the provisions of the Land Use Plan and the CMRs. In November 2001, representatives of the GLUPB and GTC met with the Minister to discuss solutions which would allow federal approval of the Plan. An agreement was reached and outlined in a subsequent letter from the Minister to the GLUPB. In accordance with the process described in this letter, the following activities took place in 2002-2003 toward the approval of the Land Use Plan.

- In August 2002, the GLUPB submitted an application to Land Administration, INAC for a five-year withdrawal of subsurface resources in the proposed Conservation Zones and Heritage Conservation Zones of the Plan. An order-in-council for the interim land withdrawal is being drafted and translated by INAC. The order-in-council will be an interim solution for the conflict between the CMRs and these zones.

- The long-term solution to the conflict is to amend the CMRs. The Mineral Resources Directorate, INAC, circulated the first draft of proposed amendments to the CMRs in January 2003. The GLUPB determined that the proposed wording was inadequate and submitted alternate wording. The Mineral Resources Directorate indicated that a second draft of proposed amendments will be prepared and circulated after March 31, 2003.

- The GLUPB presented the revised Plan to the communities in late November and early December. The revised Plan was then brought to the GTC board meetings in December and February where the Plan and its revisions were discussed. The Plan is on the April 2003 GTC board meeting agenda as an approval item. Subsequent approvals by the GNWT and INAC are scheduled for the spring and summer of 2003 respectively.

- The C.S. Lord Geoscience Centre in Yellowknife was given direction and funding from INAC to begin a non-renewable resource assessment of the Gwich'in Conservation Zones under the Plan. Phase 1 included acquiring and compiling existing data and identifying related information gaps. This mineral and energy resource assessment work is expected to be completed by 2005.

3.5 Renewal of the Gwich'in Implementation Plan

During 2002-2003, negotiators representing the parties to the Agreement continued their discussions on the renewal of the Implementation Plan for the next 10-year implementation period. At the December Implementation Committee meeting, the negotiators provided a status update on the progress of the renewal discussions. They identified areas of agreement among the three parties and outlined several issues which remained outstanding. Progress was achieved on funding levels for the IPGs and the GNWT, and on amendments to many activity sheets. The outstanding issues presented to the Implementation Committee were related to the *Yukon Environmental and Socio-economic Assessment Act*, the Yukon Devolution Transfer Agreement, the dispute resolution mechanism envisioned in the Agreement, economic measures, the Wildlife Studies Fund and a question regarding the nature of the Government of Canada's funding obligation to the GTC under the Agreement. Due to these outstanding issues, the negotiators were unable to recommend that the parties sign a renewed Implementation Plan at the December meeting.

As a result, the Committee drafted two records of decision to guide the parties until agreement was reached on the renewed Implementation Plan. In its first record of decision, Committee members agreed to recommend to their respective parties to:

- continue with the current Implementation Plan until March 31, 2003;

- fund the implementing bodies identified in Annex C of the Implementation Plan at status quo levels until March 31, 2003;

- fund the implementing bodies identified in Annex C of the Implementation Plan at the updated levels determined by negotiators beginning on April 1, 2003; and

- resolve the six outstanding issues through arbitration.

In the second record of decision, the members directed the negotiators, by March 15, 2003, to:

- continue negotiating and report back to the Committee with respect to planning assumptions, costed worksheets, the roles and responsibilities of the Committee and the annual adjustment factor;

- present options, where possible, to resolve the six outstanding issues; and

- present options, where possible, regarding alternative sources of funding in support of education, heritage and economic development funds identified by the GTC.

The Committee is scheduled to meet on April 2-3, 2003 in Yellowknife to discuss the renewal of the Implementation Plan and the progress made by the negotiators since the December 2002 meeting.

3.6 Core Funding for the Gwich'in Tribal Council

The GTC's position is that the Government of Canada is not adequately financing the GTC's implementation obligations under the Agreement. The issue of funding for the GTC and the Renewable Resources Councils (RRCs) was addressed in the Five-Year General Review of the Gwich'in Implementation Plan. In that report, the GTC expressed concern about adequacy of funding and that original budgets were based on several assumptions, which due to circumstances beyond the control of the negotiators, are now incorrect. However, at that time, the Government of Canada was not prepared to seek additional resources based on the submissions provided by the implementing bodies. Canada agreed to undertake an "internal review" of the submissions to better position itself to respond to annual budget requests, and to prepare for the required eight to ten year review of the Implementation Plan. It was later agreed that there would not be an eight to ten year review, but that the parties would go straight into renewal discussions.

The GTC is not aware if this internal review occurred and, over the following years, the GTC continued to receive approximately $200,000 from the federal government as funding for implementation. The GTC believes this amount does not cover the GTC's staffing and support costs to meet its various obligations under the land claim. This situation has left the GTC with no choice but to spend approximately $2,200,000 per year of settlement funds on implementation. The GTC believes these funds should not be spent on implementation of the land claim; rather, they are intended as compensation payments and should instead be invested for the benefit of future generations.

The Government of Canada is of the position that it is under no obligation under the Agreement to fund the GTC. During discussions on the renewal of the Implementation Plan, the GTC was offered $486,000 per year to assist it in fulfilling its implementation activities as identified in the Implementation Plan. The GTC has accepted this offer on a without prejudice basis.

The Implementation Committee has recommended that the parties involved take this issue to arbitration. The parties are considering this recommendation.

The GTC also provides supplemental core funding to the RRCs. The four RRCs receive about $186,000 per year from the Government of Canada, which is about $46,500 per community. The GTC has provided an additional $100,000 per year or $25,000 per community so each Council could hire a full-time RRC co-ordinator and hold monthly RRC meetings. In addition, the GTC has funded a regional RRC co-ordinator to provide technical support to the local RRCs.

The RRCs play a very important role in the implementation of the Agreement. They are responsible for encouraging and promoting local involvement in conservation, harvesting studies, research and wildlife management in the communities. They also provide community input on land use applications. The number of land use applications has risen significantly, making it increasingly difficult for the RRCs to fulfill their mandates at their current funding levels, according to the GTC.

The Five-Year Review contained the following recommendation: "Consistent with the Terms of Reference (review adequacy of funding), the Implementation Committee recommends that Canada review and consider the RRC funding request." The Government of Canada did review and consider the request, but was unable to provide additional funding to the RRCs. Instead, it recommended that this issue be addressed during the renewal of the Implementation Plan. During this process, the four RRCs were offered $264,000 per year or about $66,000 per community. The GTC accepted this offer on behalf of the RRCs.

3.7 Wildlife Studies Fund

The GTC and the GNWT argue that there is an ongoing need for government funding for wildlife studies that would provide the information necessary for the establishment of needs levels as required by the Agreement. The federal government provided a lump sum amount to be managed by the GRRB. The Government of Canada's position is that the lump sum payment completely discharged its obligation with respect to providing funds for the Wildlife Studies Fund and that no further funding will be provided. The GTC and the GNWT maintain that the lump sum funding was for the initial 10-year implementation period only, and that ongoing funding is required to fulfill wildlife studies obligations. As the negotiators were unable to resolve this matter, during the discussions on the renewal of the Implementation Plan, the Committee recommended the parties take this issue to arbitration. The parties are considering this recommendation.

3.8 Dispute Resolution Process

Chapter 28 of the Agreement addresses the Implementation Plan and the Implementation Committee. It provides for arbitration in the event that consensus cannot be reached on an unresolved implementation dispute. The federal government contends that based on Chapter 6 of the Agreement, the parties must agree before a matter can be submitted to arbitration. The GTC takes the position that a party can unilaterally submit a matter to arbitration. Otherwise, a party that withholds agreement would have the power to stall the resolution of a matter indefinitely. This issue remains unresolved and the Implementation Committee has recommended to the parties that they submit the question for arbitration. The parties are considering this recommendation.

3.9 Devolution in Yukon

The GTC was very dissatisfied with the federal government's handling of Gwich'in land claim rights in the context of devolution in Yukon. The process of devolution is one in which the federal government devolves regulatory and administrative powers to the Yukon government. The GTC is concerned that the Yukon government could use these powers in a way that may affect Gwich'in rights and ownership of land and resources in Yukon under the Yukon Transboundary Agreement (Appendix C). The GTC has argued that it was not provided with an adequate opportunity to consult on this devolution of powers and that the federal government did not defend the right of the GTC to be consulted or the rights of the GTC under Appendix C (Yukon Transboundary Agreement) of the Agreement. The concern of the GTC is that the Yukon government is not a signatory to the Yukon Transboundary Agreement. The perception within the GTC is that the federal government may, by the process of devolution, discharge itself of responsibilities to Gwich'in that are either not, or not completely, picked up by the territorial government. This perception was heightened by the fact that the Gwich'in believe there was not adequate consultation on this matter. The position of the Government of Canada is that it is under no obligation under the Agreement to consult with the GTC on the issue of devolution in Yukon. It did, nonetheless, meet with the GTC on several occasions to provide the GTC with copies of drafts of the Devolution Transfer Agreement (DTA) for its review and comment. It is the position of the Government of Canada that the views of the GTC were given full and fair consideration on this matter.

Although the DTA is now in effect, the enactment of legislation as a result of devolution is ongoing and it remains to be seen the full extent to which Gwich'in rights may be affected. There is a new government in Yukon, and it has met with the GTC on two occasions since coming into office. The Premier and his Cabinet have expressed an intention to work much more co-operatively with the GTC than the past government.

The GTC is hopeful this means there will be an opportunity to work out any impacts devolution may have had on Gwich'in rights. Work with the new Yukon government will be ongoing throughout the next reporting period.

Section B, Appendix D of the DTA provides a list of areas which would become a responsibility of the Yukon Government after devolution. With the exception of provision 8.31, which is no longer relevant due to the passing of the Yukon Environmental and Socio-economic Assessment Act, all of these responsibilities are in areas which are noted in the Yukon Transboundary Agreement, Appendix C, as the responsibility of a government or Minister. The "government" is defined as "the Government of Canada or the Government of Yukon, or both, depending upon which government or governments have responsibility, from time to time, for the matter in question" and "Minister" is defined as "the Minister or Ministers of government charged by legislation with the responsibility, from time to time, for the exercise of powers in relation to the matter in question".

4 Implementation Committee

The Implementation Committee is composed of senior officials representing each of the parties.

Committee members are Fred Carmichael, President, GTC, who was represented by Alex Benitah, Implementation Co-ordinator at the April and August meetings and by Deb Bisson, Land Claim Implementation Advisor, at the December meeting; Mark Warren, Assistant Deputy Minister, Ministry of Aboriginal Affairs, NWT; and Pierre Laporte, Acting Director, Implementation Management Directorate, INAC.

Pursuant to section 28.2 of the Agreement, the Committee is responsible for:

- overseeing and providing direction to guide the implementation of the Agreement;
- monitoring the status of the Implementation Plan;
- revising the schedule of activities, reallocating resources and amending the Implementation Plan, when necessary;
- addressing disputes between the parties;
- preparing an annual report on the implementation of the Agreement for the general public; and
- making recommendations for the implementation of the Agreement following the initial 10-year implementation period.

During the year, the Committee met three times: in Yellowknife on April 26, 2002, Inuvik on August 27 to 28, 2002 and Ottawa on December 3 to 5, 2002.

4.1 Communications Package

The Committee approved a terms of reference, developed by MediaWorks Communications and Genesis Group Ltd., for the production of a CD-ROM to communicate the Agreement to school-aged children in the Gwich'in communities. The contract, administered by the GTC, will encompass the entire production of the CD-ROM, from content development to product delivery and implementation. The Committee reallocated $30,000 from the Gwich'in Arbitration Panel to the GTC for this project. The CD-ROM is expected to be completed in the first quarter of 2003-2004.

4.2 Appointments to the Gwich'in Arbitration Panel

At its April 2002 meeting, the Implementation Committee agreed that the process for nominating members to the Gwich'in Arbitration Panel would be changed to mirror the process used by the parties to the Sahtu Dene and Metis Comprehensive Land Claim Agreement. Under the Sahtu process, the members to its Arbitration Panel are chosen by the consensus of all three parties. The Implementation Committee agreed that the Gwich'in Arbitration Panel would be more useful and effective if its members were chosen by the three parties rather than representing the party that nominated them. The Committee also agreed to retain the affiliation of each position on the Panel with a nominating party in case consensus among the three parties could not be reached.

In further discussions about the actual appointment of nominees, the parties agreed that the Agreement seemed to allow for a joint process to take place. Essentially, the Agreement appears to provide each party with the ability to appoint members to the Gwich'in Arbitration Panel. In subsequent correspondence, the parties agreed to a standard joint appointment process for the Gwich'in Arbitration Panel. Once a nominee is selected by consensus, one appointment letter would be sent to the individual, signed by the designated authority of the GTC President and Board of Directors, the Minister of Justice for the NWT and the Minister of Indian Affairs and Northern Development.

4.3 Mackenzie Valley Environmental Impact Review Board

The Committee agreed to allow the Government of Canada to address significant additional funding requests from the MVEIRB without first having to obtain permission from the Committee. The Committee defined a significant additional funding request as one which cannot be addressed through reallocations from Annex C of the Implementation Plan.
The Government of Canada agreed to the following process when dealing with a significant additional funding request from the MVEIRB: a copy of the funding request will be provided to the members of the Committee; it would analyze the request and would convene a conference call with the members of the Committee to discuss their comments; and it would inform the parties of the outcome of its analysis.
The Committee would then amend Annex C of the Implementation Plan to reflect the provision of any additional funding to the MVEIRB from the Government of Canada.

4.4 Other Activities

The Committee was active in other areas, including:

- approving the reallocation of implementation funding;
- overseeing the production of its annual report for 2001-2002;
- inviting members from the IPGs to make presentations at the August 2002 meeting on issues facing them; and
- overseeing the nominations and appointment process for boards established under the Agreement.

5 Implementing Bodies

The Agreement provides for the establishment of implementing bodies responsible for managing wildlife resources, conducting environmental impact assessments and reviews of development proposals, planning and regulating land and water use, resolving issues relating to surface entry and compensation, settling disputes related to the interpretation of the Agreement and determining eligibility for participation as beneficiaries of the Agreement. The Implementation Plan sets out the membership, functions and time frames for the establishment of each implementing body.

The Gwich'in Arbitration Panel, GLWB, GLUPB, GRRB, RRCs and MVEIRB are operational. Current membership on these implementing bodies, excluding the RRCs, is listed in Appendix 1.

Chapter 26 of the Agreement calls for the establishment of the Surface Rights Board through separate legislation. This quasi-judicial body will have the jurisdiction to resolve disputes between landowners and holders of surface or subsurface commercial interests over entry to the lands and compensation for their use. The Board will consist of members residing in the NWT and, when dealing with Gwich'in lands, shall act through a panel of its members at least one of whom is a resident of the GSA. Since the Surface Rights Board has yet to be created by legislation, relevant surface rights disputes in the GSA may be referred to the Gwich'in Arbitration Panel.

5.1 Gwich'in Arbitration Panel

Chapter 6 of the Agreement provides for the establishment of the Gwich'in Arbitration Panel to resolve disputes that arise during the implementation of the Agreement.

The Arbitration Panel has not been called upon to arbitrate any disputes since its inception. Panel members did not meet in 2002-2003.

5.2 Gwich'in Land Use Planning Board

The GLUPB is responsible for developing, reviewing and proposing approvals, exceptions and amendments in respect of a land use plan for the GSA. The Gwich'in Land Use Plan will provide for the conservation, development and utilization of land, resources and waters for the benefit of all Canadians, with special attention devoted to the needs of the Gwich'in. The Board will ensure that the Land Use Plan is adapted to address the social and/or environmental changes over time, by facilitating a comprehensive review once every five years after its approval. Between the reviews, the Board may chose to make exceptions or amendments to the Land Use Plan.

In 2002-2003, the Board devoted most of its resources to the approval process for the Land Use Plan (see Section 3 of this report). The balance of the Board's efforts has focussed on the following activities:

- participation in discussions regarding the land use planning process for the Peel River Watershed in Yukon (as per Appendix C of the Agreement);
- communication with government and industry about the upcoming approval of the Land Use Plan;
- participation in meetings concerning the Cumulative Effects Assessment and Management Framework for the NWT;
- standard review of applications for land use permits and water licences as per the GLWB referral process; and
- communication with the Nagwichoonjik National Historic Site Steering Committee as they finalize the designation for this area.

5.3 Gwich'in Renewable Resources Board

Board Operations

The GRRB, created pursuant to section 12.8 of the Agreement, has a mandate to ensure that wildlife, fish and forests are used in a sustainable manner so they are available today and for future generations. As a regional public board responsible for renewable resource

management in the GSA, the Board has worked in partnership with other IPGs, Gwich'in communities and government agencies. Over the past nine years of operation, the GRRB has focussed its activities on research, management and education.

Research, Management and Education Projects

To gather current information on renewable resources in the GSA from which to make informed management decisions, the Board allocated $207,000 to fund 21 research and management projects, including:

- the SAHS;
- six wildlife projects on the Bluenose caribou herd (habitat use), Dall's sheep (health and management) and waterfowl (habitat and population);
- four fisheries projects on the Rat River, Arctic Red River, Peel River and Travaillant Lake(to gather information on the fish population and movement);
- four forestry research and management projects; and
- six education and culture projects encompassing educational events, educational tools, hands-on experience and on-the-land training.

By working closely with the RRCs and government agencies, the Board worked toward long-term sustainable use and conservation of wildlife, fish and forestry resources. The Board ensured that community members were involved in approving research and management programs and in field research. Community field assistants made a valuable contribution to research projects. The GRRB worked with the RRCs on several community-based research projects which address local resource management concerns and build capacity in resource research and management among community members.

Renewable Resource Management

Planning for sustainable use of wildlife, fish and forests today and in the future has been a major focus of the Board and staff. Renewable resource management planning gives communities, the Board and agencies the opportunity to determine how resources will be used and managed so they will be available today and for future generations and has taken a lead role in completing the *Grizzly Bear Management Plan* for the GSA, and will continue to work on resource management plans to identify resource use priorities, concerns and management needs. The Board continued to work with communities to establish resident and guided sport hunting in the GSA. It was also involved in the development of both a Dall's sheep management plan and a forest management plan.

Settlement Area Harvest Study

The SAHS protects Gwich'in hunting, fishing and trapping by setting the Gwich'in Minimum Needs Level, and provides information for renewable resource management. The SAHS relies on the participation of Gwich'in living in the GSA. To provide an incentive for participants, the SAHS includes a contest with monthly prizes awarded in each community. Harvest information is displayed in RRC offices so community members can see the results as they become available.

The SAHS was a five-year study and was scheduled to end in June 2001. The GRRB and communities felt it was important to continue the SAHS, as it would provide valuable information during the current period of oil and gas exploration. The GRRB gathered funding for the SAHS through its research funds and other sources, including reallocations from the Implementation Committee during 2002-2003. It requested additional support during the renewal of the Implementation Plan. The negotiators recognized the need to continue the SAHS for a further two years from April 2003 to March 2005, and identified funding for the SAHS.

Education and Training

Education and training of Gwich'in beneficiaries in renewable resource research and management has been a major component of the GRRB's operations. The Board continued to offer several opportunities including the following.

- On-the-job training positions (fisheries technician trainee).
- Training of community interviewers for the SAHS and Gwich'in Environmental Knowledge Project. During the past nine years, over 37 individuals have been trained and employed as community interviewers.

- Summer Student Program. Each summer, the GRRB office hires two or three students in renewable resource research and management projects. Students obtain first-hand work experience and learn about co-management of renewable resources.

- Youth Work Experience Program. To encourage students to pursue a career in renewable resource management, the GRRB continued to offer a high school student work experience program where students assist researchers and monitors with various projects.

- Four Jim Edwards Sittichinli Scholarships of $1,000 were awarded this year to college or university students pursuing studies in renewable resources or a related field.

- Staff training to address professional enhancement took place.

- Actively participated in community career days, nature days, and science camps and fairs to encourage youth to pursue careers in renewable resource management. The Board also organized and funded Youth Trek where youth from throughout the GSA participated in a hike, youth and elders' camp and canoe trek to learn more about the land and traditional use of the area. This year, the Trek travelled on the Arctic Red River.

- Disseminated information on the Board's activities and programs through its Web site at <www.grrb.nt.ca>.

Working Together to Take Care of the Land

As an IPG which includes representation from Gwich'in and government agencies, the GRRB has established good working relationships with other IPGs in the GSA and other land claim areas. The GRRB also worked with the RRCs and GTC to advance renewable resource management in the GSA.

Community knowledge is the foundation of renewable resource management in the GSA. The GRRB meets two times per year in the GSA, and GRRB staff visit the communities regularly to meet with the RRCs and other community members to discuss local renewable resource management issues. During the year, the GRRB worked closely with the RRCs to ensure their involvement in renewable resource research and the decision-making process. The Board looks forward to continued work with communities on sustainable renewable resource management.

5.4 Mackenzie Valley Environmental Impact Review Board

The MVEIRB is the main instrument mandated by the MVRMA to conduct environmental assessment and review of development projects in the Mackenzie Valley. The Board's jurisdiction applies to all lands in the NWT, excluding the Inuvialuit Settlement Region and Wood Buffalo National Park. The MVRMA replaces the *Canadian Environmental Assessment Act* (CEAA) in the Mackenzie Valley except under specific circumstances.

Membership

The Deh Cho First Nations Interim Measures Agreement, which was signed on May 23, 2001 between the Deh Cho First Nations and the federal government calls for further appointments from the Deh Cho to the MVEIRB. These appointments did not take place in 2002-2003.

Staffing and Location

The Board's office in Yellowknife houses a staff of eight, including an executive director, three environmental assessment officers, a finance and administrative officer, traditional knowledge co-ordinator, communications officer and board secretary.

Preliminary Screenings

In 2002-2003, the Board received 151 notifications of preliminary screenings, a decrease of 31 percent (220 screenings) from 2001-2002 and 19 percent (186 screenings) from 2000-2001.

Environmental Assessments

The Board considered three environmental assessments and one request by the Minister of Indian Affairs and Northern Development for reconsideration in this fiscal year. A fourth environmental assessment was put on hold, pending completion of a test survey by the company. Each active environmental assessment is continuing past the fiscal year end.

Assessments in progress during 2002-2003 included the following.

- The DeBeers Canada Mining Ltd. Snap Lake underground diamond mine development assessment was referred to the Board in May 2001, and is targeted for completion in June 2003. The Board held a technical session from November 25 to December 6, 2002.

- The WesternGeco Ltd. Mackenzie and Liard rivers seismic survey assessment, referred jointly in June 2002 by the Department of Fisheries and Oceans (DFO) and the NEB, was put on hold pending completion of the company's test program. It was reinstated in December 2002 at the request of the company.

- The Sahtu Land and Water Board referred the Northrock Resources Ltd. Summit Creek exploratory oil and gas well to environmental assessment in March 2003. This referral is the first out of the SSA for the MVEIRB.

Other environmental assessments active during the year included the following.

- The Canadian Zinc Corporation decline and metallurgical plant assessment was referred to the Board in April 2001 and completed in January 2002. The Review Board's report of environmental assessment was returned to the Board by the Minister of Indian Affairs and Northern Development for reconsideration in September 2002. The Review Board resubmitted its reconsideration to the Minister on April 4, 2003.

- The assessment of the Northern Rivers Survey Ltd. aquatic seismic survey of the Liard and South Nahanni rivers was put on hold at the request of the company in October 2002 pending the completion of a test survey by the company. Northern Rivers Survey Ltd. has the option of reactivating the environmental assessment once this test survey is completed.

- The MVLWB referred the water licence renewal for North American Tungsten's CanTung mine for environmental assessment. However, the company appealed this decision through the courts and the decision to refer was reversed.

Board Activities

Board members participated in 10 board meetings and 12 teleconferences during the year to discuss the full schedule of environmental assessments. The Board held a regularly scheduled meeting in May 2002 in Port Hardy, British Columbia in conjunction with a site visit to the Island Copper Mine to view abandonment and restoration efforts by BHP Billiton Ltd. at its open pit site. The June meeting was held in Norman Wells and included a community open house.

Strategic Planning

The Board continued its strategic planning exercise which was initiated the previous fiscal year. It set out its three-year strategic plan during a workshop held in December 2002 and developed an expenditure and work plan which was geared to anticipated activity surrounding the proposed application for a Mackenzie Valley natural gas pipeline in 2003-2004.

Budget

The 2002-2003 budget of $3 million allowed the Board to initiate several projects outlined in its strategic plan. This funding level was an increase from previous years and allowed the Board to ramp up for the anticipated filing of permits for the Mackenzie Valley pipeline. The Chair met with the Implementation Committee in August to discuss the Board's budget and the 10-year review of the implementation of the Agreement.

Part of the $3 million included supplementary funding provided by INAC to all northern boards for participation in the ongoing work of the Northern Pipeline Environmental Impact Assessment and Regulatory Chairs' Committee. This funding allowed the MVEIRB to work on this important issue without a significant impact on its core budget.

Environmental Assessment Guidelines

The Board held several meetings with its stakeholders on the revisions to the Guidelines for Environmental Impact Assessment in the Mackenzie Valley. A final version will be released in 2003-2004.

The Board initiated work on an information bulletin for the environmental assessment of seismic operations in the Mackenzie Valley. It also continued work on its discussion paper on socio-economic impact assessment

as an initial step to the Board's development of guidelines in this area. The MVEIRB is of the opinion that section 115 (b) of the Agreement gives it the mandate to look at socio-economic issues. The guideline development will be a public process involving different stakeholders.

The Board has a seat on the NWT CEAM Steering Committee which also includes representatives from federal, territorial and Aboriginal governments, industry and environmental non-government organizations. This group has developed the blueprint for implementing the CEAM strategy and framework in the NWT and its regions, which makes recommendations to decision makers for filling gaps, building linkages and integrating current processes related to resource and environmental management in the NWT.

The various documents referenced in this section are available on the Board's Web site <www.mveirb.nt.ca>.

Northern Pipeline Environmental Impact Assessment and Regulatory Chairs' Committee

The MVEIRB participated in the Chairs' Committee to develop its Cooperation Plan (see Section 3 of this report). In September 2002, the MVEIRB, EIRB and Canadian Environmental Assessment Agency released their draft agreement for participation on a joint review panel.

Transboundary Co-operation Agreements

Board staff discussed the development and implementation of co-operation agreements with other regulatory agencies and boards which operate adjacent to the Mackenzie Valley, including the Nunavut Impact Review Board and EIRB. These agreements set out how the respective boards will co-operate in dealing with transboundary environmental assessments. This process is separate from the Cooperation Plan for a proposed Mackenzie Valley natural gas pipeline.

Traditional Knowledge

A traditional knowledge workshop in November 2002 was sponsored by the MVEIRB jointly with the MVLWB and INAC. The focus was to bring elders together to provide some advice and direction to the MVEIRB on how traditional knowledge should be handled in the environmental assessment process. A three-day workshop was organized in March to develop terms and phrases in the Aboriginal languages of the Mackenzie Valley for frequently used words in environmental impact assessment. The Board plans to continue this initiative in the coming fiscal year.

Public Information

Board members and staff attended or made presentations at 13 different workshops, committees, symposiums and conferences during the year.

The Next 12 Months

The Board will continue to conduct environmental assessments as projects are referred to it by the preliminary screeners. Since the referral decisions are made by other agencies, it is difficult to predict how many environmental assessments will be received over the next 12 months. It is expected that the Mackenzie Valley Gas Project Producers will not submit their applications for a Mackenzie Valley pipeline until late in 2003.

Work will continue on the discussion paper concerning socio-economic impact assessment.

5.5 Gwich'in Land and Water Board

The GLWB is the regulatory authority identified under the Agreement and given effect by the MVRMA to regulate land and water use throughout the GSA.

The mandate of the Board is to provide for conservation, development and utilization of land and water resources in the GSA in a manner that will provide the optimum benefit for present and future residents of the GSA, the Mackenzie Valley and all Canadians. The MVRMA authorizes the Board to regulate the use of land and water by issuing, amending, renewing and suspending land use permits and water licences throughout the GSA, including all Crown, Gwich'in and other private lands.

The Board consists of five members. The GTC nominates two members, and two members are nominated by the governments of the Northwest Territories and Canada. The four members then nominate a chair. All members are appointed by the Government of Canada for a three-year term.

Staff of the GLWB include an executive director, geographic information system technician, land and water technician and office manager.

In fiscal year 2002–2003, 16 land use permits and two water licence applications were received and approved by the Board.

Board objectives for the coming year include:

- to maintain an efficient and timely method of processing land use permits and water licences in the GSA;
- to continue to employ and train qualified First Nations people;
- to continue to develop a more effective communication process with the Gwich'in communities; and
- to continue to work with other IPGs in the GSA and elsewhere to provide for an integrated and co-ordinated system of land management in the Mackenzie Valley.

6 Gwich'in Tribal Council

The GTC is the organization mandated by the Agreement to represent Gwich'in beneficiaries on the Implementation Committee and to ensure the protection of Gwich'in rights and interests as outlined in the Agreement. Since its incorporation in 1992, the GTC has made steady progress in establishing an integrated resource management framework in the Mackenzie Valley as required by the Agreement. Some key implementation activities undertaken by the GTC are described below.

6.1 Enrolment Board

The Enrolment Board began operations in March 1993. The GTC became responsible for the Board on December 22, 1997. The Board is responsible for enrolling eligible persons of Gwich'in ancestry as per Chapter 4 of the Agreement. Only those enrolled in the Agreement are entitled to run for office, to vote and to participate in the activities of the GTC, receive money in future payouts, and enjoy the rights granted to beneficiaries under the Agreement.

The enrolment co-ordinator distributes and receives applications for enrolment and presents them to the Board, which meets three times a year. Applications of beneficiaries who qualify are accepted by the Board. New beneficiaries receive a certificate of enrolment and a Gwich'in enrolment card. These documents include a picture identification and the individual's registered enrolment number. Because of the picture identification, the cards provide a collateral benefit to beneficiaries without a driver's licence, as they can be used as photo identification for airline travel and other purposes.

The first Enrolment Registry, published in April 1994, listed 1,245 beneficiaries. This number was up to 2,703 as of March 31, 2003. Keeping the registry up-to-date will remain a major part of the Enrolment Board's work, as beneficiaries move, marry, have children and die.

6.2 Cumulative Effects Assessment and Management Framework

Following the environmental assessment of the Diavik Diamonds Project in 1999, the ministers of Indian Affairs and Northern Development, and the Environment committed to develop a strategy and framework for the co-ordinated assessment and management of cumulative effects in the NWT. This initiative is without prejudice to existing and future land claim and self-government agreements, negotiations and discussions, and is intended to build on and strengthen existing legislation, processes and institutions. The purpose of the CEAM Strategy and Framework is to provide "refusable advice" to decision makers to facilitate ecological protection, the building of sustainable communities, and responsible economic development within a sound environmental management framework. Among other matters, the CEAM initiative considered ways of addressing gaps in baseline environmental data in the NWT and the extent to which proponents are required to assess regional cumulative effects during the environmental assessments of specific projects.

Over the past several years, the GTC participated in the multi-stakeholder CEAM Steering Committee charged with developing this advice. The Committee includes the federal and territorial governments, First Nations (including the GTC), industry, environmental non-governmental organizations, and the MVEIRB. In April 2003, the Committee will be summarizing its recommendations in the document entitled *Blueprint for the Implementation of the CEAM Strategy and Framework in the NWT and Its Regions*. The GTC is supportive of CEAM because its objectives are consistent with the implementation of Chapter 24 of the Agreement, which covers land and water management.

The success of CEAM will depend on future funding as well as its uptake by the various federal and territorial regulatory bodies that need to take ownership of, and carry out, the various tasks and responsibilities established in the Blueprint. The GTC is also working with INAC and Environment Canada on the idea of a Beaufort Sea–Mackenzie Delta regional action plan for CEAM. This more focussed approach would allow for the monitoring and management of cumulative effects to address those of most concern to the GSA. Planning for the regional initiative is in the early stages, and funding to proceed has yet to be confirmed.

6.3 Revisions to the Gwich'in Comprehensive Land Claim Agreement

Under the Agreement, the Gwich'in surrendered Treaty 11 harvesting rights in the GSA and any other settled land claim area. Under the new Tlicho Agreement, there is only an obligation to "not exercise or assert those rights." The federal government requires that the two agreements be consistent, so discussions are ongoing regarding an amendment to the Gwich'in Agreement.

6.4 Yukon Environmental Assessment Legislation

Current Environmental Assessment Legislative Regime

Environmental assessment in Yukon is conducted pursuant to the CEAA. On April 1, 2003, most environmental assessment responsibilities will devolve to Yukon under the *Yukon Environmental Assessment Act (YEAA)*.

Transition to New Environmental Assessment Legislative Regime

The Yukon and federal governments, and First Nations, have been working on a made in Yukon environmental assessment process known as the Yukon Development Assessment Process (YDAP) as mandated under the Umbrella Final Agreement. The Assessment Process is being implemented by federal legislation called the *Yukon Environmental and Socio-economic Assessment Act (YESAA)*. The administrative provisions will be proclaimed in force first, in the spring of 2003, to enable the new administrative bodies to develop policies and procedures. The other provisions are not expected to be proclaimed until the latter half of 2004. Until then, the YEAA will bridge the transition period. The YEAA and a companion communications protocol between the Yukon government and the GTC adequately reflect the requirements of Appendix C of the Gwich'in Comprehensive Land Claim Agreement.

GTC's Outstanding Concerns Relating to the New YESAA Board Members

The GTC was adequately consulted during the development of the YDAP and is a member of the Implementation Planning Team. The only outstanding concern the GTC has is how well it will be able to participate in the YESAA board nomination process. The legislation provides for First Nations nominees to

the board and places the responsibility for selecting those nominees on the Council of Yukon First Nations (CYFN). Before making its nominations, the CYFN is required to consult with the GTC. The GTC is concerned that because it is not a member of the CYFN, it will not be adequately represented in the CYFN nominee selection process, and the required consultation will not be meaningful. The GTC and CYFN will hold discussions to determine if there is a way to address this concern.

6.5 Communications CD-ROM

The Implementation Plan sets out a communication strategy to provide information to, and educate, Gwich'in beneficiaries, the general public, and government officials about the Agreement. Further to this strategy, the Implementation Committee agreed to develop a CD-ROM that will be distributed to schools in the GSA. The CD-ROM will be used as an educational tool, providing an overview of the Agreement. In 2002-2003, the Implementation Committee reallocated funds to the GTC to undertake this initiative and participated in reviewing the terms of reference for the project. The GTC has hired a contractor to develop the CD-ROM, which is scheduled to be completed in September 2003.

6.6 Beaufort–Delta Self-Government Negotiations

The Gwich'in and Inuvialuit are negotiating a joint self-government agreement with Canada and the NWT. In fiscal year 2002-2003; some significant developments and challenges with regard to the negotiations took place.

While the Gwich'in and Inuvialuit Agreement-in-Principle for the Beaufort–Delta Region was initialled by the three chief negotiators in October 2001, signing of the document by the Gwich'in and Inuvialuit leadership was delayed until 2003. Early in 2002, all three parties had received internal approval to proceed with final agreement negotiations, which began in April 2002. The Agreement-in-Principal was due to be signed soon after in June 2002.

However, in the month leading up to the signing ceremony, the chiefs of the Gwich'in communities raised a number of concerns regarding dissolution of the *Indian Act* bands and potential effects of the Final Self-Government Agreement on their Treaty 11 rights. In response to these concerns, it was decided to postpone the signing ceremony and establish a working group with the Gwich'in chiefs to examine these issues.

Much of the fiscal year was spent addressing the issues raised by the chiefs. This required extensive formal and informal consultations among the parties for the preparation of a federal response. Other issues brought forward by the Town of Inuvik did not delay the signing of the Agreement-in-Principal, but raised questions regarding support for self-government by residents. The Agreement-in-Principle is expected to be signed by the representatives of the parties on April 16, 2003.

Final Agreement negotiations focussed mainly on two areas. The first is that of financing self-government. To date, these negotiations have resulted in no progress for three major reasons.

- There have been challenges for the federal and territorial governments in researching and consolidating relevant data on existing financial resources in the Beaufort–Delta Region.

- Taxation discussions were delayed because of Finance Canada's need to review its policies on a nation-wide level.

- The continuing differences between the federal and territorial governments on the issue of sharing the incremental costs of implementing a self-government agreement for the Beaufort–Delta Region has impaired progress toward the development of an overall framework for the financing of self-government.

The second focus for the Final Agreement negotiations has been the subject matters listed in Chapter 29 of the Agreement-in-Principal (Additional Subjects for Negotiations). These matters include social housing, marriage, roads and traffic, and economic development. The parties continue to seek clarification of their mandates with respect to finalization of the draft text on these and other issues. All parties remain hopeful that outstanding issues will be resolved and the negotiations will result in a final self-government agreement.

6.7 Resource Management

Northwest Territories Wildlife Act and Species at Risk Act Consultations

The NWT is revising its *Wildlife Act*, and drafting a species at risk act in conformance with the federal *Species at Risk Act* and regulatory regime. Land claims groups in the NWT are attending "integration meetings" led by RWED to ensure that applicable land claim provisions are adequately incorporated into the new legislation.

Peel River Watershed Planning

Land use planning in Yukon occurs under the authority of the Umbrella Final Agreement, to which non-Yukon First Nations are not a party. The Umbrella Final Agreement establishes Land Use Planning Council that guides the initiation of regional land use planning initiatives and their respective Land Use Planning Commissions. One of these regional initiatives under consideration is the Peel River Watershed Land Use Plan, which would cover territory in the Gwich'in Primary Use Area and lands owned by the Gwich'in. This proposed planning initiative was announced early in 2002, and later that year the GTC attended an initial meeting in Whitehorse. The GTC will be participating on the Land Use Planning Commission in the preparation of the plan. Whether it will be able to participate in the final approval of the plan, as is the case with Yukon First Nations, remains an outstanding issue.

Management of the Porcupine Caribou

The GTC has actively participated in some difficult issues with respect to harvesting caribou on the Dempster Highway. In 1998, in response to safety and over-harvesting concerns among some First Nations, the Yukon government implemented regulations governing hunting on the Dempster Highway including the following restrictions:

- a 500 metre "no hunting corridor" on each side of the highway;
- no snowmobile use until appropriate snow conditions; and
- one week closure for the leaders of the herd to cross the highway.

These regulations are very controversial. While some believe they are necessary for safety and to protect the herd, others believe they infringe on their basic land claim harvesting rights. The Porcupine Caribou Summit was held in March 2003 to see if the issues could be resolved, but First Nations participants could not come to a consensus. A follow-up workshop is planned.

Overlap Agreements

Land claims extinguish harvesting rights in other settled areas. This situation can be particularly problematic in adjacent land claim areas, where the beneficiaries of both claims traditionally hunted on both sides of the newly created boundary. Claimant groups must enter into overlap or sharing agreements to re-establish mutual harvesting privileges contractually. Over the past reporting period, the GTC worked to establish agreements with the Sahtu, Inuvialuit, Dogrib and Nacho Nyak Dun. In most cases, draft agreements are nearing finalization.

Forest Management

Chapter 13 of the Agreement establishes the framework for forest use and management in the GSA. Since 1995, the GTC has worked with the GRRB and the GNWT to develop a Forest Management Plan. This plan has been consistently stalled due to differences in opinion regarding jurisdiction over the management of forests on private lands.

6.8 Gwich'in Land Administration

The administration, management and control of Gwich'in lands is the responsibility of the GTC in accordance with section 18.1.6 of the Agreement. Typical activities on Gwich'in lands include gravel pits, rock quarries, oil and gas exploration, pipeline development, scientific research, recreational access, military uses, government road construction and maintenance, helicopter landing pads, communications sites, municipal water sources and timber harvesting. To help in managing a significant increase in these land access activities, the GTC undertook the following activities during the reporting period.

Land Management and Control Rules

The GTC is finalizing Land Management and Control Rules to clarify how it administers the rights of access to private lands. Rules are also being developed for the Gwich'in-owned lands in Yukon.

Pit Management Plans

The GTC has been working with various gravel pit users on Gwich'in lands to implement or update pit management plans.

New Database for Land Registry

The Land Registry is being updated. The new database allows for better retrieval and storage of information concerning authorizations to access Gwich'in lands. Work is ongoing on new database reports and queries to better assist in tracking obligations, commitments, and compliance of authorization holders.

Camp Database

In October 2002, the GTC began an update of its cabin/camp database. Maps were created showing the locations of all cabins/camps in the GSA, whether on Crown or private land. The RRCs were asked to review the maps and note any errors. They were also asked to identify non-beneficiary camps on Gwich'in land. After the database is completed, the GTC will turn its attention to non-beneficiary cabin owners occupying GSA lands without a lease.

Cataloguing of Maps

All maps are being catalogued in a database filing system.

Renewable Resources Councils

The Agreement provides for RRCs to ensure community input into the management of resources and harvesting. These councils also play a very important role in managing the approval of applications to access land, on which they must provide comments to the GLWB and the GTC before those authorities can grant access. Because of low funding and related capacity problems, these councils have not been as effective as they should be in facilitating the required community input and providing their expertise. The GTC is reviewing measures it can take to facilitate better input and is planning to hold training workshops over the next reporting period.

6.9 Gwich'in Social and Cultural Institute

The Gwich'in Social and Cultural Institute (GSCI) is the language and cultural arm of the GTC. The Institute is responsible for implementing the GTC's obligations under the heritage resources chapters of the Agreement and the Yukon Transboundary Agreement.

During 2002-2003, the GSCI received $25,000 in implementation funds, which was used to help fund the Gwichya Gwich'in Place Names Project. Since 1992, the GSCI has worked with elders in Aklavik, Fort McPherson, Inuvik and Tsiigehtchic on various place name and oral history projects in the GSA. Approximately 1,000 place names have been collected along with oral history information about many of these names. In 2002, the GSCI began entering the Gwichya Gwich'in place names and oral history information into a computerized database, which will make this information more readily available for literacy and education materials. As well, tapes previously recorded in Gwich'in, were translated into English. This project will reveal gaps in traditional knowledge and indicate what further oral history work will be required.

Additional money supplied by the GTC, and raised by the GSCI from other sources, has supported a wide range of projects including the following.

Gwich'in Language Plan

The five-year Gwich'in Language Plan was completed and implementation is underway with a language immersion camp that ran in the summer of 2002. Further steps included a pilot project based on a mentor/apprenticeship model and plans for language revitalization classes at the Yukon Language Centre.

Gwich'in Clothing Project

Forty seamstresses were involved in replicating five 19th century male Gwich'in caribou skin outfits which were unveiled at a ceremony in Whitehorse on March 28, 2003. No traditional clothing has survived in the NWT, and this was the first time in recent history such clothing has been seen. The outfits will be on display at the Prince of Wales Northern Heritage Centre in Yellowknife and in each of the four Gwich'in communities.

Gwich'in Elders' Biographies Research Project

In June 2002, the GSCI published the 2003 Gwich'in Elders' Calendar with Gwich'in and English summaries of the life histories of 13 Gwich'in elders. The calendar is for sale in several bookstores in the NWT. Longer versions of the biographies of 24 elders have been collected on audio tape and transcribed. Finalization and publishing of the biographies is planned for 2005.

Curriculum Specialist

The GSCI worked with the Inuvialuit Cultural Resource Centre on the development of a language curriculum for schools in the Beaufort Delta Region. The curriculum will cover the Inuvialuit and Gwich'in languages from kindergarten to Grade 12.

Digitizing Audio and Video Tapes

The GSCI is working with the NWT Archives to begin digitization of traditional knowledge information. This project involves new computers, specialized software, a borrowed mobile digitization unit, and the services of a master's student in archival research studies.

Nagwichoonjik National Historic Site Project

The GSCI assisted in the finalization and celebration ceremonies for the Nagwichoonjik (Mackenzie River) historical site. The site received final approval in the spring of 2002 and ceremonies are scheduled for the summer of 2003. The site is 175 kilometres in length and includes a five kilometre buffer along both sides of the river. A plaque to commemorate the designation of the site will be erected in Tsiigehtchic.

Teetl'it Gwich'in National Historic Site Project

In the fall of 2002, the GSCI began working in partnership with the community of Fort McPherson to identify a national historic site within the Teetl'it Gwich'in traditional land use area. The site was selected and an application and submission report will be submitted to the Historic Sites and Monuments Board of Canada.

Traditional Knowledge Policy

The GTC approved, in principle, the Gwich'in Traditional Knowledge Policy. The development of the Policy, and its guidelines and implementation strategy were underway during the year. Once finalized, the Policy will apply to all traditional knowledge work conducted in the GSA.

Dictionary of the Gwichya Gwich'in and Teetl'it Gwich'in Dialects

The fourth edition of the *Dictionary of the Gwichya Gwich'in and Teetl'it Gwich'in Dialects*, containing over 3,000 terms, was printed. This edition includes corrections for inconsistencies, the addition of sewing terms, animal names and new terms, and a grammar component.

Birds of the Mackenzie Delta Handbook

When the GSCI held language workshops with elders, an effort was made to collect the Gwich'in names of birds of the Mackenzie Delta. This information was provided to the Aurora Research Institute for its publication on birds of the region. The *Field Guide to the Birds of the Mackenzie Delta* (Aurora Research Institute, 2002) is now available for sale.

Fort McPherson Archaeological Excavation and Survey

In August 2002, the GSCI, in partnership with the Teetl'it Gwich'in Council, and the Prince of Wales Northern Heritage Centre, initiated a community-based archaeology project. It involved a two-week excavation by an archaeologist and seven local youth who, through this training and employment opportunity, learned about archaeology and their history. The area of excavation was a late 19th-early 20th century camp used by Teetl'it Gwich'in when coming to trade with the Hudson's Bay Company.

Canada's Western Arctic Including the Dempster Highway

In December 2002, *Canada's Western Arctic Including the Dempster Highway: The Definitive Guide to Canada's Western Arctic* was published by the Western Arctic Handbook Committee. Staff of the GSCI wrote the section "Gwich'in History and Culture" and provided information for several other chapters.

Geographic Information System Mapping

The GSCI reviews all applications to access land or do research in the GSA so as to provide advice on the potential impacts on heritage resources. To assist in this activity, the GSCI worked with GTC Lands and Resources staff to develop a heritage layer for system mapping.

7 GOVERNMENT OF THE NORTHWEST TERRITORIES

The GNWT performed various implementation activities pursuant to the Gwich'in Agreement, Implementation Plan and related funding agreements.

7.1 Ministry of Aboriginal Affairs

Throughout 2002-2003, the Ministry worked closely with the GTC, and federal and territorial government officials, and the various implementing bodies established pursuant to the Agreement. The Ministry co-ordinated the implementation activities of all NWT departments, prepared regular status reports for the Implementation Committee and prepared the NWT government component of this annual report.

A Ministry official actively participated as the NWT representative on the Implementation Committee dealing with such issues as:

- economic measures (see Section 3 of this report);
- communications;
- board funding requests and the reallocation of implementation resources; and
- the renewal of the Gwich'in Implementation Plan.

The Ministry worked with INAC, the GTC and the Genesis Group to finalize a terms of reference for a CD-ROM communications project to assist youth living in the GSA to better understand the Agreement. The CD-ROM will provide a historical perspective leading up to the signing of the Agreement and an overview of the chapters of the Agreement.

In accordance with Chapter 5 and Appendix B of the Agreement, the Ministry participated in the Beaufort–Delta self-government negotiations process. Signing of an Agreement- in-Principal is anticipated in April 2003.

The Ministry participated in the Implementation Plan renewal discussions during the reporting period. The parties completed a technical review of the current Implementation Plan, amending activity sheets to reflect current status of implementation activities and obligations. The negotiators agreed to ongoing implementation budgets for the various boards, the GNWT and the GTC. On March 13, 2003, negotiators agreed to recommend to the Implementation Committee that the revised Implementation Plan be approved acknowledging that the GTC may pursue other means to secure additional implementation funding from the Government of Canada. The Implementation Committee is scheduled to meet in April 2003.

7.2 Department of Municipal and Community Affairs

The Department of Municipal and Community Affairs and the GTC continued discussions on a leasing agreement for ongoing access to the Deep Water Lake freshwater intake facility.

The Department paid quarterly resource royalties to the GTC and assisted in identifying beneficiaries eligible for the Homeowner's Property Tax Rebate.

7.3 Department of Resources, Wildlife and Economic Development

The Department continued to meet its obligations through ongoing consultation with the GTC, designated Gwich'in organizations and RRCs. The Department also worked closely with the GRRB, GLUPB, GLWB, GSCI and Gwich'in Development Corporation (GDC), promoting, assisting and advising these bodies on wildlife and forest management, resource development and economic development issues.

Education, Training and Career Development

Education, training and career development continued to be departmental priorities. In support of these priorities, RWED provided assistance to various Gwich'in organizations for numerous initiatives including youth land-based conservation programs and attendance at various business development and oil and gas workshops, conferences and symposiums. The Department also provided $50,000 toward capacity development in the

GDC and $160,000 for capacity building in the GTC with respect to increased resource development activity in the region.

Economic Development

The Department continued to work closely with the GTC and the Gwich'in communities to support and encourage beneficiary involvement in business development and employment opportunities leading to economic self-sufficiency. The Department provided business advice, counselling and support, and assisted Gwich'in businesses and individuals to gain access to financial support from various sources.

NWT Wildlife Act

The Department worked very closely with the appropriate Gwich'in organizations on drafting changes to the *Wildlife Act* that are consistent with the Agreement and new species at risk legislation.

Park Master Plan

The Gwich'in Territorial Park Master Plan continued to be implemented. The GDC was awarded contracts valued at $306,000 to develop park infrastructure. A $25,500 general maintenance contract was sole sourced to Chii Construction Ltd.

The Department continued to have a Gwich'in beneficiary in the position of seasonal parks officer.

Bluenose Caribou

The seventh year of the caribou satellite tracking program was completed. Maps showing the location and movement of the satellite-collared caribou were provided to the 12 user communities and wildlife IPGs. Movements of the Cape Bathurst and Bluenose-West caribou herds in relation to the proposed Mackenzie Valley pipeline were documented. Seismic companies working in the Richards Island and lower Tuktoyaktuk Peninsula area provided partial funding for this project.

Working co-operatively with Parks Canada, a productivity survey was conducted to estimate the number of cows on the Cape Bathurst and Bluenose-West calving grounds and to determine the number of calves produced by these herds.

Wildlife Studies

The Department worked co-operatively with the GRRB on the following wildlife studies.

Barren-ground Caribou: Animations displaying the movements of animals in the Cape Bathurst, Bluenose-West, Central Arctic, Porcupine, Bluenose-East, Bathurst, and Dolphin and Union herds were completed. These animations were incorporated into a Web-based program that was made available to the public on the RWED Web site and on CD-ROM. This work was completed in co-operation with biologists in Alaska, Yukon, the NWT and Nunavut.

Woodland Caribou: The GRRB and RWED initiated a study to obtain baseline information on the distribution and numbers of boreal woodland caribou in the GSA. This project was co-funded by the Environment Canada Habitat Stewardship Fund, RWED Species at Risk Fund, GRRB, Western Biophysical Study, and RWED Inuvik Region. Two adult female caribou were equipped with global positioning system satellite collars. About 850 locations were obtained to assess seasonal patterns of habitat use. The vegetation at 125 known use sites was described. Tissue samples were collected from captured and harvested animals to determine genetic relationships with other woodland and barren-ground caribou herds in the NWT and Yukon. A report summarizing the results obtained during the first year of this project was prepared and distributed.

Dall's Sheep: Biologists from the RWED and the GRRB continued their work to assess the prevalence of parasites in Dall's sheep in the Richardson Mountains. This work was done in co-operation with the Western College of Veterinary Medicine, University of Saskatchewan. A survey was conducted in late August 2002 to determine the number of sheep and lamb/nursery sheep ratios in several mountain blocks. Fecal samples were collected to determine the prevalence and intensity of lungworm infections. These results suggest sheep numbers have continued to decline in some areas of the Richardson Mountains.

The Department worked in co-operation with the Western College of Veterinary Medicine to assess the potential for transmission of muskox lungworm to Dall's sheep. This work was completed and a manuscript was prepared for publication.

Grizzly Bear Harvest: The Department maintained the grizzly bear harvest and problem bear occurrence/kill database for the Inuvik Region. Quotas and harvest information were reviewed for each community hunting area and RWED presented the results in the annual *Summary of Harvest Data for Species Under Quota in the Gwich'in Settlement Area* report prepared for the GRRB.

Information Gaps Workshop: The Western Biophysical Study and RWED hosted a workshop to identify gaps in information required to manage wildlife species or habitats under NWT jurisdiction. Biologists from RWED and the GRRB delivered the workshop. Representatives from the hunters and trappers committees, RRCs, IPGs and co-management bodies in the Inuvik Region participated. A summary of the recommendations of the workshop was prepared and distributed.

7.4 Department of Education, Culture and Employment

The Department was responsible for the planning, delivery and management of a broad range of employment, social, educational and cultural programs and services in the GSA.

- The Training on the Job Program provided wage subsidies for employers in Aklavik, Inuvik and Fort McPherson, to ensure that employees obtained necessary skills to access and retain meaningful work or promotion within their organizations.

- All communities in the GSA participated in the Youth Employment Initiative Program, which provided a wage subsidy to employers to offset the cost of hiring students and youth with limited skills.

- The Healthy Children's Initiative and early childhood programs provided training and support to Gwich'in in Aklavik, Fort McPherson, Inuvik and Tsiigehtchic.

- The Oral Traditions and Cultural Enhancement Programs supported the Ingamo Hall Friendship Centre's Summer Day Camps in Inuvik.

- Community literacy projects in Fort McPherson and Inuvik and work place literacy projects were funded through EC&E in Tsiigehtchic and Inuvik.

- Community employment officer positions were subsidized in Aklavik, Fort McPherson and Tsiigehtchic.

- Community Skills for Work Projects in Aklavik, Fort McPherson and Inuvik assisted income support recipients to achieve self-sufficiency through work experience and support services.

- Assistance was provided to northern businesses to employ and train Gwich'in beneficiaries to become certified journeymen/women.

- Community income support delivery contracts were negotiated with the communities of Aklavik and Fort McPherson.

- Labour Market Development Agreement funding provided support to a number of initiatives in the GSA. Funding was provided to the GTC to assist with hiring an employment liaison officer and to the Western Arctic Business Development Centre to deliver the Self-Employment Option Program to residents of Beaufort–Delta communities.

- The Maximizing Northern Employment Initiative provided a variety of regional skill-based and training on the job programs, including class 1 driver training and the Portage Trail Project in Fort McPherson, wildlife monitoring and skill-for-work program in Aklavik and introduction to welding and oilfield boiler courses in Inuvik. Many Gwich'in beneficiaries participated in these initiatives.

- The GTC received a contribution of $20,000 to provide support for the development of human resources within its organization.

The Culture, Heritage and Languages Division provided funding and professional support to the GSCI to assist them with repatriating and reclaiming the knowledge and skills of making traditional animal skin clothing. Garments based on traditional designs were completed in each Gwich'in community. A NWT unveiling ceremony was held at the Prince of Wales Northern Heritage Centre in March 2003. Individual ceremonies will be held in each of the Gwich'in communities in 2003–2004.

The Prince of Wales Northern Heritage Centre reviewed land use permits to identify possible threats to heritage resources, provided advice on the preservation of heritage resources to a variety of agencies, and maintained and provided access to a database of traditional Aboriginal place names in the GSA.

7.5 Department of Justice

The Legal Division continued to support the implementation of the Agreement through legal advice on several issues including access to Gwich'in lands, contracting in the GSA, resource royalty provisions in the Agreement and consistency of the revised *Wildlife Act* with the Agreement. In addition, the Legal Division considered amendments related to the implementation of the Tlicho Agreement.

7.6 Department of Public Works and Services

In support of the economic measures provisions in Chapter 10 of the Agreement, and consistent with the GNWT preferential contracting policies and procedures intended to maximize local, regional and northern employment and business opportunities, the following sole source contracts were awarded:

- $65,000 to GDC Civil Construction Ltd. for hauling peat to the Gwich'in Territorial Park in Inuvik;
- $16,845 to GSA Construction for upgrades to the Gwich'in Territorial Park in Inuvik;
- $16,725 to GSA Construction for playground equipment in Inuvik;
- $12,800 to GSA Construction for upgrades to the Nihtak Park in Inuvik;
- $6,012 to McDonald Bros. Electric for a switch gear at the Tsiigehtchic Pump House; and
- $5,015 to Bob's Sheet Metal for work on an air conditioner at the Fort McPherson Nursing Station.

The following additional contracts were awarded to Gwich'in owned businesses:

- $567,222 to GDC Civil Construction Ltd for a foundation pad at the Aurora College Inuvik Campus;
- $333,603 to GDC Civil Construction Ltd. for raw water hauling services in Fort McPherson;
- $200,000 to Nihjaa Properties Ltd. for housing improvements at the Aurora College Inuvik Campus; and
- $5,100 to McDonald Bros. Electric for a generator at Deep Water Lake.

Public Works and Services continued to maintain the following leases:

- a 10-year $206,500 per annum lease with Fort McPherson Incorporated Band Ltd. for the John A. Tetlichi Building in Fort McPherson;
- a 10-year $202,300 per annum lease with Gwich'in Properties Ltd. for the Semmler Building in Inuvik;
- a 10-year $183,250 per annum lease with Gwich'in Properties Ltd. for the Mack Travel Building in Inuvik; and
- a $63,000 per annum lease with Gwich'in Properties Ltd. for the Semmler Building in Inuvik.

In the GSA, the Department maintained seven leases with a total value of $1,192,987 per annum. Four of these leases with a total value of $655,050 per annum (55 percent of the total leases) were with businesses owned by Gwich'in beneficiaries.

7.7 Department of Transportation

The Department of Transportation forwarded a draft Frog Creek pit development plan to the GTC for review and comment. Comments were received from the GTC, and a revised plan will be forwarded to the GTC in 2003-2004.

8 Government of Canada

8.1 Economic Activity and Employment

Human Resources Development Canada

Government economic activities in the GSA are structured to ensure the traditional economy is maintained and strengthened, and to work toward the economic self-sufficiency of the Gwich'in. The GTC is a signatory to the AHRDA. This Agreement, signed in April 1999 and extending to 2004, provides funding for labour market training for Aboriginal residents in the GSA. The Agreement also provides funding for child-care initiatives to increase the supply of quality child-care services for children with working or training parents who reside in the GSA.

The AHRDA enables the Gwich'in to design and deliver a full service menu of options by integrating several Aboriginal programs including labour market programming and services, capacity building, an urban Aboriginal component, youth programming, child-care programs and programs for persons with disabilities. Funding in 2002-2003 was $965,817.

Human Resources Development Canada (HRDC) has an obligation to support the Gwich'in Agreement and Gwich'in self-government aspirations through its existing programs and the AHRDA, and to maintain an ongoing dialogue with the Gwich'in with respect to operations or activities under the AHRDA. Departmental officials in the NWT communicate with Gwich'in AHRDA officials frequently to discuss operational issues, clarify and define various clauses of the AHRDA and provide advice on implementing aspects of the funding agreement. A Human Resources Centre of Canada is located in Inuvik which provides employers and job seekers with information on available programs and services provided by HRDC and the Human Resources Centre.

Industry Canada

Industry Canada continued to deliver its Aboriginal Business Canada program in the GSA through the Metis Dene Development Fund. This program is available to all persons of Aboriginal descent. The program's strategic priorities are youth, tourism, innovation, trade and market expansion. Further information about the program can be obtained from the Metis Dene Development Fund or the Western Arctic Business Development Centre in Norman Wells and from Aboriginal Business Canada's Web site <www.abc-eac.ic.gc.ca>.

Public Works and Government Services Canada

Public Works and Government Services Canada (PWGSC) continued to provide opportunities to bid on government contracts by advertising procurement opportunities on the government electronic tendering system and by notifying all claimant groups of procurement of goods, services and construction destined for the GSA. Whenever PWGSC has a procurement opportunity which impacts one or more of the comprehensive land claim agreements, notification is forwarded to the claimant groups.

Assistance and information on the procurement process was provided as requested during the year, as was information on contracts. Whenever it was practical and consistent with sound procurement principles, PWGSC recommended that bid evaluation criteria be included in bid solicitations to maximize socio-economic benefits to the claimant groups.

Indian and Northern Affairs Canada

The following resources were provided to Gwich'in bands and organizations in 2002-2003 to support the traditional economy and encourage employment.

Tetlit Gwich'in Band

- $80,262 from the Community Economic Development Program (community-based, community-driven support for economic development).
- $4,700 from the Resource Partnership Program to complete a business plan related to the Tl'oondih Lodge.

Gwichya Gwich'in Band

- $34,358 from the Community Economic Development Program.

Aklavik Band

- $36,890 from the Community Economic Development Program.

- $4,700 from the Regional Opportunities Program for business plan development related to an air charter business.

Inuvik Native Band

- $27,905 from the Community Economic Development Program.

GDC

- $6,760 from the Regional Opportunities Program to attend the Arctic Gas Symposium.

- $30,000 from the Resource Partnership Program for business plan development related to an oil and gas opportunity.

- $25,250 from the Resource Partnership Program and $35,000 from Resource Access Negotiations to assist with costs of professional expertise to determine hydrocarbon potential for GSA lands.

- $10,000 from the Economic Development Advocacy Program to participate in the Inuvik Petroleum Show.

The GTC received $663,256 in tribal council funding for band governance, financial management and economic development, and $35,000 to assisting in staffing the position of Gwich'in regional contaminants co-ordinator to address general contaminant issues in the GSA.

8.2 Environmental Assessment and Wildlife Management

Environment Canada

A range of wildlife, fisheries and forestry research and monitoring projects were completed, and progress and final reports were prepared. Gwich'in beneficiaries continued to be an integral element of GRRB operations with several training positions being funded throughout the year. The GRRB participated in a number of departmental workshops and conferences including two sponsored by Environment Canada.

The Canadian Wildlife Service (CWS) was involved in a number of activities related to the management of wildlife, including representation on the SAHS. This group provides harvesting information to the GRRB. One outcome of the SAHS will be the establishment of a total allowable harvest of migratory birds in the GSA.

The CWS, through its seat on the GRRB, has provided the following services.

Harvest of Migratory Game Birds

- The GRRB is aware that migratory birds are managed according to a well-defined set of regulations, and is advised by the CWS of any changes, which may impact the Gwich'in. The Gwich'in have been regularly consulted over changes to the regulations, such as the use of non-toxic bird shot and the proposed spring hunting season.

- Annual migratory bird harvest statistics are compiled by the CWS and the United States Fish and Wildlife Service. Setting a total allowable harvest for migratory birds has not been discussed by the GRRB. However, it is expected that the SAHS will provide information from which the GRRB could determine a total allowable harvest.

Management of Migratory Wildlife Species

- The CWS communicates with the GRRB on relevant issues discussed by the Arctic Goose Working Group of the Arctic Goose Joint Venture (AGJV). The AGJV is a co-operative Canada–United States body that co-ordinates goose management and research in both countries. This Group deals with the overpopulation of snow geese in the Arctic, especially in the Central Arctic. The Gwich'in harvest snow geese from the Western Arctic population where the problem does not appear to be as severe.

- The CWS, through its seats on the various Flyway Committees, the North American Waterfowl Management Plan and other international initiatives, is involved closely in the management of migratory bird species that cross international boundaries. The GRRB was routinely apprised of issues arising from these international initiatives that may affect the Gwich'in.

- Through its seat on the GRRB, the CWS participated in the preparation of management plans for the Bluenose caribou herd and the barren-ground grizzly bears, both of which move in and out of the GSA. The CWS is also represented on the Porcupine Caribou Management Board whose activities are directed to the Porcupine caribou, which move between Canada and the United States and are harvested by both NWT and Yukon Gwich'in.

Wildlife Research

- The CWS assisted in the third year of field investigations of a GRRB research project to examine the reproductive ecology of lesser scaup and scoter species, which included assistance to the research student during thesis prep-aration. The CWS also participated in a study of the impacts of hydrocarbon exploration and development on tundra swans undertaken by a graduate research student. Some of this work is conducted in the GSA.

Species at Risk Legislation

- As a signatory to the International Biodiversity Convention and other international conservation initiatives, the Government of Canada is obliged to take steps that ensure the continued viability of all wildlife species within its borders. Consequently, the Government of Canada, through the CWS, developed species at risk legislation which died on the parliamentary order table with the dissolution of the last Parliament. Environment Canada developed new species at risk legislation, which received royal assent in October 2002 and should be enacted by mid-2003. During the year, the GRRB was consulted on the role of the IPGs in the implementation of the *Species at Risk Act* by means of Environment Canada-sponsored workshops in Edmonton and Whitehorse.

Department of Fisheries and Oceans

The Department provided input on fisheries management issues through attendance at GRRB meetings and consultation on legislation and policies. It contributed funding for a GRRB fisheries technician and for an SAHS conservation/education calendar.

The Department continued to issue commercial fisheries licences; however, a new commercial fishing licensing regime is being considered for the GSA. The RRCs were consulted and involved in fisheries research projects required by the Agreement. Four community workers were hired and four meetings were attended by DFO representatives. The RRCs agreed to support DFO's enforcement of wastage/unattended nets.

From a fisheries perspective, the highlight of the fiscal year was the co-operative nature in which DFO and the GRRB worked together on the Rat River charr monitoring and assessment initiative.

The Canadian Coast Guard provided marine communications and traffic services on Great Slave Lake, Mackenzie River and the Western Arctic waters in the GSA from May to October 2002. Services promote the safety of life at sea, the protection of the environment, and the safe and expeditious movement of marine transportation, by providing a maritime mobile safety radio communications service that covers Canada's Arctic waters and the Mackenzie–Athabasca Waterway system.

With respect to land administration activities of the Coast Guard, a number of sites have been reserved for more than 10 years. Applications to renew these reserves (land sites) in the GSA were pending at year end.

Canadian Environmental Assessment Agency

The Canadian Environmental Assessment Agency continued to work with INAC to clarify the relationship between the MVRMA and the CEAA.

The Agency continued to work with other federal government departments and First Nations to develop frameworks for environmental assessment and regulatory processes for potential project developments in the NWT. In particular, the Agency actively pursued the development of agreements to harmonize the three environmental assessment processes and co-ordinate

regulatory processes in preparation for the proposed Mackenzie Valley pipeline. A draft agreement in October 2002 with the MVEIRB and the Inuvialuit (as represented by the Inuvialuit Game Council) provides for the establishment of a single review panel process under the CEAA and MVRMA for a gas development project. This process will occur after the MVEIRB completes its screening and environmental assessment process. In addition, a draft agreement was negotiated between the regulators to co-ordinate the regulatory processes with the harmonized environmental assessment process.

Indian and Northern Affairs Canada

The NWT Regional Office continued to co-ordinate INAC's technical input to environmental assessments undertaken by the MVEIRB. The Department also co-ordinated, on an ongoing basis, the input of applicable federal departments in responding to MVEIRB determinations on environmental assessments.

National Energy Board

The NEB has a specific responsibility under Chapter 23 of the Agreement for the expropriation of settlement lands required for pipeline facilities and electrical transmission rights-of-way that are judged to be in the public convenience and of necessity. The NEB has not been required to deal with any activities under this chapter to date.

Board staff participated in the discussions to develop the *Cooperation Plan for Environmental Impact Assessment and Regulatory Review of a Northern Gas Pipeline Project* as part of the preparatory work for the proposed Mackenzie Valley pipeline development.

8.3 Heritage Sites and Resources

Parks Canada Agency

The Agreement provides for the active involvement of the Gwich'in in the conservation and management of Gwich'in heritage resources, as traditional culture and history are priorities to the Gwich'in.

The GSCI and Parks Canada Agency held workshops in the fall of 2002 and February 2003 to complete a final draft of the commemorative integrity statement for the Nagwichoonjik National Historic Site of Canada. The plaque ceremony for the site was also discussed, and the Gwichya Gwich'in Council was offered the opportunity to construct the plaque's base. The GSCI, Gwichya Gwich'in Council and Parks Canada Agency began plans for a ceremony to unveil the plaque in Tsiigehtchic in July 2003.

A community consultation meeting was held in November 2002 to begin discussion on the proposed Tetlit Gwich'in National Historic Site. A follow-up meeting was held in February 2003 to discuss the specifics of the proposed site and to gather sufficient information for an application and submission report to the National Historic Sites and Monuments Board of Canada.

Parks Canada Agency worked with the GTC, local bands and the GSCI on heritage projects, including consultation on policy and legislation that would affect Gwich'in interests.

Parks Canada Agency funding for Gwich'in goods and services was $56,431 in 2002-2003. In addition, $1,000 was contributed to the GRRB to assist with their Arctic Red River Youth on the Land Trek.

8.4 Land and Water Management

Indian and Northern Affairs Canada

Sand and Gravel Resources

The NWT regional office provided quarterly reports on the quarry royalties collected in the Mackenzie Valley which totalled $50,590.50.

Land and Water Use Process

The North Mackenzie district office continued to work with the GLWB in recommending terms and conditions on applications for land use permits and water licences, and provided, on an ongoing basis, inspection services to the GLWB to ensure compliance with the terms and conditions attached to these authorities.

Resource Royalty Regime
A regulatory review of the CMRs, which involves consultation with the GTC, was begun.

Cumulative Impacts Monitoring Program
The NWT regional office of INAC has the lead on the design of the CIMP and co-ordinates the CIMP Working Group.

Natural Resources Canada
Natural Resources Canada completed all surveying activities as per its obligations under the Agreement. Plans have been recorded in the Canada Land Surveys Records and Land Titles Office where appropriate. One plan remains at the final review stage for ratification and registration. All parcels of land are fully surveyed.

Tetlit Gwich'in
All parcels are fully surveyed, including the boundaries of any exclusions. There were 11 rural blocks and 12 site-specific parcels surveyed, and all plans are recorded.

Gwich'in
All parcels are surveyed: 24 municipal lands, 31 site specific parcels and 35 exclusions. Also surveyed are portions of boundaries and intersections of boundaries with water courses.

8.5 Taxation

Canada Customs and Revenue Agency
Canada Customs and Revenue Agency's responsibilities under the Agreement include the provision of general information on the taxation implications for the settlement corporations, and the preparation of an information document on this topic. The draft of this information document dealing with settlement corporations and related tax aspects was previously completed and forwarded to the GTC in 2000. Comments have yet to be received.

During the year, the Agency received some inquiries relating to the Gwich'in, Sahtu and Inuvialuit land claim agreements, mainly dealing with the operation of settlement corporations.

8.6 Federal Co-ordination of Implementation Activities

Indian and Northern Affairs Canada
The Implementation Branch (IB) co-ordinates the fulfilment of federal government responsibilities and obligations pursuant to the Agreement. In 2002-2003, the Branch continued to participate in the Implementation Committee and to consult with the GNWT and GTC regarding the implementation of the Government of Canada's obligations under the Agreement. The Branch continued to serve as the secretariat to the Implementation Committee and co-ordinated its three meetings in April, August and December 2002.

The IB maintains regular contact with all federal government departments and agencies with respect to their implementation activities, intervening as necessary, and maintaining a comprehensive implementation status report of these activities on its automated Land Claims Obligations System.

In addition to consulting the IPGs, GTC and GNWT to assess their funding requirements to year-end, the Branch managed flexible transfer payment funding agreements with these bodies during 2002-2003.

The IB also assisted in processing ministerial appointments of individuals to various IPGs created pursuant to the Agreement. During the fiscal year, appointments were made to the Arbitration Panel, GLUPB, MVEIRB and GLWB.

The Branch had the lead in hiring a contractor as part of the framework development for the evaluation of government economic development programs as they relate to the economic measures objectives in the Sahtu and Gwich'in final agreements (see Section 3 of this report).

On May 17, 2002, the Government of Canada, the GTC and SSI reached an out-of-court settlement with respect to the definition of royalties under the Gwich'in and Sahtu agreements. As part of the settlement, a compensation payment was made to the GTC and SSI on June 14, 2002 and the parties agreed to amend the definition of royalty in both agreements. The amendments received Governor in Council approval on February 6, 2003.

The IB represented the Government of Canada during discussions concerning renewal of the Gwich'in Implementation Plan. Several meetings were held in 2002-2003 between the parties to the Implementation Plan.

The Branch coordinated the preparation of the annual report for 2001-2002.

8.7 Other Implementation Activities

Indian and Northern Affairs Canada

Protected Area Strategy

The NWT Protected Area Strategy Implementation Advisory Committee met twice during the year, in Fort Smith in June 2002 and in Inuvik in October 2002. The Committee consists of representatives from each regional Aboriginal organization including the GTC, industry, environmental non-government organizations and the federal and territorial governments. The GTC continued to participate in the Committee, while stating that they will not move forward with advancement of areas through the strategy until the Gwich'in Land Use Plan is approved. Indian and Northern Affairs Canada continued to support the Protected Area Strategy secretariat in partnership with RWED.

Treaty Payments

The NWT regional office met with each of the four Gwich'in bands and made the following annual treaty payments: Gwichya Gwich'in Band in Tsiigehtchic on April 16, 2002; Tetlit Gwich'in Band in Fort McPherson on April 16, 2002; Aklavik Band on April 15, 2002; and Inuvik Native Band on April 17, 2002.

Devolution

Section 5.1.12 of the Agreement requires government to provide the GTC with the opportunity "to participate in any constitutional conference or similar process for reform of the constitution of the NWT." Devolution of federal land and resource management responsibilities to the NWT will entail an amendment to the *NWT Act*.

On May 22, 2001, the Minister of Indian Affairs and Northern Development, the Premier of the NWT and representatives of the NWT Aboriginal organizations (known collectively as the Aboriginal Summit which includes the GTC) endorsed a memorandum of intent in which they agreed to work toward establishing a formal process to negotiate the devolution of federal responsibilities over land and water resources in the NWT.

Discussions on a framework agreement began in the fall of 2002 following the announcement of the appointment of chief negotiators for the Aboriginal Summit, and the territorial and federal governments. The GTC participated in discussions with other members of the Aboriginal Summit. Funding for the participation of the Aboriginal Summit members was provided by the GNWT and INAC.

APPENDIX 1

Membership of Implementing Bodies (as of March 31, 2003)

Arbitration Panel

James Ross
Grace Blake
Willard Hagen
Richard M. Hill
Katherine Peterson, QC
James Posynick
Peter Ross

Gwich'in Land Use Planning Board

Bob Simpson — Chair
Fanny Greenland
Karen LeGresley Hamre
Ian McLeod
Charlie Snowshoe

Gwich'in Land and Water Board

Willard Hagen — Chair
George E. John
Gerald Kisoun

Gwich'in Renewable Resources Board

Robert Charlie — Chair
Robert Alexie, Sr
Joe Benoit
Chief James Firth
Elizabeth Hansen
Paul Latour
Roger Peete

Alternates

Robert Elais
Victoria Johnson
John S. Nagy
Melba Mitchell
Robert Moshenko

Mackenzie Valley Environmental Impact Review Board

Todd Burlingame — Chair
Dan Bayha
Frank Pope
Bertha Rabesca
Charlie Snowshoe
John Stevenson
Gordon Wray

APPENDIX 2

Map of Gwich'in Settlement Area

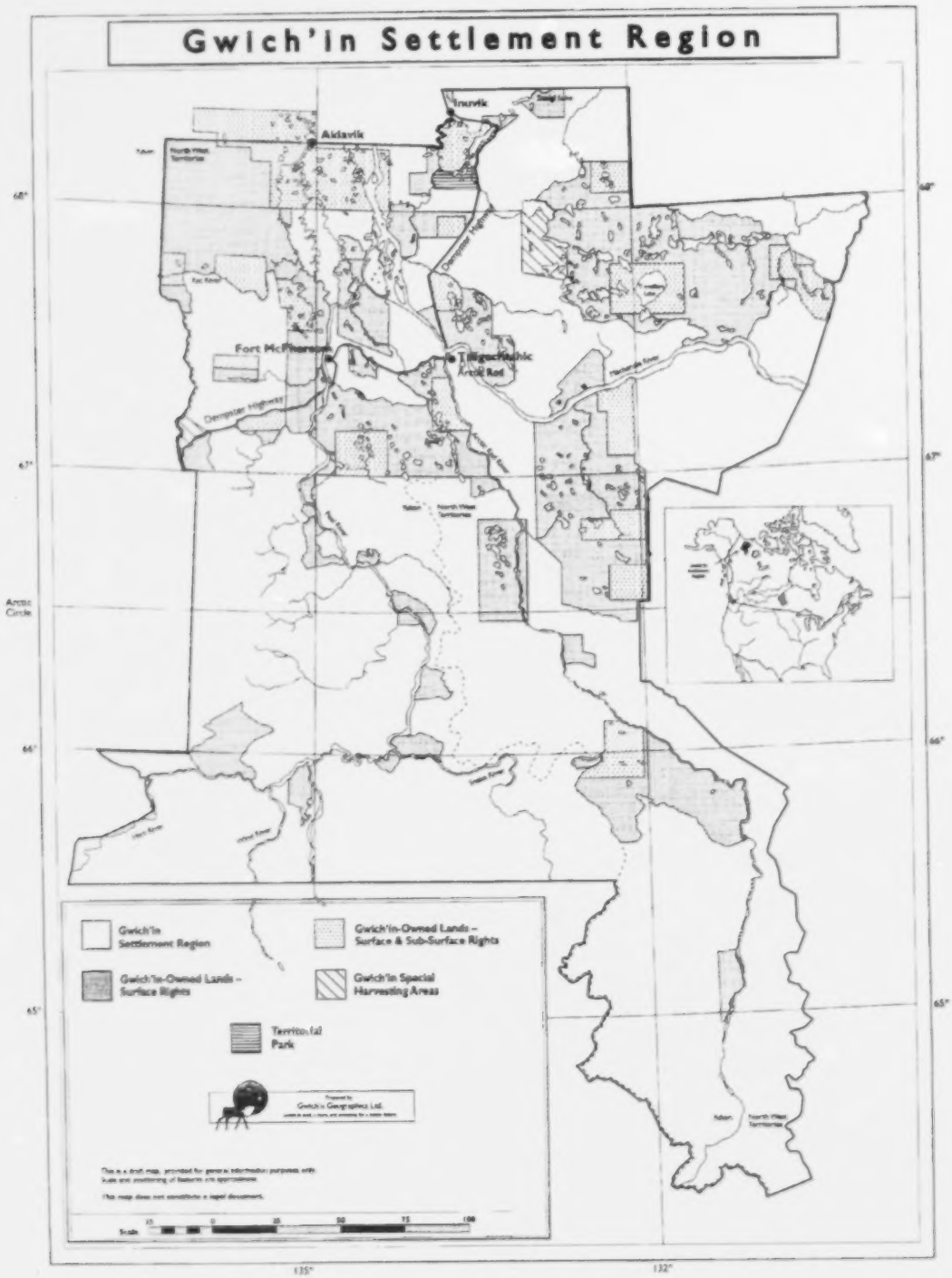

Note: An electronic version of the map of the GSA can be located at <www.gwichin.nt.ca>.

APPENDIX 3

Schedule of Capital Transfer Payments 1992-2002

The Government of Canada makes a capital transfer payment to the GTC on each anniversary of the date of the Agreement, in accordance with the schedule of payments set forth in Schedule 1 to Chapter 8. The GTC will receive its final capital transfer payment on the 15th anniversary date of the Agreement.

Date	Capital Transfers to the GTC* $
April 22, 1992	2,000,000
December 23, 1992	7,426,766
April 22, 1993	4,180,680
April 22, 1994	6,271,020
April 22, 1995	7,455,168
April 22, 1996	9,318,835
April 22, 1997	9,318,835
April 22, 1998	9,318,835
April 22, 1999	9,318,835
April 22, 2000	9,318,835
April 22, 2001	9,318,835
April 22, 2002	**9,318,835**
Total	**92,565,379**

* *Net of negotiation loan repayments.*

APPENDIX 4

Implementation Payments 1992-1993 to 2002-2003

The annual implementation funding amounts provided to the GTC, the GNWT and the IPGs created pursuant to the Agreement represent the Government of Canada's total contribution to each body for the purpose of assisting each body to fulfill its obligations pursuant to the Agreement, Implementation Plan and related Act(s) of Parliament. The annual funding levels for the GTC, GNWT and IPGs are identified in the Implementation Plan.

Fiscal Year	Implementation Payments $
1992-1993	559,151
1993-1994	1,070,634
Wildlife Studies Fund	2,030,000
1994-1995	1,833,735
1995-1996	1,896,760
1996-1997	2,987,444
1997-1998	3,174,342
1998-1999	3,197,097
1999-2000	3,310,619
2000-2001	3,501,345
2001-2002	4,050,386 *
2002-2003	5,119,517 **
Total	**32,721,040**

* The 2001-2002 implementation payment was inaccurately reported in the 2001-2002 annual report of the Agreement. This amount has been corrected in the table above.

** This amount includes $788,000 of oil and gas capacity funding provided to the MVEIRB by INAC in 2002-2003.

APPENDIX 5

Resource Royalties, 1992 to 2002

Payments with respect to resource royalties received by the Government of Canada are made to the GTC on a quarterly basis, pursuant to Chapter 9 of the Agreement.

Fiscal Year	Resource Royalties Paid to GTC $
1992	198,183 *
1993	353,291 *
1994	197,009
1995	204,345
1996	267,719 *
1997	244,261
1998	211,264
1999	231,949 *
2000	343,224
2001	499,505 *
2002	664,127
Total	**3,414,877**

* These resource royalties were inaccurately reported in the 2001-2002 annual report of the Agreement. These amounts have been corrected in the table above.

APPENDIX 6

Gwich'in Property Taxes Reimbursed to the GNWT, 1994 to 2002

Pursuant to Chapter 22 of the Agreement, the Government of Canada agrees to pay the GNWT any real property taxes levied for 15 years from December 22, 1992 with respect to Gwich'in municipal lands. Specific information on these municipal lands is contained within Chapter 22.

Fiscal Year	Amount $
1994	4,306
1995	4,348
1996	4,571
1997	4,571
1998	4,752
1999	4,734
2000	6,411
2001	6,411
2002	6,334
Total	**46,438**

APPENDIX 7

Web Site Addresses

Gwich'in Tribal Council
<www.gwichin.nt.ca>

Gwich'in Land and Water Board
<www.glwb.com>

Gwich'in Renewable Resources Board
<www.grrb.nt.ca>

Gwich'in Land Use Planning Board
<www.gwichinplanning.nt.ca>

Mackenzie Valley Environmental Impact Review Board
<www.mveirb.nt.ca>

Implementation Branch, INAC
<www.ainc-inac.gc.ca/ps/clm/impb_e.html>

Indian and Northern Affairs Canada
(link to all sectors and regions)
<www.ainc-inac.gc.ca>

Ministry of Aboriginal Affairs, GNWT
<www.maa.gov.nt.ca>

GNWT (links to all departments)
<www.gov.nt.ca>

Entente sur la revendication territoriale globale des

Gwich'in

Rapport annuel du Comité de mise en œuvre,
du 1er avril 2002 au 31 mars 2003

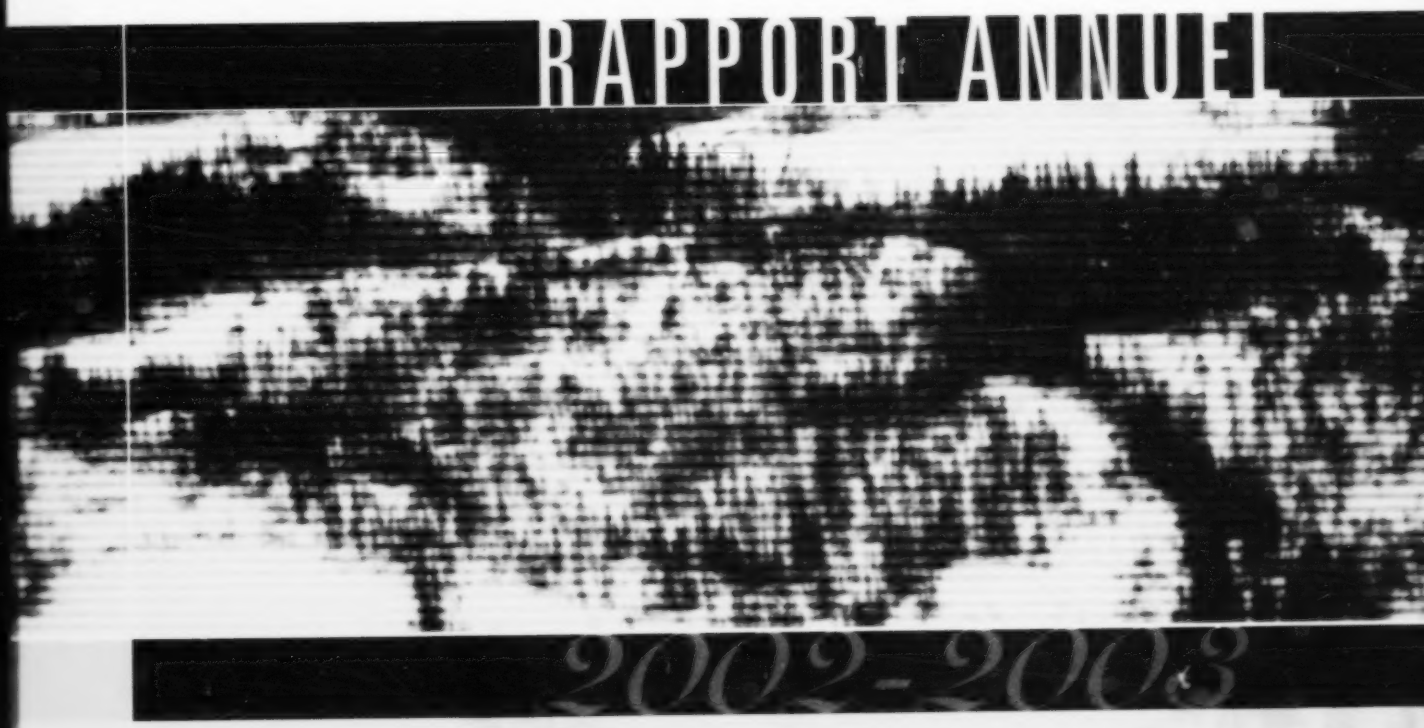

Northwest Territories Canada

Canada

Publié avec l'autorisation du
ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien
Ottawa, 2003
www.ainc-inac.gc.ca
1 800 567-9604
1 866 553-0554 (ATS seulement)

QS-5354-023-BB-A1
Catalogue n° R31-9/2003
ISBN 0-662-67889-3

© Ministre des Travaux publics et des
Services gouvernementaux Canada

AVANT-PROPOS

Le Comité de mise en œuvre est heureux de soumettre son dixième rapport annuel sur la mise en œuvre de l'Entente sur la revendication territoriale globale des Gwich'in. Le présent rapport porte sur l'exercice financier allant du 1er avril 2002 au 31 mars 2003.

Le Comité de mise en œuvre est formé d'un haut représentant de chacune des parties signataires, soit le Conseil tribal des Gwich'in (CTG), le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et le gouvernement du Canada. Il respecte la règle du consensus et tient lieu de tribune afin de permettre aux parties de soulever des questions à considérer et d'exprimer leurs préoccupations.

Le Comité est chargé de superviser, de diriger et de surveiller la mise en œuvre de l'Entente. Le présent rapport annuel décrit les réalisations et les progrès accomplis durant l'année. Divers ministères fédéraux et territoriaux, le CTG et d'autres organismes créés en vertu de l'Entente ont fourni les renseignements nécessaires à sa rédaction.

Les succès que le Comité de mise en œuvre a obtenus jusqu'à maintenant sont le fruit d'une relation marquée par le respect mutuel et l'engagement des parties à s'acquitter des obligations prévues par l'Entente.

Fred Carmichael
Conseil tribal des Gwich'in

Mark Warren
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Aideen Nabigon
Gouvernement du Canada

AVANT-PROPOS I

SIGLES ET ACRONYMES IV

1 LES CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTENTE 1

2 LES FAITS SAILLANTS 1

3 LES QUESTIONS PARTICULIÈRES 3

3.1 Le Programme de surveillance des effets cumulatifs 3
3.2 Les mesures économiques 4
3.3 L'exploitation des ressources dans la vallée du Mackenzie 5
3.4 L'aménagement du territoire 7
3.5 Le renouvellement du Plan de mise en œuvre 8
3.6 Le financement de base pour le Conseil tribal des Gwich'in 9
3.7 Le Fonds pour les recherches sur la faune 10
3.8 Le processus de règlement des différends 10
3.9 Le transfert de responsabilités au Yukon 10

4 LE COMITÉ DE MISE EN ŒUVRE 11

4.1 La trousse de communication 12
4.2 Les nominations au Conseil d'arbitrage des Gwich'in 12
4.3 L'Office d'examen des répercussions environnementales de la vallée du Mackenzie 12
4.4 Les autres activités 12

5 LES ORGANISMES DE MISE EN ŒUVRE 13

5.1 Le Conseil d'arbitrage des Gwich'in 13
5.2 L'Office gwich'in d'aménagement territorial 13
5.3 Le Conseil des ressources renouvelables gwich'in 14
5.4 L'Office d'examen des répercussions environnementales de la vallée du Mackenzie 16
5.5 L'Office gwich'in des terres et des eaux 19

6 LE CONSEIL TRIBAL DES GWICH'IN 20

6.1 Le Conseil d'inscription 20
6.2 Le cadre d'évaluation et de gestion des effets cumulatifs 20
6.3 Les révisions de l'Entente sur la revendication territoriale globale des Gwich'in 21
6.4 Les dispositions législatives sur l'évaluation environnementale au Yukon 21
6.5 Le CD-ROM de communication 22
6.6 Les négociations sur l'autonomie gouvernementale dans la région du delta de Beaufort 22
6.7 La gestion des ressources 23
6.8 L'administration du territoire gwich'in 24
6.9 Le Gwich'in Social and Cultural Institute 25

7 Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest 27

7.1 Le ministère des Affaires autochtones 27
7.2 Le ministère des Affaires municipales et communautaires 28
7.3 Le ministère des Ressources, de la Faune et du Développement économique 28
7.4 Le ministère de l'Éducation, de la Culture et de l'Emploi 30
7.5 Le ministère de la Justice 31
7.6 Le ministère des Travaux publics et des Services 31
7.7 Le ministère des Transports 32

8 Le gouvernement du Canada 32

8.1 L'économie et l'emploi 32
8.2 L'évaluation environnementale et la gestion de la faune 34
8.3 Le patrimoine 36
8.4 La gestion des terres et des eaux 37
8.5 La fiscalité 37
8.6 La coordination fédérale des activités de mise en œuvre 38
8.7 Les autres activités de mise en œuvre 39

Annexes

Annexe I : Membres des organismes de mise en œuvre (en date du 31 mars 2003) 40
Annexe II : Carte de la région visée par le règlement avec les Gwich'in 41
Annexe III : Calendrier des paiements de transfert, de 1992 à 2002 42
Annexe IV : Paiements pour les activités de mise en œuvre, de 1992-1993 à 2002-2003 42
Annexe V : Redevances découlant de l'exploitation des ressources, de 1992 à 2002 43
Annexe VI : Taxes foncières payées sur les biens des Gwich'in, de 1994 à 2002 43
Annexe VII : Adresses de sites Web 44

SIGLES ET ACRONYMES

AINC	Affaires indiennes et du Nord Canada
CRRG	Conseil des ressources renouvelables gwich'in
CTG	*Conseil tribal des Gwich'in*
EDRHA	Entente sur le développement des ressources humaines autochtones
MPO	Pêches et Océans Canada
MRFDE	Ministère des Ressources, de la Faune et du Développement économique
OEREVM	Office d'examen des répercussions environnementales de la vallée du Mackenzie
OGAT	Office gwich'in d'aménagement territorial
SCF	Service canadien de la faune

1 Les caractéristiques de l'Entente

Le 22 avril 1992, le CTG ainsi que les gouvernements des Territoires du Nord-Ouest et du Canada ont signé l'Entente sur la revendication territoriale globale des Gwich'in et le Plan de mise en œuvre s'y rattachant. L'Entente est entrée en vigueur le 22 décembre 1992.

Selon les principales dispositions de l'Entente, les Gwich'in :

- reçoivent le titre de propriété sur 22 422 kilomètres carrés de terres dans les Territoires du Nord-Ouest et sur 1 554 kilomètres carrés de terres au Yukon;
- se voient attribuer des droits d'exploitation des ressources fauniques et des droits de premier refus sur diverses activités fauniques commerciales;
- ont le droit de créer des institutions gouvernementales populaires responsables de la gestion de la faune et de la réglementation des terres, des eaux et de l'environnement;
- acquièrent une représentation assurée au sein des institutions gouvernementales populaires;
- obtiennent une somme totale de 75 millions de dollars (en dollars constants de 1990) sous forme de transferts exempts d'impôt. Cette somme, dont le paiement s'échelonnera sur 15 ans, équivaudra à 141 millions de dollars à la fin de la période de versement. Le CTG a reçu un paiement de transfert d'une valeur de 7,4 millions de dollars au moment de la promulgation de la *Loi sur le règlement de la revendication territoriale des Gwich'in*. D'autres paiements sont effectués à chaque date d'anniversaire de la signature de l'Entente. De plus, une part des redevances que le gouvernement touche grâce à l'exploitation des ressources naturelles est versée aux Gwich'in tous les trois mois.

L'Entente prévoit également la négociation d'ententes sur l'autonomie gouvernementale, qui entreront en vigueur lors de l'adoption d'une loi fédérale ou territoriale ou des deux.

2 Les faits saillants

Voici les principaux faits saillants du *Rapport annuel de 2002-2003 du Comité de mise en œuvre* :

- Le CTG a reçu des paiements de transfert de 9 318 835 $, déduction faite des prêts consentis pour les négociations.
- On a établi un cadre de mise en œuvre, qui viendra s'ajouter au plan stratégique quinquennal du Programme de surveillance des effets cumulatifs et au processus de vérification visant les Territoires du Nord-Ouest. Les travaux à ce chapitre se sont poursuivis dans l'intention de définir un mandat provisoire et de mettre au point un processus s'appliquant à la toute première vérification environnementale réalisée à l'échelle des Territoires du Nord-Ouest.
- Les parties engagées dans l'examen des mesures économiques pour le compte des Gwich'in et des résidants du Sahtu ont jugé nécessaire d'établir un cadre pour examiner l'efficacité des programmes gouvernementaux de développement économique dans la région visée par le règlement avec les Gwich'in et dans la région visée par le règlement avec les résidants du Sahtu. Ces programmes tiennent compte des mesures économiques dont il est question dans les ententes conclues avec les Gwich'in et avec la population du Sahtu. Un entrepreneur a été embauché pour procéder à l'élaboration d'un tel cadre.
- Le Comité des présidents des organismes d'évaluation des répercussions environnementales et de réglementation du pipe-line du Nord a terminé la rédaction du *Plan de coopération – Évaluation des répercussions environnementales et examen réglementaire d'un projet de gazoduc dans les Territoires du Nord-Ouest*. Ce comité défend les intérêts des divers organismes de réglementation et d'évaluation de l'environnement qui pourraient être responsables de traiter une éventuelle demande concernant la construction d'un gazoduc dans la vallée du Mackenzie.

- En août 2002, l'Office gwich'in d'aménagement territorial (OGAT) a demandé à l'Administration des terres d'Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC) de déclarer inaliénables pour une période de cinq ans les ressources souterraines se trouvant dans les zones de conservation du patrimoine et dans les zones protégées désignées dont il est question dans le plan d'aménagement du territoire gwich'in.

- AINC a terminé, en janvier 2003, une première ébauche des modifications proposées au *Règlement sur l'exploitation minière au Canada*. Ces modifications, qui ont été remises à l'OGAT aux fins d'examen, permettront de résoudre les incompatibilités entre le plan d'aménagement du territoire gwich'in et le *Règlement sur l'exploitation minière au Canada*.

- Les membres du Comité de mise en œuvre ont discuté du renouvellement du Plan de mise en œuvre pour les dix prochaines années. Le Comité a produit deux rapports de décision pour guider les parties engagées dans la mise en œuvre en attendant la conclusion d'une entente à cet effet.

- Le Conseil des ressources renouvelables gwich'in (CRRG) a alloué 207 500 $ pour financer 21 projets de recherche et de gestion, y compris des activités visant à parfaire les connaissances sur la faune, la pêche, les forêts et l'environnement.

- Le financement de l'Étude sur les récoltes d'animaux sauvages dans la région visée par le règlement a été prolongé de deux ans à la suite du renouvellement du Plan de mise en œuvre. Le financement couvrira la période allant d'avril 2003 à mars 2005.

- L'Office d'examen des répercussions environnementales de la vallée du Mackenzie (OEREVM), le Bureau d'examen des répercussions environnementales pour la région désignée des Inuvialuit et l'Agence canadienne d'évaluation environnementale ont conclu une entente préliminaire concernant la participation aux travaux d'un comité mixte chargé de l'examen du projet de gazoduc dans la vallée du Mackenzie.

- Le ministère des Ressources, de la Faune et du Développement économique (MRFDE) des Territoires du Nord-Ouest a permis aux organisations gwich'in d'aller de l'avant avec bon nombre de mesures, y compris les programmes jeunesse sur la conservation des terres, la participation à diverses conférences et le perfectionnement des compétences liées à la mise en valeur des ressources.

- Le ministère de l'Éducation, de la Culture et de l'Emploi des Territoires du Nord-Ouest a fourni aux résidants de la région visée par le règlement avec les Gwich'in toute une gamme de programmes et de services sociaux, éducatifs, culturels et liés à l'emploi.

- Le ministère des Travaux publics et des Services des Territoires du Nord-Ouest a accordé des contrats d'une valeur totale de 1,1 million de dollars à des entreprises gwich'in.

- Les fonds accordés aux Gwich'in en vertu de l'Entente sur le développement des ressources humaines autochtones (EDRHA) se sont élevés à 965 817 $. Ils étaient destinés à la formation professionnelle et aux soins donnés aux enfants dans la région visée par le règlement.

- AINC a fourni diverses ressources financières aux bandes et aux organisations gwich'in pour appuyer l'économie traditionnelle, pour encourager l'emploi et pour s'acquitter des obligations énoncées dans l'Entente.

- Environnement Canada a mis au point deux nouvelles lois sur les espèces menacées, qui ont reçu la sanction royale en octobre 2002 et devraient être adoptées d'ici à juin 2003. Au cours de l'année, Environnement Canada a parrainé des ateliers à Edmonton et à Whitehorse, au cours desquels il a mené des consultations auprès du CRRG au sujet du rôle des institutions gouvernementales populaires dans la mise en œuvre de la *Loi sur les espèces en péril*.

- Le 17 mai 2002, le gouvernement du Canada, le CTG et le Sahtu Secretariat Inc. ont conclu une entente à l'amiable au sujet des redevances à accorder en vertu des ententes avec les Gwich'in et la population du Sahtu. Dans le cadre de cette entente, une indemnité devait être versée au CTG et au Sahtu Secretariat Inc. le 14 juin 2002, et les parties ont convenu de modifier la définition des redevances dans les deux ententes. Le gouverneur en conseil a approuvé la modification le 6 février 2003.

3 LES QUESTIONS PARTICULIÈRES

3.1 Le Programme de surveillance des effets cumulatifs

L'article 24.1.4 de l'Entente prévoit la mise au point d'une méthode pour surveiller les effets cumulatifs que l'utilisation des terres et des eaux entraine sur l'environnement de la vallée du Mackenzie. On y traite également de la nécessité de tenir des vérifications environnementales périodiques indépendantes et de rendre publics les résultats de ces évaluations. Une telle obligation est énoncée à la partie 6 de la *Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie*, qui stipule que « l'autorité compétente procède [...] à la collecte de données ainsi qu'à l'analyse de celles-ci, de données scientifiques, de connaissances traditionnelles et d'autres renseignements pertinents en ce qui touche le contrôle des répercussions environnementales cumulatives découlant de diverses formes – simultanées ou non – d'utilisation des terres ou des eaux ou de dépôts de déchets, dans la vallée du Mackenzie. » La *Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie* exige également la tenue de vérifications environnementales tous les cinq ans.

Le groupe de travail sur la vérification et la surveillance des effets cumulatifs sur l'environnement dans les Territoires du Nord-Ouest a été établi au début de 1999 et a reçu le mandat de mettre sur pied le Programme de surveillance des effets cumulatifs. Il est formé de représentants des gouvernements des Territoires du Nord-Ouest et du Canada et de tous les gouvernements autochtones des Territoires du Nord-Ouest. Le groupe de travail a tenu 11 réunions en 2002-2003 dans le but d'aller de l'avant avec la conception de ce programme, qui enrichira les programmes de surveillance actuels. Il s'occupe de produire des rapports coordonnés sur l'état de l'environnement dans les Territoires du Nord-Ouest et s'assure que des vérifications environnementales indépendantes sont menées au moins tous les cinq ans. L'OEREVM a accepté de se joindre au groupe de travail à titre d'observateur. Le Conseil inuvialuit de gestion du gibier est membre fondateur du groupe de travail et, même si l'entente définitive des Inuvialuit ne porte pas spécifiquement sur la surveillance des effets cumulatifs, il a officiellement confirmé son désir de participer à la planification de la mise en œuvre du Programme de surveillance des effets cumulatifs et du processus de vérification connexe dans les Territoires du Nord-Ouest.

AINC a rencontré les représentants des Gwich'in, des Tlicho (Dogrib), des Inuvialuit, de l'Alliance métis North Slave et de la nation métisse des Territoires du Nord-Ouest pour discuter du Programme de surveillance des effets cumulatifs et du processus de vérification connexe. En outre, il a mené des consultations communautaires sur la conception du Programme dans les régions habitées par les Gwich'in, les Inuvialuit, les Tlicho et les Métis de North Slave. Les représentants du Sahtu n'ont participé à aucune réunion du groupe de travail, mais le Sahtu Secretariat Inc. a continué de recevoir copie de tous les documents produits. Pendant l'année, AINC a tenté, en vain, de rencontrer les dirigeants du Sahtu, les organisations communautaires et les organismes de cogestion, mais il compte poursuivre ses tentatives en 2003-2004.

Voici les principales réalisations du groupe de travail en 2003-2004 :

- élaborer un cadre de mise en œuvre (le 28 juin 2002);
- continuer d'apporter des modifications à l'ébauche du plan stratégique quinquennal pour le Programme de surveillance des effets cumulatifs et le processus de vérification connexe (la première ébauche du plan de travail quinquennal a été terminée le 13 septembre 2002);
- préparer l'ébauche d'une présentation devant le Conseil du Trésor;
- continuer d'apporter des modifications à un rapport préliminaire sur les connaissances des éléments prioritaires, y compris un sommaire rédigé dans un langage clair (le 28 juillet 2002) et la formation d'une équipe consultative chargée de se pencher sur les éléments prioritaires de l'écosystème marin;

- définir le mandat provisoire et le processus à respecter pour la première évaluation environnementale des Territoires du Nord-Ouest, comme l'exige l'article 148 de la *Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie*;

- discuter du mandat provisoire s'appliquant au processus de vérification au cours de réunions communautaires et locales tenues dans la région visée par le règlement avec les Gwich'in;

- concevoir un site Web, à l'adresse *www.metcimp.ca*, y compris un système initial de gestion de l'information;

- préparer une version Web de l'inventaire du Programme de surveillance Tariuq (les océans), qui vise toutes les régions des Territoires du Nord-Ouest;

- concevoir un dépliant et des documents de présentation sur le Programme de surveillance des effets cumulatifs et le processus de vérification connexe;

- financer des activités de surveillance et de perfectionnement des compétences à l'échelle régionale et communautaire, notamment trois activités entreprises dans la région visée par le règlement avec les Gwich'in et trois menées dans la région visée par le règlement avec les résidants du Sahtu.

Dans un document intitulé *Plan directeur pour la mise en œuvre de la Stratégie et du Cadre de travail des Territoires du Nord-Ouest*, le comité directeur du cadre d'évaluation et de gestion des effets cumulatifs dans les Territoires du Nord-Ouest a soulevé avec vigueur la nécessité de mettre en œuvre rapidement le Programme de surveillance des effets cumulatifs et le processus de vérification connexe.

Les plans de travail pour 2003-2004 ont été élaborés au cours de l'année, mais leur financement reste à confirmer.

3.2 Les mesures économiques

Selon le chapitre 10 de l'Entente, les programmes gouvernementaux de développement économique dans la région visée par le règlement doivent tenir compte des aspirations des Gwich'in à l'autosuffisance économique et doivent préserver et renforcer l'économie traditionnelle. On exige des gouvernements du Canada et des Territoires du Nord-Ouest qu'ils se réunissent avec le CTG au moins tous les trois ans pour vérifier si les programmes respectent ces objectifs. Trois examens ont été effectués depuis la signature de l'Entente sur la revendication territoriale, en 1992 : un examen fédéral interne en 1995, un examen tripartite le 4 novembre 1998 et un examen tripartite du 21 au 23 novembre 2001, ce dernier ayant été jugé insatisfaisant par les Gwich'in. Les examens n'ont pas permis d'évaluer convenablement si les programmes tenaient compte des objectifs énoncés au chapitre 10 de l'Entente. Il était en outre évident que l'on ne disposait pas de toutes les données requises pour mener adéquatement une évaluation de cette nature. Les parties ont admis qu'il était nécessaire de recueillir des données exclusives aux Gwich'in et aux résidants du Sahtu.

En novembre 2001, au cours de la réunion d'examen des mesures économiques pour les Gwich'in et les résidants du Sahtu, il a été recommandé de créer un groupe de travail chargé d'élaborer une méthode qui permettrait d'améliorer la façon dont l'information est compilée et présentée et qui serait appliquée lors de la prochaine période d'examen. Les parties se sont réunies en avril 2002 pour discuter de méthodes de mesure et pour fixer les priorités en vue de respecter les dispositions sur les mesures économiques. Cette rencontre a permis de définir un certain nombre de tâches à accomplir et de mesures à prendre, notamment l'analyse des statistiques courantes et l'inscription des bénéficiaires, l'examen des outils d'évaluation pour vérifier leur pertinence, l'établissement d'un groupe de travail et l'examen des pratiques exemplaires appliquées dans le cadre des programmes en vigueur.

Des discussions de suivi ont porté sur le cadre de travail qui pourrait être utilisé par les ministères fédéraux pour déterminer si les programmes de développement économique dans la région visée par le règlement avec les Gwich'in et avec les résidants du Sahtu permettent d'atteindre efficacement les objectifs énoncés dans les

ententes. AINC a donné à contrat l'élaboration de ce cadre et a défini les termes du mandat à remplir à cet égard. L'entrepreneur choisi a participé à une première rencontre avec toutes les parties en février 2003 et a réalisé des entrevues téléphoniques avec un certain nombre de représentants des Gwich'in et du Sahtu et de représentants des gouvernements territorial et fédéral. Les divers ministères s'efforcent d'améliorer la méthode de collecte de données statistiques. Les représentants des Gwich'in, du Sahtu, des Territoires du Nord-Ouest et d'AINC ont été conviés à une réunion fixée au début d'avril 2003 afin de définir les termes et les expressions utilisés dans les chapitres portant sur les mesures économiques ou de s'entendre sur leur interprétation. Une telle tâche est considérée comme un préalable essentiel à l'élaboration efficace du cadre.

3.3 L'exploitation des ressources dans la vallée du Mackenzie

Au début de 2002-2003, deux propositions concernant la construction d'un gazoduc étaient envisagées pour stimuler l'exploitation des ressources dans la région visée par le règlement avec les Gwich'in.

La vallée du Mackenzie : Sous la direction d'Imperial Oil, quatre producteurs de gaz (les autres étant Conoco Inc., ExxonMobil et Shell Canada Ltd.) qui possèdent des terres affermées pour la prospection gazière dans le delta du Mackenzie se sont associés à l'Aboriginal Pipeline Group pour étudier la possibilité de construire un gazoduc autonome s'étendant sur 1 300 kilomètres. Ce gazoduc, dont la valeur est estimée à quatre ou cinq milliards de dollars, aurait un débit initial de 1,2 milliard de pieds cubes par jour (336 millions de mètres cubes), et cette capacité pourrait être portée à 1,9 milliard de pieds cubes par jour (53,2 millions de mètres cubes). Le pipeline du Nord relierait trois champs gaziers et les conduites de captage connexes à une usine centrale de traitement à Inuvik, dans les Territoires du Nord-Ouest. Une conduite principale amènerait ensuite le gaz dans la vallée du Mackenzie jusqu'à Zama, en Alberta.

Les producteurs associés au projet d'exploitation dans la vallée du Mackenzie et l'Aboriginal Pipeline Group étaient censés présenter une trousse d'information préliminaire en janvier 2003. Le dépôt du document a été reporté jusqu'à ce que l'Aboriginal Pipeline Group ait terminé de négocier le financement de 80 millions de dollars dont il a besoin pour participer à l'étape de définition du projet.

Le Nord : Ce tracé est préconisé par un groupement américain appelé l'Arctigas Route Corporation et par son partenaire autochtone, le Northern Route Gas Pipeline Consortium. La société étudie la faisabilité d'un projet de gazoduc qui partirait de la baie Prudhoe, en Alaska, pour ensuite traverser le Nord du Yukon et descendre le long de la vallée du Mackenzie jusqu'en Alberta.

La société a passé la plus grande partie de l'année à tenter d'obtenir le soutien des Autochtones et à exercer des pressions auprès de certaines collectivités afin de conclure des ententes sur l'accès au territoire. De telles ententes autoriseraient la création d'emprises pour le gazoduc. Cependant, l'Arctigas Route Corporation n'a pas réussi à signer une entente sur l'accès au territoire, ce qui l'a amenée à solliciter l'appui du gouvernement américain.

La route de l'Alaska est la troisième option proposée. Selon ce tracé, le gazoduc traverserait l'Alaska et le Yukon; il aurait donc peu d'effets sur l'exploitation des ressources dans la région visée par le règlement avec les Gwich'in et les résidants du Sahtu.

Au 31 mars 2003, aucun promoteur n'avait remis une proposition officielle. Tant les Gwich'in que les représentants du Sahtu croient qu'il importe de travailler ensemble à la planification du projet afin de retirer le maximum d'avantages et d'obtenir une participation optimale aux activités de mise en valeur que l'on propose d'accomplir.

Le Plan de coopération

La mise en valeur possible des réserves gazières du delta du Mackenzie et la construction d'un gazoduc pour amener ces ressources et peut-être celles d'autres champs gaziers de l'Alaska vers le sud en passant par la vallée du Mackenzie déclencheront un certain nombre de processus d'évaluation des répercussions environnementales et de réglementation. Les autorités mandatées pour entreprendre de tels processus et qui devront ou peuvent mener des audiences publiques se sont préparées à

intervenir dans ce dossier. C'est le cas notamment de l'OEREVM, de l'Office des terres et des eaux de la vallée du Mackenzie, de l'Office gwich'in des terres et des eaux, de l'Office national de l'énergie et de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale. Même si aucune demande n'a encore été présentée, les organisations ont géré les activités de planification avancée pour veiller à ce que les rôles de tous les intervenants soient bien définis et bien compris et que les mandats puissent être remplis de façon harmonieuse en évitant le double emploi.

Dans le *Plan de coopération – Évaluation des répercussions environnementales et examen réglementaire d'un projet de gazoduc dans les Territoires du Nord-Ouest*, préparé par le Comité des présidents des organismes d'évaluation des répercussions environnementales et de réglementation du pipe-line du Nord, les organisations explorent des méthodes de coopération possibles, définissent un processus clair capable de procurer la certitude et établissent un calendrier d'activités à l'intention du public et des demandeurs potentiels.

Le *Plan* reconnaît que chaque autorité responsable d'étudier les répercussions environnementales et d'établir des règlements fonctionne de façon indépendante et est mandatée, en vertu de la loi, pour évaluer le projet de construction du gazoduc, formuler des recommandations et prendre des décisions. Le *Plan* ne présume nullement de l'issue du processus ni ne préautorise la réalisation d'un quelconque projet. Il ne présuppose aucunement des décisions qui seront prises par les responsables ni ne lie ces responsables à un plan d'action donné.

En concevant le processus, les organisations se sont basées sur les principes suivants :

- un désir de collaboration manifesté par les organisations;
- la nécessité d'un processus de conception nordique;
- la souplesse voulue pour envisager divers scénarios de mise en valeur;
- une participation publique accrue à l'examen des projets;
- la nécessité de bien peser les incidences éventuelles du projet avant de prendre une décision.

Les objectifs du *Plan* sont notamment les suivants :

- améliorer l'efficacité et la rentabilité;
- améliorer la clarté des processus d'évaluation des répercussions environnementales et de réglementation et accroître la certitude qu'ils procurent;
- assurer la conformité avec les lois et les ententes existantes sur les revendications territoriales globales.

Le travail décrit à l'étape de la préparation du *Plan* a été mené à bien et comprenait l'élaboration d'ententes, la définition des exigences communes en matière d'information et la conception de plans pour la mise en commun des ressources techniques.

Les ententes

En octobre 2002, l'OEREVM a signé une entente préliminaire avec le Bureau d'examen des répercussions environnementales et l'Agence canadienne d'évaluation environnementale en vue de participer aux travaux d'un comité mixte chargé de l'examen du projet de gazoduc dans la vallée du Mackenzie.

Le groupe du travail du Comité des présidents a mis au point l'Entente sur la coordination de l'examen réglementaire d'un projet de mise en valeur du gaz et de gazoduc dans le Nord. Cette entente autorise la création d'un mécanisme qui permettrait aux responsables de la réglementation d'assortir les processus de réglementation et le processus d'évaluation environnementale harmonisé.

La situation actuelle

L'Aboriginal Pipeline Group a été créé pour permettre aux Autochtones dans la vallée du Mackenzie de participer au projet de gazoduc de leur région en se portant acquéreurs de 30 % des intérêts. À la fin de 2002, les producteurs pétroliers engagés dans le projet ont terminé la rédaction d'une trousse d'information préliminaire en prévision de la conclusion d'ententes financières avec l'Aboriginal Pipeline Group. Les négociations pour mettre la dernière main à ces ententes financières se poursuivaient en 2002-2003. On s'attend à ce que la trousse soit remise aux responsables de la réglementation à l'été 2003.

Le plan de participation du public, qui décrit de quelles façons la population pourrait participer à diverses étapes de l'examen, sera publié par le Comité des présidents pour faire suite au dépôt de la trousse d'information préliminaire. Le Comité des présidents travaille actuellement à mettre sur pied le Secrétariat du projet de gaz du nord, qui servira les intérêts des quatre organismes responsables des audiences publiques dans les Territoires du Nord-Ouest : la Commission mixte d'examen (formée de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale, de l'OEREVM et du Bureau d'examen des répercussions environnementales), l'Office national de l'énergie, l'Office des terres et des eaux de la vallée du Mackenzie et l'Office des eaux des Territoires du Nord-Ouest.

Le gouvernement et le secteur privé ont également collaboré à diverses mesures mises de l'avant afin de combler le manque de connaissances de base nécessaires pour déterminer les incidences potentielles et évaluer les effets cumulatifs. De plus, Imperial Oil a organisé des consultations et des ateliers dans les collectivités pour faire ressortir les questions préliminaires à considérer en vue des déclarations sur l'environnement que la société doit déposer.

La participation des Gwich'in

Imperial Oil a entrepris des travaux géotechniques et d'autres travaux de recherche dans la région visée par le règlement avec les Gwich'in. Une partie de cette activité nécessite l'accès à des terres privées gwich'in visées par le règlement et administrées par le CTG. Ce dernier a délivré des autorisations détaillées pour la tenue d'études au cours des deux premiers hivers et a conclu une entente générale de collaboration et de partage des bénéfices avec Imperial Oil. Cette entente prévoit l'octroi prioritaire de contrats et d'emplois à des entreprises gwich'in en vertu d'une nouvelle politique commerciale. Elle comporte aussi des dons aux fonds communautaires et la création d'un comité qui surveillera sa mise en œuvre. L'autorisation d'accès contient des dispositions strictes qui ont été établies pour restreindre l'accès au territoire et qui abordent la question des assurances, des garanties, de la protection environnementale, des surveillants environnementaux, des droits d'accès, des mesures d'application, des mesures correctives et d'indemnisation en cas de dommages.

À mesure que le projet de gazoduc se précise, les préoccupations soulevées portent avant tout sur le manque d'information relativement aux effets socioéconomiques de l'exploitation du gazoduc et sur la nécessité imminente d'accroître les capacités des collectivités de sorte que la population puisse tirer parti des emplois et des contrats générés par le projet.

3.4 L'aménagement du territoire

Aux termes de l'Entente sur la revendication territoriale globale des Gwich'in, il est impératif, selon la loi, de planifier l'aménagement du territoire de façon à promouvoir le développement durable et la conservation dans la région visée par le règlement. La rédaction du plan d'aménagement du territoire gwich'in, intitulé *Nành' Geenjit Gwitr'it T'igwaa'in, Working for the Land*, a été terminée en 1999. L'OGAT a produit 200 copies de ce plan et les a distribuées aux collectivités gwich'in, aux organisations gwich'in régionales, à l'industrie et au gouvernement. Le plan a été approuvé par le CTG et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest en 1999.

Le gouvernement fédéral est le dernier signataire du plan d'aménagement du territoire gwich'in, mais il n'a pas encore été en mesure de l'approuver. Représenté par le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, il se dit préoccupé de l'incompatibilité entre certaines dispositions du plan d'aménagement du territoire et le *Règlement sur l'exploitation minière au Canada*. En novembre 2001, les représentants de l'OGAT et du CTG ont rencontré le ministre pour chercher ensemble des solutions qui permettraient au gouvernement fédéral d'approuver le plan. Une entente a été conclue et a été présentée dans une lettre que le ministre a adressée ultérieurement à l'OGAT. Conformément au processus décrit dans la lettre, les activités suivantes se sont déroulées en 2002-2003 afin d'obtenir l'approbation du plan d'aménagement du territoire.

- En août 2002, l'OGAT a demandé à l'Administration des terres d'AINC de déclarer inaliénables pendant une période de cinq ans les ressources souterraines des zones de conservation du patrimoine et des zones protégées prévues dans le plan. Une équipe à AINC est en train de rédiger et de traduire un décret concernant cette inaliénabilité provisoire. Le décret constitue une solution temporaire au conflit entre le

Règlement sur l'exploitation minière au Canada et les dispositions visant ces zones.

- La solution à long terme à ce conflit consiste à modifier le *Règlement sur l'exploitation minière au Canada*. La Direction des ressources minérales à AINC a diffusé en janvier 2003 une première série de modifications proposées à ce règlement. L'OGAT a jugé que le libellé était inadéquat et a présenté une nouvelle ébauche. La Direction des ressources minérales a indiqué qu'une deuxième ébauche des modifications envisagées serait produite et diffusée après le 31 mars 2003.

- L'OGAT a présenté le plan révisé aux collectivités à la fin de novembre et au début de décembre. Le plan ainsi que les révisions qui lui ont été apportées ont ensuite été examinés lors des réunions administratives du CTG, en décembre et en février. Le plan est inscrit à l'ordre du jour de la réunion administrative du CTG, en avril 2003, en vue de son approbation. Les approbations qu'il reste à obtenir, soit celles du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et d'AINC, sont prévues pour le printemps et l'été 2003 respectivement.

- Le C. S. Lord Geoscience Centre à Yellowknife a reçu des instructions et des fonds d'AINC pour commencer l'évaluation des ressources non renouvelables dans les zones protégées prévues dans le plan. La première phase prévoyait la cueillette et la compilation des données ainsi que la définition des lacunes en matière d'information. Cette évaluation des ressources minérales et énergétiques devrait être terminée d'ici à 2005.

3.5 Le renouvellement du Plan de mise en œuvre

En 2002-2003, des négociateurs représentant les parties prenantes à l'Entente ont poursuivi les discussions au sujet du renouvellement du Plan de mise en œuvre pour une nouvelle période de dix ans. Au cours d'une réunion du Comité de mise en œuvre en décembre, les négociateurs ont fourni un rapport sur l'avancement des discussions. Ils ont cerné les questions sur lesquelles les trois parties s'entendent et ont dégagé plusieurs problèmes qu'il reste à résoudre. Des progrès ont été réalisés en ce qui concerne le financement des institutions gouvernementales populaires et du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest ainsi que les modifications à apporter à de nombreuses fiches de travail. Les questions en suspens présentées au Comité de mise en œuvre se rapportent à la *Loi sur l'évaluation environnementale et socioéconomique au Yukon*, à l'Accord de transfert au Yukon d'attributions relevant du Programme des affaires du Nord, au processus de règlement des différends envisagé dans l'Entente, aux mesures économiques, au Fonds pour les recherches sur la faune et à la nature de l'obligation financière du gouvernement du Canada à l'égard du CTG en vertu de l'Entente. En raison de ces questions laissées en suspens, les négociateurs ont été incapables de recommander la signature du Plan de mise en œuvre renouvelé lors de la réunion de décembre.

Le Comité a donc produit deux rapports de décision pour guider les parties jusqu'à ce qu'une entente soit conclue au sujet du renouvellement du Plan de mise en œuvre. Dans le premier rapport, les membres du Comité ont recommandé à leurs parties respectives ce qui suit :

- continuer d'appliquer le Plan de mise en œuvre actuel jusqu'au 31 mars 2003;

- verser aux organismes de mise en œuvre désignés à l'annexe C du Plan de mise en œuvre le même financement jusqu'au 31 mars 2003;

- verser aux organismes de mise en œuvre désignés à l'annexe C du Plan de mise en œuvre le montant de financement déterminé par les négociateurs à compter du 1er avril 2003;

- régler en arbitrage les six questions laissées en suspens.

Dans le deuxième rapport de décision, les membres ont demandé aux négociateurs de s'acquitter des tâches suivantes d'ici au 15 mars 2003 :

- poursuivre les négociations et présenter au Comité un rapport sur les hypothèses de planification, les fiches de travail et les coûts afférents, les rôles et les responsabilités du Comité et le facteur de redressement annuel;

- présenter des solutions, si possible, pour régler les six questions en suspens;

- faire connaître, si possible, d'autres sources de financement afin d'alimenter les fonds du CTG pour l'éducation, le patrimoine et le développement économique.

Le Comité doit se réunir les 2 et 3 avril 2003 à Yellowknife pour discuter du renouvellement du Plan de mise en œuvre et des progrès réalisés par les négociateurs depuis la réunion de décembre 2002.

3.6 Le financement de base pour le Conseil tribal des Gwich'in

Au dire du CTG, les fonds qui lui sont versés par le gouvernement du Canada sont insuffisants pour lui permettre d'honorer les obligations que lui impose la mise en œuvre de l'Entente. La question du financement du CTG et des conseils des ressources renouvelables a été traitée dans le cadre de l'Examen général quinquennal du Plan de mise en œuvre des Gwich'in. Dans ce rapport, le CTG s'est dit préoccupé de l'insuffisance des fonds et des budgets initiaux, lesquels sont établis en fonction de diverses hypothèses qui, en raison de circonstances indépendantes de la volonté des négociateurs, se révèlent désormais incorrectes. À l'époque, le gouvernement du Canada n'était pas disposé à solliciter des ressources supplémentaires en se fondant sur les présentations fournies par les organismes de mise en œuvre. Il a accepté de procéder à un « examen interne » des présentations pour être mieux en mesure de répondre aux demandes budgétaires annuelles ainsi que pour se préparer à l'examen obligatoire du Plan de mise en œuvre, qui doit être mené au bout de huit à dix ans. Le gouvernement fédéral a par la suite accepté de passer outre l'examen obligatoire et d'entamer immédiatement les discussions sur le renouvellement du Plan.

Le CTG ignore si cet examen interne a été réalisé et il a continué, dans les années subséquentes, de recevoir environ 200 000 $ du gouvernement fédéral pour la mise en œuvre. Le CTG ne croit pas que cette somme lui permet de couvrir les frais liés au personnel et les frais de soutien qu'il engage pour s'acquitter de ses diverses obligations en vertu du règlement. Il n'a donc pas d'autre choix que de puiser chaque année environ 2 200 000 $ dans les fonds affectés au règlement pour les consacrer à la mise en œuvre. Le CTG estime que ces fonds ne devraient pas servir à la mise en œuvre du règlement, puisqu'il s'agit là de paiements compensatoires devant être investis au profit des générations à venir.

Le gouvernement du Canada ne se reconnaît aucunement l'obligation, en vertu de l'Entente, de financer les activités du CTG. Au cours des discussions sur le renouvellement du Plan de mise en œuvre, le CTG s'est vu offrir 486 000 $ par année pour l'aider à remplir ses obligations en matière de mise en œuvre telles qu'elles sont définies dans le Plan. Le CTG a accepté cette offre mais sous toutes réserves.

Le Comité de mise en œuvre a recommandé aux parties de porter la question en arbitrage. Les parties examinent actuellement cette recommandation.

Le CTG a également fourni aux conseils des ressources renouvelables un financement de base supplémentaire. Les quatre conseils des ressources renouvelables reçoivent environ 186 000 $ par année du gouvernement du Canada, ce qui correspond à près de 46 500 $ par collectivité. Le CTG a fourni une somme supplémentaire de 100 000 $ par année, soit 25 000 $ par collectivité, pour que chaque conseil soit en mesure d'embaucher un coordonnateur à temps plein et de tenir des réunions mensuelles. En outre, le CTG a financé un poste de coordonnateur régional pour fournir un appui technique aux conseils des ressources renouvelables de la région.

Les conseils des ressources renouvelables remplissent un rôle très important dans la mise en œuvre de l'Entente. Ils sont chargés d'encourager et de promouvoir la participation locale aux activités de conservation, aux études sur les récoltes d'animaux ainsi qu'aux activités de recherche et de gestion de la faune menées dans les collectivités. Ils doivent aussi faire connaître le point de vue des collectivités sur les demandes d'utilisation des terres. Selon le CTG, le nombre de demandes a considérablement augmenté, et les conseils des ressources renouvelables ont de plus en plus de difficulté à s'acquitter de leurs mandats étant donné que leur budget est demeuré le même.

L'Examen général quinquennal contenait la recommandation suivante : [Traduction] « Conformément à son mandat (vérifier la suffisance du financement),

le Comité de mise en œuvre recommande que le gouvernement du Canada prenne en considération la demande de financement des conseils des ressources renouvelables. » Le gouvernement du Canada a effectivement examiné la demande, mais il a été incapable de fournir une aide supplémentaire aux conseils des ressources renouvelables. Il a plutôt recommandé que la question soit examinée lors du renouvellement du Plan de mise en œuvre. Au cours de ce processus, les quatre conseils des ressources renouvelables se sont vu offrir 264 000 $ par année, soit environ 66 000 $ par collectivité. Le CTG a accepté l'offre au nom des conseils.

3.7 Le Fonds pour les recherches sur la faune

Le CTG et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest soutiennent qu'il est nécessaire de financer en permanence, à même les fonds publics, des études sur la faune qui fourniront l'information nécessaire pour déterminer les besoins à ce chapitre, comme l'exige l'Entente. Le gouvernement fédéral a alloué une somme forfaitaire, qui doit être gérée par le CRRG. Il considère s'être ainsi entièrement acquitté de son obligation d'alimenter le Fonds pour les recherches sur la faune et il ne se croit pas tenu d'octroyer un financement supplémentaire. Le CTG et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest sont d'avis que ce paiement forfaitaire visait la période initiale de mise en œuvre de dix ans et qu'un financement permanent est nécessaire pour remplir les obligations relatives aux études sur la faune. Comme les négociateurs ne sont pas parvenus à régler la question pendant les discussions sur le renouvellement du Plan de mise en œuvre, le Comité a recommandé aux parties de porter la question en arbitrage. Les parties examinent actuellement cette recommandation.

3.8 Le processus de règlement des différends

Le chapitre 28 de l'Entente porte sur le Plan et le Comité de mise en œuvre. Il prévoit le recours à l'arbitrage en cas d'impossibilité de parvenir à un consensus sur des questions liées à la mise en œuvre. Le gouvernement fédéral affirme que, d'après le chapitre 6 de l'Entente, les parties doivent parvenir à un consensus avant qu'une question puisse être soumise à l'arbitrage. Le CTG est d'avis qu'une partie peut unilatéralement porter une question en arbitrage. Dans le cas contraire, une partie qui refuse de trouver une solution aurait le pouvoir d'empêcher indéfiniment le règlement d'un problème. La question n'a pas été résolue, et le Comité de mise en œuvre a recommandé aux parties de la soumettre à l'arbitrage. Les parties examinent actuellement cette recommandation.

3.9 Le transfert de responsabilités au Yukon

Le CTG était profondément insatisfait de la façon dont le gouvernement fédéral a traité les droits reconnus aux Gwich'in en vertu du règlement de la revendication territoriale dans le contexte du transfert de responsabilités au Yukon. Le processus de transfert permet au gouvernement fédéral de déléguer des pouvoirs de réglementation et d'administration au gouvernement du Yukon. Le CTG craint que le gouvernement du Yukon puisse utiliser ces pouvoirs pour modifier les droits et la propriété des terres et des ressources que l'Accord transfrontalier du Yukon (annexe C) reconnaît aux Gwich'in au Yukon. Le CTG a soutenu qu'il n'avait pas eu suffisamment l'occasion de mener des consultations au sujet de ce transfert de responsabilités et que le gouvernement fédéral n'avait pas défendu le droit du CTG d'être consulté ni les droits que l'Accord transfrontalier du Yukon (annexe C) confère au CTG. Le CTG s'inquiète du fait que le gouvernement du Yukon n'est pas partie prenante à l'Accord transfrontalier du Yukon. Il a l'impression que le gouvernement fédéral pourrait, grâce au processus de transfert, se décharger de certaines responsabilités, qui ne seraient pas reprises par le gouvernement territorial ou qui ne le seraient qu'en partie. Cette impression est d'autant plus vive que les Gwich'in croient qu'il n'y a pas eu de consultation adéquate sur la question. Le gouvernement du Canada ne se reconnaît aucunement l'obligation, en vertu de l'Entente, de consulter le CTG au sujet du transfert de responsabilités au gouvernement du Yukon. Il a cependant rencontré les membres du CTG à diverses reprises et leur a fourni des copies du projet d'accord de transfert

d'attributions[1] aux fins d'examen et de commentaires. Le gouvernement du Canada considère que les points de vue du CTG ont été pleinement examinés.

Même si l'Accord de transfert d'attributions au Yukon est maintenant en vigueur, la promulgation des dispositions législatives découlant du transfert est en cours, et on ignore encore dans quelle mesure les droits des Gwich'in seront touchés. Un nouveau gouvernement est maintenant au pouvoir au Yukon, et ses représentants ont rencontré les membres du CTG à deux reprises depuis leur entrée en fonctions. Le premier ministre et les membres de son cabinet ont manifesté l'intention de collaborer beaucoup plus étroitement que le gouvernement précédent avec le CTG. Ce dernier espère donc qu'il sera possible d'évaluer les incidences que le transfert pourrait avoir sur les droits des Gwich'in. Les travaux avec le nouveau gouvernement du Yukon s'étaleront sur toute la période visée par le prochain rapport.

[1] La partie B (annexe D de l'Accord de transfert) contient une liste des secteurs qui relèveraient du gouvernement du Yukon après le transfert. À l'exception de la disposition 8.31, qui n'est plus pertinente vu l'adoption de la *Loi sur l'évaluation environnementale et socioéconomique au Yukon*, toutes ces responsabilités se rapportent à des secteurs qui, selon l'Accord transfrontalier du Yukon (annexe C), sont considérés comme des responsabilités gouvernementales ou ministérielles. Le terme *gouvernement* « s'entend, compte tenu du ou des paliers de gouvernement ayant compétence sur la question concernée, soit du gouvernement du Canada, soit du gouvernement du Yukon ou des deux ». Le terme *ministre* désigne « le ou les ministres chargés par la législation applicable d'exercer les pouvoirs relatifs à la question concernée ».

4 Le Comité de mise en œuvre

Le Comité de mise en œuvre comprend des hauts représentants de chaque partie signataire.

Les membres du Comité sont Fred Carmichael, président du CTG (ce dernier a été représenté par Alex Benitah, coordonnateur de la mise en œuvre, lors des réunions d'avril et d'août et par Deb Bisson, conseillère à la mise en œuvre du règlement, à la réunion de décembre); Mark Warren, sous-ministre adjoint des Affaires autochtones des Territoires du Nord-Ouest; Pierre Laporte, directeur intérimaire de la Gestion de la mise en œuvre à AINC.

Conformément à l'article 28.2 de l'Entente, le Comité de mise en œuvre est chargé de :

- diriger et superviser la mise en œuvre de l'Entente;
- surveiller l'état d'avancement du Plan de mise en œuvre;
- réviser le calendrier des activités, redistribuer les ressources nécessaires à ces activités et, s'il y a lieu, modifier le Plan de mise en œuvre;
- régler les différends pouvant survenir entre les parties;
- rédiger, à l'intention du grand public, un rapport annuel sur la mise en œuvre de l'Entente;
- présenter des recommandations pour la mise en œuvre de l'Entente, après la période de mise en œuvre initiale de dix ans.

Au cours de l'année, les membres du Comité se sont réunis à trois reprises : à Yellowknife (le 26 avril 2002), à Inuvik (les 27 et 28 août 2002) et à Ottawa (du 3 au 5 décembre 2002).

4.1 La trousse de communication

Le Comité a approuvé le mandat, défini par MediaWorks Communications et par le Genesis Group Ltd., pour la production d'un CD-ROM qui expliquerait l'Entente aux jeunes gwich'in d'âge scolaire. Le contrat, administré par le CTG, comprendra toutes les étapes de production, depuis l'élaboration du contenu jusqu'à la livraison du produit et à sa mise en œuvre. Pour ce projet, le Comité a réaffecté au CTG la somme de 30 000 $, prélevée du budget du Conseil d'arbitrage des Gwich'in. Le CD-ROM devrait être terminé au cours du premier trimestre de 2003-2004.

4.2 Les nominations au Conseil d'arbitrage des Gwich'in

Lors de sa réunion tenue en avril 2002, le Comité de mise en œuvre a reconnu que le processus de nomination des membres du Conseil d'arbitrage des Gwich'in devrait être modifié pour refléter celui utilisé par les parties prenantes à l'Entente sur la revendication territoriale globale des Dénés et Métis du Sahtu. Dans le cadre du processus adopté au Sahtu, les membres du Conseil d'arbitrage sont choisis à l'unanimité par les trois parties. Le Comité de mise en œuvre a convenu que le Conseil d'arbitrage des Gwich'in serait plus utile et efficace si ses membres étaient choisis par les trois parties au lieu de représenter la partie qui les a nommés. Le Comité a également accepté qu'une personne responsable de nommer un titulaire à chaque poste reste affiliée à ce poste en cas de désaccord entre les trois parties.

Dans le cadre d'autres discussions au sujet de la nomination actuelle des candidats, les parties s'entendaient pour dire que l'Entente semblait permettre la mise en place d'un processus conjoint. Essentiellement, l'Entente semble fournir à chaque partie la capacité de nommer des membres au Conseil d'arbitrage des Gwich'in. Par la suite, dans un échange de correspondance, les parties ont accepté d'adopter un processus de nomination standard pour le Conseil d'arbitrage des Gwich'in. Lorsqu'un candidat est choisi par consensus, une lettre de nomination est adressée à l'intéressé. La lettre est signée par l'autorité désignée du président du CTG et du conseil d'administration, par le ministre de la Justice des Territoires du Nord-Ouest et par le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

4.3 L'Office d'examen des répercussions environnementales de la vallée du Mackenzie

Le Comité a accepté que le gouvernement du Canada réponde, sans autorisation préalable, à des demandes de fonds supplémentaires importants présentées par l'OEREVM. Selon le Comité, une demande de fonds supplémentaires importants se dit d'une demande impossible à satisfaire au moyen d'une réaffectation de fonds prévus à l'annexe C du Plan de mise en œuvre. Pour traiter ce type de demande, le gouvernement du Canada a accepté que soit appliqué le processus suivant : une copie de la demande de financement sera fournie aux membres du Comité; le gouvernement analysera la demande et convoquera les membres du Comité à une téléconférence pour en discuter; il informera ensuite les parties du résultat de son analyse. Le Comité pourrait ensuite modifier l'annexe C du Plan de mise en œuvre de manière à indiquer le financement supplémentaire que le gouvernement du Canada a accepté de verser à l'OEREVM.

4.4 Les autres activités

Le Comité est intervenu dans les autres domaines suivants :

- approuver la redistribution des fonds de mise en œuvre;
- superviser la production du rapport annuel de 2001-2002;
- inviter les membres des institutions gouvernementales populaires à exprimer leurs préoccupations lors d'une réunion en août 2002;
- superviser le processus de nomination et d'affectation des membres des conseils créés en vertu de l'Entente.

5 LES ORGANISMES DE MISE EN ŒUVRE

L'Entente prévoit la création de divers organismes de mise en œuvre chargés de gérer les ressources fauniques, de mener des évaluations des répercussions environnementales et des examens des demandes de mise en valeur, de planifier et de réglementer l'utilisation des terres et des eaux, de trouver des solutions aux questions concernant l'accès aux terres et l'indemnisation, de régler les différends relatifs à l'interprétation de l'Entente et de déterminer l'admissibilité des participants à titre de bénéficiaires de l'Entente. Le délai nécessaire à l'établissement de ces organismes, leur composition et les fonctions de leurs membres sont précisés dans le Plan de mise en œuvre.

Le Conseil d'arbitrage des Gwich'in, l'Office gwich'in des terres et des eaux, l'OGAT, le CRRG, les conseils des ressources renouvelables et l'OEREVM sont en fonction. On trouvera à l'annexe I la liste des membres de ces organismes (à l'exception des membres des conseils des ressources renouvelables).

Le chapitre 26 de l'Entente concerne la création d'un conseil des droits de surface conformément à une mesure législative fédérale distincte. Formé de résidants des Territoires du Nord-Ouest, cet organisme quasi judiciaire réglera les différends qui peuvent survenir entre les propriétaires fonciers et les titulaires des droits de surface ou souterrains à usage commercial. Ces différends doivent porter sur l'accès aux terres et l'indemnisation pour l'utilisation de ces terres. Lorsque des terres gwich'in seront en jeu, il devra agir par le truchement d'un comité formé de ses membres, dont au moins un résidera dans la région visée par le règlement avec les Gwich'in. Du fait que ce conseil n'a pas encore été créé au moyen d'une mesure législative, les différends sur les droits de surface dans la région visée par le règlement peuvent être adressés au Conseil d'arbitrage des Gwich'in.

5.1 Le Conseil d'arbitrage des Gwich'in

Le chapitre 6 de l'Entente prévoit la création du Conseil d'arbitrage des Gwich'in pour régler les différends survenant au cours de la mise en œuvre de l'Entente.

Depuis sa création, le Conseil d'arbitrage n'a eu aucun différend à régler, et ses membres ne se sont pas réunis en 2002-2003.

5.2 L'Office gwich'in d'aménagement territorial

L'OGAT est chargé d'élaborer, d'étudier et de proposer des approbations, des exceptions et des modifications relativement à un plan d'aménagement du territoire dans la région visée par le règlement avec les Gwich'in. Le plan d'aménagement du territoire gwich'in permettra d'assurer la protection, l'exploitation et l'utilisation des terres, des ressources et des eaux au profit de tous les Canadiens, en accordant une attention particulière aux besoins des Gwich'in. L'Office veillera à ce que le plan soit adapté à l'évolution sociale et environnementale et, pour ce faire, il facilitera la tenue d'un examen complet tous les cinq ans, à partir du moment où le document aura été approuvé. Entre les examens, l'Office peut apporter des modifications ou accorder des exceptions.

En 2002-2003, l'Office a consacré la majorité de ses ressources au processus d'approbation du plan d'aménagement du territoire (voir la section 3 du présent rapport). Ses autres efforts ont servi à accomplir les activités suivantes :

- participer à des discussions sur le processus de planification de l'aménagement territorial pour le bassin de la rivière Peel, au Yukon (conformément à l'annexe C de l'Entente);
- communiquer avec le gouvernement et le secteur privé au sujet de l'approbation prochaine du plan d'aménagement du territoire;
- prendre part à des réunions consacrées au cadre d'évaluation et de gestion des effets cumulatifs dans les Territoires du Nord-Ouest;

- procéder à l'examen courant des demandes de permis d'utilisation des terres et des eaux, conformément au processus de recommandation de l'Office gwich'in des terres et des eaux;

- communiquer avec le comité directeur du lieu historique du Canada Nagwichoonjik pendant qu'il termine le processus de désignation de Nagwichoonjik à titre de lieu historique national.

5.3 Le Conseil des ressources renouvelables gwich'in

Les activités du Conseil

Créé en vertu de l'article 12.8 de l'Entente, le CRRG est chargé d'assurer l'exploitation durable des ressources fauniques, halieutiques et forestières au profit des générations actuelles et futures. À titre d'organisme public régional responsable de gérer les ressources renouvelables dans la région visée par le règlement avec les Gwich'in, le Conseil a travaillé en partenariat avec d'autres institutions gouvernementales populaires, des collectivités gwich'in et des organismes gouvernementaux. Au cours de ses neuf années d'existence, le CRRG a fait porter ses activités sur la recherche, la gestion et l'éducation.

La recherche, la gestion et l'éducation

Pour réunir de l'information actuelle sur les ressources renouvelables dans la région visée par le règlement et ainsi pouvoir prendre des décisions de gestion éclairées, le Conseil a alloué 207 000 $ à la réalisation de 21 activités de recherche et de gestion, y compris :

- l'étude sur les récoltes d'animaux sauvages dans la région visée par le règlement;

- six travaux de recherche sur la harde de caribous du lac Bluenose (utilisation de l'habitat), le mouflon de Dall (santé et gestion) et la sauvagine (habitat et population);

- quatre activités de pêche sur les rivières Rat, Arctic Red et Peel et sur le lac Travaillant (stocks et déplacements du poisson);

- quatre travaux de recherche et de gestion forestières;

- six activités culturelles et éducatives comprenant des événements éducatifs, des outils pédagogiques, une expérience concrète et une formation sur la vie dans la nature.

Le CRRG collabore étroitement avec les conseils des ressources renouvelables et les organismes gouvernementaux pour assurer l'exploitation et la préservation à long terme des ressources fauniques, halieutiques et forestières. Le Conseil a veillé à ce que les membres des collectivités prennent part au processus d'approbation des programmes de recherche et de gestion ainsi qu'aux activités de recherche menées sur le terrain. Les auxiliaires communautaires qui participaient aux travaux sur le terrain ont apporté une précieuse contribution à la recherche. Le CRRG a participé avec les conseils des ressources renouvelables à plusieurs travaux de recherche communautaire afin de prendre en considération les inquiétudes que soulève la gestion des ressources locales et de perfectionner les compétences en recherche et en gestion des ressources dans la collectivité.

La gestion des ressources renouvelables

La planification de l'exploitation durable, actuelle et future, des ressources fauniques, halieutiques et forestières constitue un des principaux objectifs du CRRG et de son personnel. Grâce à la gestion planifiée des ressources renouvelables, les collectivités, le CRRG et les organismes concernés peuvent décider de la façon dont les ressources seront utilisées et gérées pour le bénéfice des générations actuelles et futures. Le CRRG a joué un rôle prépondérant dans l'élaboration du plan de gestion du grizzli dans la région visée par le règlement avec les Gwich'in. Le Conseil continuera de faire progresser les plans de gestion des ressources dans le but de fixer les priorités en matière d'exploitation des ressources, de dégager les préoccupations et de cerner les besoins en gestion. Le Conseil a continué de travailler avec les collectivités à établir les critères régissant la chasse locale et la chasse sportive guidée dans la région visée par le règlement. Il a aussi participé à l'élaboration d'un plan de gestion du mouflon de Dall et d'un plan de gestion forestière.

L'étude sur les récoltes d'animaux sauvages dans la région visée par le règlement

L'étude sur les récoltes d'animaux sauvages vise à protéger les ressources à la base de la chasse, de la pêche et du piégeage en déterminant quels sont les besoins minimaux des Gwich'in et elle fournit l'information nécessaire à la gestion des ressources renouvelables. L'étude compte sur la participation des Gwich'in vivant dans la région visée par le règlement. Pour encourager la participation populaire, elle propose un concours dans le cadre duquel des prix sont distribués tous les mois à chaque collectivité. Les renseignements sur les récoltes sont affichés dans les bureaux des conseils des ressources renouvelables de sorte que les membres des collectivités puissent les consulter à mesure qu'ils sont publiés.

L'étude devait durer cinq ans et se terminer en juin 2001. Le CRRG et les collectivités ont toutefois jugé important de la prolonger afin de poursuivre la cueillette de précieux renseignements au moment où la période d'exploration pétrolière et gazière bat son plein. Le CRRG a réuni le financement nécessaire à la poursuite de l'étude en puisant dans son fonds de recherche et en recourant à d'autres stratégies, y compris la redistribution du budget du Comité de mise en œuvre en 2002-2003. Il a demandé un soutien supplémentaire au cours du processus de renouvellement du Plan de mise en œuvre. Les négociateurs ont reconnu la nécessité de prolonger l'étude pendant deux autres années, soit d'avril 2003 à mars 2005, et ils ont établi le financement requis.

L'éducation et la formation

L'éducation et la formation des bénéficiaires gwich'in dans les domaines de la recherche et de la gestion des ressources renouvelables constituent un volet important des activités du CRRG. Le Conseil a continué d'offrir plusieurs programmes, notamment les suivants :

- la création de postes où les titulaires reçoivent une formation en cours d'emploi (technicien stagiaire spécialisé dans les activités de pêche);
- la formation d'enquêteurs communautaires pour l'étude sur les récoltes d'animaux sauvages et pour le Projet sur les connaissances environnementales gwich'in. Au cours des neuf dernières années, plus de 37 personnes ont reçu une formation et ont travaillé à titre d'enquêteurs communautaires;
- le programme de stage d'été. Chaque été, le CRRG embauche deux ou trois élèves pour des travaux de recherche et de gestion des ressources renouvelables. Les élèves acquièrent une expérience de travail sur le terrain et s'initient à la cogestion des ressources renouvelables;
- le programme d'expérience de travail pour les jeunes. Pour encourager les élèves à envisager une carrière en gestion des ressources renouvelables, le CRRG a continué d'offrir un programme d'expérience de travail dans le cadre duquel les élèves du secondaire aident les chercheurs et les surveillants à mener divers projets;
- l'attribution des bourses d'études Jim Edwards Sittichinli. Cette année, quatre bourses d'une valeur de 1 000 $ ont été remises à des élèves des niveaux collégial ou universitaire qui poursuivent des études dans le domaine des ressources renouvelables ou dans un domaine connexe;
- le perfectionnement professionnel des employés;
- la participation à des journées-carrières communautaires, à des classes-nature ainsi qu'à des expositions et à des camps scientifiques pour encourager les jeunes à envisager une carrière en gestion des ressources renouvelables. Le Conseil a organisé et financé une expédition jeunesse, qui réunit des jeunes de la région visée par le règlement pour une randonnée, pour un camp auquel participent également des sages et pour une expédition en canoë afin d'approfondir leurs connaissances des terres de la région et de l'utilisation traditionnelle qui en est faite. Cette année, l'expédition a mené les participants à la rivière Arctic Red;
- la diffusion dans le site Web (*www.grrb.nt.ca*) de l'information associée à ces activités et à ces programmes.

Les efforts concertés pour préserver les terres

À titre d'institution gouvernementale populaire chargée de représenter les intérêts des Gwich'in et des organismes gouvernementaux, le CRRG a établi de bonnes relations de travail avec d'autres institutions gouvernementales populaires dans la région visée par le règlement et dans d'autres régions visées par des revendications territoriales. Le CRRG a également travaillé de concert avec les conseils des ressources renouvelables et le CTG pour promouvoir la gestion des ressources renouvelables dans la région visée.

La connaissance collective est à la base de la gestion des ressources renouvelables dans la région visée par le règlement avec les Gwich'in. Le CRRG se réunit deux fois par année dans la région visée, et son personnel visite régulièrement les collectivités pour rencontrer les membres des conseils des ressources renouvelables et d'autres membres de la collectivité afin de discuter de la gestion des ressources renouvelables régionales. Au cours de l'année, le CRRG a travaillé en étroite collaboration avec les conseils des ressources renouvelables pour assurer leur participation à la recherche sur les ressources renouvelables et au processus décisionnel. Le Conseil compte continuer d'unir ses efforts à ceux des collectivités dans le dossier de la gestion des ressources renouvelables.

5.4 L'Office d'examen des répercussions environnementales de la vallée du Mackenzie

L'OEREVM est le principal organisme mandaté, en vertu de la *Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie*, pour effectuer des études et des évaluations environnementales dans la vallée du Mackenzie. Toutes les terres des Territoires du Nord-Ouest, sauf celles de la région visée par la Convention définitive des Inuvialuit et celles du parc national Wood Buffalo, relèvent de sa compétence. Lorsqu'il est question de la vallée du Mackenzie, la *Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie* remplace la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, sauf dans certaines circonstances.

La composition

L'Entente sur les mesures provisoires des premières nations du Deh Cho, qui a été signée le 23 mai 2001 entre les Premières nations du Deh Cho et le gouvernement fédéral, prévoit la nomination de membres des nations du Deh Cho au sein de l'OEREVM. Aucun nouveau membre n'a été nommé en 2002-2003.

Le personnel et l'emplacement

Les bureaux de l'Office sont situés à Yellowknife et abritent huit employés : un directeur administratif, trois agents d'évaluation environnementale, un agent des finances et de l'administration, un coordonnateur des connaissances traditionnelles, un agent de communication et un secrétaire.

Les examens préliminaires

En 2002-2003, l'Office a reçu 151 avis d'examen préliminaire, une diminution de 31 % par rapport à 2001-2002 (220 examens) et de 19 % par rapport à 2000-2001 (186 examens).

Les évaluations environnementales

L'Office a mené trois évaluations environnementales et a traité une demande du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, qui sera de nouveau examinée au cours du prochain exercice. Une quatrième évaluation environnementale a été suspendue en attendant que la société procède à une mise à l'essai. Toutes les évaluations environnementales en cours se poursuivront après la clôture de l'exercice financier.

Voici une liste de certaines des évaluations effectuées en 2002-2003 :

- De Beers Canada Mining Ltd. – L'évaluation concerne la mise en exploitation de la mine de diamant souterraine à Snap Lake. Cette évaluation a été renvoyée à l'Office en mai 2001 et devrait être terminée en juin 2003. L'Office a tenu une séance technique du 25 novembre au 6 décembre 2002.

- WesternGeco Ltd. – L'évaluation porte sur l'examen des caractéristiques sismiques du fleuve Mackenzie et de la rivière Liard. Elle a été renvoyée à l'Office en juin 2002 par Pêches et Océans Canada (MPO) et par l'Office national de l'énergie. L'évaluation a été suspendue en attendant que la société procède à une mise à l'essai, puis elle a repris en décembre 2002, à la demande de la société.

- Northrock Resources Ltd. – En mars 2003, l'Office des terres et des eaux du Sahtu a renvoyé à l'Office, aux fins d'évaluation environnementale, les projets d'exploration pétrolière et gazière de la Northrock Resources Ltd. à Summit Creek. C'est la première fois que l'OEREVM se voit confier une évaluation dans la région visée par le règlement avec les résidants du Sahtu.

D'autres évaluations environnementales ont été menées à bien au cours de l'année. En voici un aperçu :

- L'évaluation de l'usine métallurgique et de la descenderie de la Canadian Zinc Corporation a été renvoyée à l'Office en avril 2001 et a été terminée en janvier 2002. En septembre de la même année, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a demandé à l'Office de revoir le rapport de l'évaluation environnementale, préparé par le comité d'examen. Le comité d'examen a présenté le document au ministre pour une deuxième fois le 4 avril 2003.

- En octobre 2002, à la demande de la Northern Rivers Survey Ltd., l'évaluation de l'étude sismique entreprise dans le bassin des rivières Liard et Nahanni Sud a été suspendue en attendant le résultat des essais menés par la société. La Northern Rivers Survey Ltd. pourra relancer l'évaluation environnementale une fois les essais terminés.

- L'Office des terres et des eaux de la vallée du Mackenzie a demandé à l'OEREVM d'effectuer une évaluation environnementale de la demande de la North American Tungsten Ltd. concernant le renouvellement du permis d'exploitation des eaux à la mine CanTung. Toutefois, la société en a appelé devant les tribunaux, et la décision de renvoi a été annulée.

Les activités de l'Office

Au cours de l'année, les membres de l'Office ont participé à 10 réunions administratives et à 12 téléconférences pour discuter du calendrier complet des évaluations environnementales. L'Office a tenu sa réunion ordinaire en mai 2002 à Port Hardy, en Colombie-Britannique, à l'occasion d'une visite à la mine Island Copper. La visite avait pour but de vérifier les efforts déployés par la BHP Billiton Ltd. pour fermer cette mine à ciel ouvert et assurer l'assainissement du lieu. La réunion de juin s'est déroulée à Norman Wells et comprenait une séance communautaire.

La planification stratégique

L'Office a poursuivi la planification stratégique entreprise l'année dernière. Il a défini son plan stratégique triennal au cours d'un atelier tenu en décembre 2002 et a élaboré un plan de dépenses et de travail axé sur les activités qui pourraient découler de la construction d'un gazoduc dans la vallée du Mackenzie en 2003-2004.

Le budget

Le budget de 2002-2003, qui s'élève à trois millions de dollars, a permis à l'Office de mettre sur pied plusieurs projets décrits dans son plan stratégique. Le financement versé a connu une hausse en comparaison des années précédentes et a permis à l'Office de planifier le dépôt des demandes de permis pour le gazoduc de la vallée du Mackenzie. Le président a rencontré les membres du Comité de mise en œuvre en août pour discuter du budget de l'Office et de l'examen de la mise en œuvre de l'Entente, qui doit être effectué au bout de dix ans.

Une part des trois millions de dollars versés au budget correspond au financement supplémentaire fourni par AINC à tous les conseils et offices du Nord pour assurer leur participation aux travaux permanents du Comité des présidents des organismes d'évaluation des répercussions environnementales et de réglementation du pipe-line du Nord. Ce financement a permis à l'OEREVM de réaliser des progrès dans ce dossier important sans devoir modifier sensiblement son budget de base.

Les lignes directrices sur l'évaluation environnementale

L'Office a tenu plusieurs réunions avec les intervenants concernés pour discuter des révisions apportées au document *Évaluation des répercussions environnementales dans la vallée du Mackenzie – Lignes directrices*. Une version définitive sera publiée en 2003-2004.

L'Office a commencé à produire un bulletin d'information portant sur l'évaluation environnementale des activités d'exploration sismique dans la vallée du Mackenzie. Il a aussi continué l'élaboration du document de travail sur l'évaluation des incidences socioéconomiques; ce document constituera un bon point de départ pour les lignes directrices que l'Office compte établir dans ce domaine. L'OEREVM est d'avis que le paragraphe 115*b*) de l'Entente lui donne le mandat d'examiner les questions d'ordre socioéconomique. L'élaboration de lignes directrices sera un processus public qui fera intervenir diverses parties.

L'Office siège au comité directeur du cadre d'évaluation et de gestion des effets cumulatifs des Territoires du Nord-Ouest. Ce comité rassemble des représentants des gouvernements fédéral, territorial et autochtones, du secteur privé et d'organisations non gouvernementales chargées de la protection de l'environnement. Ce groupe a conçu un plan de mise en œuvre devant servir à orienter la stratégie et le cadre d'évaluation et de gestion des effets cumulatifs dans les Territoires du Nord-Ouest et dans les diverses régions qui relèvent de sa compétence. Le plan énonce des recommandations formulées dans le but d'aider les décideurs à combler les lacunes, à établir des liens et à intégrer les processus actuels régissant la gestion des ressources et de l'environnement dans les Territoires du Nord-Ouest.

Les divers documents mentionnés dans la présente section peuvent être consultés dans le site Web de l'Office, à l'adresse *www.mveirb.nt.ca*.

Le Comité des présidents des organismes d'évaluation des répercussions environnementales et de réglementation du pipe-line du Nord

L'OEREVM a apporté son concours aux travaux du Comité des présidents dans le but d'élaborer un plan de coopération (voir la section 3 du présent rapport). En septembre 2002, l'OEREVM, le Bureau d'examen des répercussions environnementales et l'Agence canadienne d'évaluation environnementale ont conclu une entente provisoire en vue de leur participation aux travaux d'un comité d'examen.

Les ententes de collaboration transfrontalière

Le personnel de l'Office a discuté de la possibilité d'élaborer et de mettre en œuvre des ententes de collaboration avec d'autres conseils et organismes de réglementation exerçant leurs activités dans les régions voisines de la vallée du Mackenzie, notamment la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions et le Bureau d'examen des répercussions environnementales. Dans ces ententes, il est indiqué la façon dont chacun des conseils et organismes collaboreront les uns avec les autres pour réaliser des évaluations environnementales transfrontalières. Ce processus est indépendant du *Plan de coopération* proposé pour le gazoduc dans la vallée du Mackenzie.

Les connaissances traditionnelles

Un atelier sur les connaissances traditionnelles a été organisé en novembre 2002. Il était parrainé par l'OEREVM en collaboration avec l'Office des terres et des eaux de la vallée du Mackenzie et AINC. Dans le cadre de l'atelier, des sages ont conseillé et orienté l'OEREVM quant à la façon dont les connaissances traditionnelles devraient être utilisées dans le contexte de l'évaluation environnementale.

Un atelier de trois jours a eu lieu en mars pour définir, en utilisant les langues autochtones parlées dans la vallée du Mackenzie, les termes et expressions fréquemment utilisés dans les évaluations des répercussions environnementales. L'Office a l'intention de poursuivre cette activité au cours de la prochaine année financière.

L'information publique

Les membres et le personnel de l'Office ont assisté ou participé à 13 ateliers, réunions de comité, colloques et conférences distincts au cours de l'année.

Les 12 prochains mois

L'Office continuera de mener des évaluations environnementales à mesure que des projets lui seront renvoyés par les responsables de l'examen préalable. Comme les décisions de renvoi sont prises par d'autres organismes, il est difficile de prévoir combien de demandes d'évaluation environnementale seront présentées au cours des 12 prochains mois. On ne s'attend pas à ce que les producteurs associés au projet de construction du gazoduc dans la vallée du Mackenzie présentent une demande avant la fin de 2003.

On continuera de rédiger le document de travail sur l'évaluation des répercussions socioéconomiques.

5.5 L'Office gwich'in des terres et des eaux

L'Office gwich'in des terres et des eaux est l'organisme de réglementation désigné dans l'Entente qui est chargé, en vertu de la *Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie*, de régir l'utilisation des terres et des eaux dans l'ensemble de la région visée par le règlement avec les Gwich'in.

L'Office est mandaté pour assurer la conservation, la mise en valeur et l'utilisation des terres et des eaux dans la région visée par le règlement d'une manière qui permettra d'optimiser les avantages qu'en retireront les résidants actuels et futurs de la région visée, les résidants de la vallée du Mackenzie et tous les Canadiens. La *Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie* autorise l'Office à réglementer l'utilisation des terres et des eaux en délivrant, modifiant, renouvelant et révoquant des permis d'utilisation des terres et des permis d'exploitation des eaux dans l'ensemble de la région visée par le règlement, y compris sur les terres de la Couronne, les terres gwich'in et toute autre terre privée.

L'Office est composé de cinq membres. Le CTG propose deux membres, et les gouvernements du Canada et des Territoires du Nord-Ouest en désignent chacun un. Ces quatre membres choisissent ensuite un président. Tous les membres sont nommés par le gouvernement du Canada pour un mandat de trois ans.

Le personnel de l'Office gwich'in des terres et des eaux comprend un directeur administratif, un technicien spécialisé dans les systèmes d'information géographique, un technicien des terres et des eaux ainsi qu'un gestionnaire de bureau.

Au cours de l'exercice 2002-2003, l'Office a reçu et approuvé 16 demandes de permis d'utilisation des terres et 2 demandes de permis d'utilisation des eaux.

Voici quelques-uns des objectifs de l'Office pour la prochaine année :

- continuer de traiter avec efficacité et de façon opportune les demandes de permis d'utilisation des terres et des eaux dans la région visée par le règlement avec les Gwich'in;
- continuer d'embaucher et de former des personnes qualifiées issues des Premières nations;
- poursuivre la mise au point d'un processus de communication plus efficace avec les collectivités gwich'in;
- continuer de collaborer avec d'autres institutions gouvernementales populaires dans la région visée par le règlement et ailleurs pour créer un système intégré et coordonné de gestion des terres dans la vallée du Mackenzie.

6 Le Conseil tribal des Gwich'in

Le CTG est l'organisme à qui on a confié, aux termes de l'Entente, le mandat de représenter les bénéficiaires gwich'in au sein du Comité de mise en œuvre et de protéger leurs droits et leurs intérêts énoncés dans l'Entente. Depuis 1992, année où il a été constitué en société, le CTG a établi progressivement un cadre intégré de gestion des ressources dans la vallée du Mackenzie, comme l'exige l'Entente. On trouvera ci-après une description des principales activités de mise en œuvre entreprises par le CTG.

6.1 Le Conseil d'inscription

Le Conseil d'inscription est entré en activité en mars 1993, et le CTG l'a pris sous sa responsabilité le 22 décembre 1997. Le Conseil est chargé d'inclure dans l'Entente toutes les personnes d'ascendance gwich'in admissibles, conformément aux dispositions du chapitre 4 de l'Entente. Seules les personnes inscrites peuvent se présenter aux élections, voter et participer aux activités du CTG, recevoir des paiements et jouir des droits accordés aux bénéficiaires en vertu de l'Entente.

Le coordonnateur de l'inscription distribue et reçoit les demandes d'inscription et il les présente au Conseil, qui se réunit trois fois par année. Les demandes d'admissibilité sont acceptées par le Conseil. Les nouveaux bénéficiaires reçoivent un certificat d'inscription et une fiche d'inscription confirmant leur appartenance à la nation gwich'in. Ces documents comprennent une photo d'identité et le numéro d'inscription de l'intéressé. Parce qu'il s'agit d'une pièce d'identité avec photo, les fiches d'inscription offrent un autre avantage aux bénéficiaires qui ne possèdent pas de permis de conduire. De fait, elles peuvent être utilisées comme pièce d'identité pour les déplacements par avion et à d'autres fins.

Le premier registre d'inscription, publié en avril 1994, comptait 1 245 bénéficiaires. Au 31 mars 2003, le nombre de bénéficiaires atteignait 2 703. La tenue à jour du registre demeure une tâche importante du Conseil d'inscription, car il se peut que les bénéficiaires déménagent, se marient, aient des enfants et meurent.

6.2 Le cadre d'évaluation et de gestion des effets cumulatifs

Après l'évaluation environnementale du projet de la Diavik Diamond Mines Inc., en 1999, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et le ministre fédéral de l'Environnement se sont engagés à mettre au point une stratégie et un cadre pour coordonner l'évaluation et la gestion des effets cumulatifs dans les Territoires du Nord-Ouest. Cette mesure ne préjuge en rien des ententes actuelles ou à venir sur les revendications territoriales et sur l'autonomie gouvernementale ni des négociations et des discussions. Elle vise à mettre à profit et à renforcer les dispositions législatives, les institutions et les processus actuels. La stratégie et le cadre d'évaluation et de gestion des effets cumulatifs ont pour but de fournir des « conseils facultatifs » aux décideurs pour faciliter la protection de l'environnement, l'établissement de collectivités viables et le développement économique responsable à l'intérieur d'un solide cadre de gestion de l'environnement. Entre autres aspects, la stratégie et le cadre ont permis d'examiner des moyens de combler les lacunes dans les données de base sur l'environnement dans les Territoires du Nord-Ouest et de déterminer dans quelle mesure les promoteurs sont tenus d'évaluer les effets cumulatifs lors de l'examen environnemental de projets spécifiques.

Ces dernières années, le CTG a participé aux travaux du comité directeur du cadre d'évaluation et de gestion des effets cumulatifs. C'est ce comité qui est responsable de présenter des conseils facultatifs. Il comptait des représentants des gouvernements fédéral et territorial, des Premières nations (y compris des membres du CTG), de l'industrie, d'organisations non gouvernementales chargées de la protection de l'environnement et de l'OEREVM. En avril 2003, le comité résumera ses recommandations dans un plan de mise en œuvre associé à la stratégie et au cadre d'évaluation et de gestion des effets cumulatifs dans

les Territoires du Nord-Ouest. Le projet reçoit l'approbation du CTG parce que ses objectifs s'harmonisent avec la mise en œuvre du chapitre 24 de l'Entente, qui porte sur la gestion des terres et des eaux.

La réussite de cette mesure sera fonction du financement futur qui lui sera accordé ainsi que de son acceptation par les divers organismes de réglementation fédéraux et territoriaux qui doivent s'approprier et exécuter les diverses tâches et responsabilités définies dans le plan. Le CTG collabore également avec AINC et Environnement Canada à un plan d'action régional pour l'évaluation et la gestion des effets cumulatifs dans la mer de Beaufort et le delta du Mackenzie. En adoptant une approche plus ciblée, il serait possible de surveiller et de gérer les effets cumulatifs de façon à corriger ceux qui s'appliquent tout particulièrement à la région visée par le règlement avec les Gwich'in. La planification de cette activité régionale ne fait que commencer, et il reste encore à obtenir une confirmation du financement.

6.3 Les révisions de l'Entente sur la revendication territoriale globale des Gwich'in

En vertu de l'Entente, les Gwich'in ont renoncé aux droits de récolte qui sont prévus dans le Traité n° 11 et qui s'appliquent à la région visée par le règlement avec les Gwich'in et à toute autre zone visée par le règlement d'une revendication territoriale. La nouvelle entente avec les Tlicho prévoit simplement l'obligation de ne pas exercer ni revendiquer ces droits. Le gouvernement fédéral exige que les deux ententes soient cohérentes; on est à discuter de la possibilité de modifier l'entente avec les Gwich'in.

6.4 Les dispositions législatives sur l'évaluation environnementale au Yukon

Le régime législatif d'évaluation environnementale

L'évaluation environnementale au Yukon s'effectue en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*. Le 1er avril 2003, la plupart des responsabilités se rapportant aux évaluations environnementales seront déléguées au Yukon et exercées en vertu de la *Loi sur l'évaluation environnementale du Yukon*.

Le passage à un nouveau régime législatif d'évaluation environnementale

Les gouvernements du Canada et du Yukon et les Premières nations ont travaillé de concert pour définir un processus d'évaluation environnementale conçu au Yukon comme le prévoit l'Accord-cadre définitif. Appelée processus d'évaluation des activités de développement du Yukon, cette mesure est validée par la *Loi fédérale sur l'évaluation environnementale et socioéconomique au Yukon*. Les dispositions administratives seront promulguées au printemps 2003 pour permettre aux nouveaux organismes administratifs d'élaborer des politiques et des procédures. Les autres dispositions ne seront sans doute pas décrétées avant juin 2004. Jusqu'à ce moment, la *Loi sur l'évaluation environnementale et socioéconomique au Yukon* servira à assurer la transition. Cette loi et le protocole de communication connexe mis en application par le gouvernement du Yukon et le CTG reflètent parfaitement les exigences énoncées à l'annexe C de l'Entente sur la revendication territoriale globale des Gwich'in.

Les préoccupations du CTG concernant la nomination des membres du conseil responsable de la Loi

Le CTG a été consulté de façon adéquate au cours de la mise sur pied du processus d'évaluation des activités de développement du Yukon et est membre de l'équipe de planification de la mise en œuvre. La seule préoccupation du CTG a trait à sa capacité de prendre part au processus de nomination des membres du conseil responsable de la *Loi sur l'évaluation environnementale et socioéconomique au Yukon*. La *Loi* prévoit que des représentants des Premières nations siègent au conseil et délègue au Conseil des Premières nations du Yukon la responsabilité de choisir ces représentants. Avant de procéder aux nominations, le Conseil des Premières nations du Yukon est tenu de consulter le CTG. Parce qu'il n'est pas membre du Conseil des Premières nations du Yukon, le CTG craint toutefois de ne pas être adéquatement représenté dans le processus de sélection des candidats et de ne pas être consulté de façon significative. Le CTG et le Conseil des Premières nations du Yukon tiendront des discussions pour déterminer s'il est possible de calmer cette préoccupation.

6.5 Le CD-ROM de communication

Le Plan de mise en œuvre définit une stratégie de communication destinée à informer et à éduquer les bénéficiaires gwich'in, le grand public et les fonctionnaires au sujet de l'Entente. Dans le cadre de cette stratégie, le Comité de mise en œuvre a accepté de produire un CD-ROM, qui sera distribué dans les écoles de la région visée par le règlement avec les Gwich'in. Le CD-ROM servira d'outil éducatif et donnera un aperçu du contenu de l'Entente. En 2002-2003, le Comité de mise en œuvre a réaffecté des fonds au CTG pour la réalisation de ce projet et il a participé à l'examen du mandat lié au projet. Le CTG a confié à un entrepreneur la production du CD-ROM, qui devrait être terminé en septembre 2003.

6.6 Les négociations sur l'autonomie gouvernementale dans la région du delta de Beaufort

Les Gwich'in et les Inuvialuit négocient actuellement avec les gouvernements du Canada et des Territoires du Nord-Ouest une entente conjointe sur l'autonomie gouvernementale. Au cours de l'exercice 2002-2003, les négociations ont fait des progrès importants, mais elles se sont aussi heurtées à des obstacles de taille.

L'Entente de principe relative à l'autonomie gouvernementale des Gwich'in et des Inuvialuit du delta de Beaufort a été paraphée par les trois négociateurs en chef en octobre 2001, mais la signature du document par les dirigeants des Gwich'in et des Inuvialuit a été reportée à 2003. Au début de 2002, les trois parties avaient reçu l'approbation interne nécessaire pour négocier une entente définitive, et ces négociations ont commencé en avril 2002. L'Entente de principe devait être signée peu après, en juin 2002.

Cependant, dans le mois qui a précédé la cérémonie de signature, les chefs des collectivités gwich'in se sont dits préoccupés par la dissolution des bandes constituées en vertu de la *Loi sur les Indiens* et par l'incidence que l'Entente définitive sur l'autonomie gouvernementale pourrait avoir sur les droits établis dans le Traité n° 11. En réponse à ces préoccupations, il a été décidé de reporter la cérémonie de signature et de constituer un groupe de travail formé de chefs gwich'in pour examiner ces questions.

Une grande partie de l'année financière a été consacrée à l'examen des questions soulevées par les chefs. Pour ce faire, il a fallu procéder à de vastes consultations officielles et officieuses entre les parties pour préparer une stratégie d'intervention fédérale. Bien que les autres questions soulevées par la population d'Inuvik n'aient pas retardé la signature de l'Entente de principe, elles ont fait douter du soutien des résidants à l'égard de l'autonomie gouvernementale. L'Entente de principe devrait être signée le 16 avril 2003.

Les négociations relatives à l'entente définitive ont surtout porté sur deux sujets. Le premier est celui du financement de l'autonomie gouvernementale. Jusqu'à maintenant, cet aspect des négociations a piétiné pour trois raisons principales :

- Les gouvernements fédéral et territorial ont eu de la difficulté à réunir et à compiler les données pertinentes sur les ressources financières actuelles octroyées dans la région du delta de Beaufort.

- Les discussions sur la fiscalité ont été retardées étant donné que le ministère des Finances Canada devait revoir ses politiques à l'échelle nationale.

- Les gouvernements fédéral et territorial ne sont toujours pas arrivés à s'entendre sur le partage des coûts marginaux de la mise en œuvre d'une entente sur l'autonomie gouvernementale pour la région du delta de Beaufort. Un tel différend a freiné les progrès menant à l'élaboration d'un cadre général de financement de l'autonomie gouvernementale.

Le deuxième aspect des négociations de l'entente définitive regroupait les questions mentionnées dans le chapitre 29 de l'Entente de principe (Sujets additionnels de négociation), notamment le logement social, le mariage, les routes et la circulation ainsi que le développement économique. Les parties cherchent toujours à ce que des précisions soient apportées à leurs mandats se rapportant à la production d'un document préliminaire sur ces questions et d'autres encore. Toutes les parties continuent d'espérer que les questions en suspens seront réglées et que les négociations aboutiront à une entente définitive sur l'autonomie gouvernementale.

6.7 La gestion des ressources

Les consultations au sujet de la Loi sur la faune *et de la* Loi sur les espèces menacées des Territoires du Nord-Ouest

Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest révise actuellement la *Loi sur la faune* et rédige une loi sur les espèces menacées en s'inspirant de la *Loi fédérale sur les espèces en péril* et du régime de réglementation connexe. Les groupes visés par les revendications territoriales dans les Territoires du Nord-Ouest assistent à des « réunions d'intégration » dirigées par le MRFDE. Dans le cadre de ces réunions, on veille à ce que les dispositions qui sont prévues dans les règlements sur les revendications territoriales et s'appliquent à la région soient adéquatement incorporées aux nouvelles dispositions législatives.

La planification du bassin de la rivière Peel

La planification de l'utilisation des terres au Yukon se fait en vertu de l'Accord-cadre définitif, accord dont les Premières nations vivant à l'extérieur du Yukon ne sont pas signataires. L'Accord-cadre définitif prévoit l'établissement du Conseil d'aménagement du territoire du Yukon, qui guide l'édification de méthodes de planification du territoire dans la région et des commissions connexes. L'une des méthodes en cours d'examen est le plan d'aménagement du bassin de la rivière Peel, qui couvrirait la zone d'exploitation principale des Gwich'in et les terres qui sont la propriété des Gwich'in. Cette mesure de planification a été proposée au début de 2002 et, plus tard cette même année, le CTG a assisté à une première rencontre à ce sujet, à Whitehorse. Le CTG participera aux travaux de la Commission d'aménagement du territoire chargée d'élaborer le plan. Il reste à déterminer s'il est en mesure de participer au processus d'approbation du plan définitif, comme c'est le cas des Premières nations au Yukon.

La gestion de la harde de caribous de la Porcupine

Le CTG a participé activement au règlement de dossiers complexes se rapportant à la récolte des caribous sur la route Dempster. En 1998, en réponse à des préoccupations soulevées au sujet des mesures de sécurité prises par certaines Premières nations et de la surexploitation de l'espèce, le gouvernement du Yukon a instauré un règlement régissant la chasse sur la route Dempster, y compris les restrictions suivantes :

- un corridor de 500 mètres de chaque côté de la route où la chasse est interdite;
- une interdiction de se déplacer en motoneige tant que les conditions ne sont pas propices;
- la fermeture de la chasse pendant une semaine pour laisser les meneurs du troupeau traverser la route.

Ce règlement a suscité une vive controverse. Certains croient que les règles sont nécessaires pour assurer la sécurité et la protection de la harde; d'autres jugent qu'elles empiètent sur leurs droits de récolte de base, reconnus en vertu du règlement de la revendication territoriale. Un sommet sur le caribou de la Porcupine a été organisé en mars 2003 en vue de déterminer si ces questions pouvaient être réglées, mais les participants des Premières nations n'ont pas réussi à s'entendre. Un atelier de suivi est prévu.

Les ententes sur l'utilisation commune du territoire

Le règlement des revendications territoriales abolit les droits de récolte dans d'autres zones établies. Cette situation peut être particulièrement complexe dans les régions contiguës faisant l'objet de revendications territoriales, puisque les bénéficiaires des deux zones avaient l'habitude de chasser des deux côtés de la frontière nouvellement créée. Tous les groupes intéressés doivent conclure des ententes transfrontalières ou des ententes de partage pour redéfinir par contrat les privilèges au point de vue de la récolte. Au cours de la période visée par le dernier rapport, le CTG s'est efforcé de conclure des ententes avec les résidants du Sahtu, les Inuvialuit, les Dogrib et les Nacho Nyak Dun. Dans la plupart des cas, les projets d'entente sont presque au point.

La gestion des forêts

Le chapitre 13 de l'Entente crée un cadre d'utilisation et de gestion des forêts dans la région visée par le règlement avec les Gwich'in. Depuis 1995, le CTG collabore avec le CRRG et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest à la conception d'un plan de gestion forestière. Ce plan n'a guère progressé en raison de divergences d'opinions concernant la compétence sur la gestion des forêts privées.

6.8 L'administration du territoire gwich'in

Selon l'article 18.1.6 de l'Entente, il incombe au CTG d'assurer l'administration, la gestion et la surveillance des terres des Gwich'in. Cela inclut l'exploitation des carrières et des gravières, l'exploration du pétrole et du gaz, la construction d'un gazoduc, la recherche scientifique, l'accès aux aires récréatives, les utilisations à des fins militaires, la construction et l'entretien de routes publiques, l'aménagement d'aires d'atterrissage pour hélicoptères, les sites de télécommunication, les sources d'eau municipales et la récolte du bois. Pour qu'il soit plus facile de répondre à l'augmentation des activités exigeant l'accès aux terres, le CTG a prévu les mesures suivantes au cours de la période visée par le présent rapport.

Les Règles de contrôle et d'aménagement du territoire

Le CTG met la dernière main aux Règles de contrôle et d'aménagement du territoire, dans lesquelles on précise la façon dont sera administré l'accès aux terres privées. Des règles sont également élaborées pour les terres appartenant aux Gwich'in au Yukon.

Les plans de gestion des carrières

Le CTG collabore avec divers utilisateurs de gravières établies sur les terres gwich'in pour implanter ou mettre à jour les plans de gestion des carrières.

La nouvelle base de données pour le registre foncier

Le registre foncier fait actuellement l'objet d'une mise à jour. La nouvelle base de données facilite la recherche et le stockage d'information concernant les autorisations d'accès aux terres gwich'in. Les travaux se poursuivent pour produire de nouveaux rapports et créer de nouvelles méthodes de recherche dans le but d'aider les titulaires

de permis d'autorisation à respecter leurs engagements et leurs obligations en matière de suivi et à vérifier leur conformité.

La base de données sur les camps

En octobre 2002, le CTG a commencé à mettre à jour sa base de données sur les cabanes et les camps. On a produit des cartes indiquant l'emplacement de toutes les cabanes et de tous les camps dans la région visée par le règlement avec les Gwich'in, tant sur les terres de la Couronne que sur les terres privées. Les conseils des ressources renouvelables ont été priés de revoir les cartes et de relever les erreurs. Ils devaient aussi circonscrire les camps qui sont établis sur les terres gwich'in et qui appartiennent à des non-bénéficiaires. Lorsque la base de données sera terminée, le CTG se penchera sur la question des propriétaires qui ne sont pas bénéficiaires de l'Entente et qui n'ont pas signé un bail les autorisant à utiliser les terres de la région visée par le règlement.

Le catalogage des cartes

On travaille actuellement à cataloguer toutes les cartes dans la base de données.

Les conseils des ressources renouvelables

Aux termes de l'Entente, les conseils des ressources renouvelables sont tenus de faire participer la collectivité à la gestion des ressources et des récoltes. Ces conseils remplissent aussi une fonction très importante en gérant le processus d'approbation des demandes d'accès aux terres. Ils doivent fournir à l'Office gwich'in des terres et des eaux et au CTG des commentaires au sujet de ces demandes avant que les responsables puissent autoriser l'accès. En raison d'un financement inadéquat et d'une incapacité financière, les conseils n'ont pas réussi autant qu'on s'y attendait à faciliter la participation des collectivités et à mettre à profit leur savoir-faire. Le CTG examine actuellement les mesures à prendre pour obtenir une meilleure contribution communautaire et il prévoit organiser des ateliers de formation au cours de la prochaine période de rapport.

6.9 Le Gwich'in Social and Cultural Institute

Le Gwich'in Social and Cultural Institute est l'organisme linguistique et culturel du CTG. Cet institut est chargé de faire respecter les obligations que le CTG a contractées à l'égard des ressources patrimoniales, telles qu'elles sont énoncées dans l'Entente sur la revendication territoriale et dans l'Accord transfrontalier du Yukon.

En 2002-2003, le Gwich'in Social and Cultural Institute a reçu 25 000 $ en fonds de mise en œuvre. Il a utilisé cette somme pour aider à financer le projet de toponymie des Gwichya Gwich'in. Depuis 1992, l'institut a collaboré avec des sages à Aklavik, à Fort McPherson, à Inuvik et à Tsiigehtchic pour réaliser divers projets de toponymie et d'histoire orale dans la région visée par le règlement avec les Gwich'in. On a répertorié environ 1 000 noms de lieux et on a recueilli de l'information au sujet de ces noms à partir d'histoires orales. En 2002, le Gwich'in Social and Cultural Institute a commencé à produire une base de données informatisées pour rendre l'information plus accessible aux fins d'éducation et d'alphabétisation. Par ailleurs, d'anciens enregistrements audio réalisés en langue gwich'in ont été traduits en anglais. Ce projet permettra de relever les lacunes dans les connaissances traditionnelles et indiquera quels travaux doivent être accomplis en lien avec les histoires orales.

Des fonds supplémentaires fournis par le CTG et des sommes provenant d'autres sources ont permis d'appuyer un large éventail de projets, y compris les suivants.

Le plan de revitalisation de la langue gwich'in

Le plan quinquennal de revitalisation de la langue gwich'in a été terminé, et on a procédé à sa mise en œuvre lors d'un camp d'immersion linguistique qui s'est tenu à l'été 2002. Parmi les autres mesures prises, il convient de mentionner un projet pilote fondé sur le rapport de maître à apprenti et des classes de revitalisation linguistique au centre des langues du Yukon.

La reproduction de vêtements gwich'in

Quarante couturières ont participé à la reproduction en cinq exemplaires d'un vêtement traditionnel masculin, en peau de caribou, datant du XIX[e] siècle. Les reproductions ont été dévoilées lors d'une cérémonie tenue à Whitehorse, le 28 mars 2003. Aucun vêtement traditionnel n'a survécu au temps dans les Territoires du Nord-Ouest, et c'était la première fois qu'à notre époque ces vêtements étaient exposés. Les vêtements seront présentés au Centre du patrimoine septentrional du Prince de Galles, à Yellowknife, ainsi que dans les quatre collectivités gwich'in.

La recherche biographique sur les sages gwich'in

En juin 2002, le Gwich'in Social and Cultural Institute a publié le calendrier de 2003 mettant en vedette des sages gwich'in. Le calendrier reproduit de brefs récits, en gwich'in et en anglais, de la vie de 13 sages. Il est en vente dans plusieurs librairies des Territoires du Nord-Ouest. Des biographies plus détaillées de 24 sages ont été recueillies sur bande audio et ont été transcrites; elles seront remaniées et devraient être publiées en principe d'ici à 2005.

Des programmes éducatifs

Le Gwich'in Social and Cultural Institute a collaboré avec le Centre culturel inuvialuit afin de mettre au point un programme linguistique destiné aux écoles de la région du delta de Beaufort. Le programme couvrira les langues inuvialuit et gwich'in et sera offert à une vaste clientèle, allant du jardin d'enfants jusqu'à la 12[e] année.

La numérisation de bandes audio et vidéo

L'institut collabore avec les Archives des Territoires du Nord-Ouest pour entreprendre la numérisation des connaissances traditionnelles. Cette démarche nécessite l'achat d'ordinateurs et de logiciels spécialisés, l'emprunt d'une unité mobile de numérisation et les services d'un étudiant en recherche archivistique inscrit à la maîtrise.

Le lieu historique national Nagwichoonjik

Le Gwich'in Social and Cultural Institute a travaillé à faire de Nagwichoonjik (fleuve Mackenzie) un lieu historique national et il a aussi participé à la planification des cérémonies consacrant ce lieu historique. La définition du lieu a été approuvée au printemps 2002, et les cérémonies doivent se dérouler à l'été 2003. Le lieu historique s'étend sur 175 kilomètres et comprend des zones tampons de 5 kilomètres de chaque côté du fleuve. Une plaque commémorative sera érigée à Tsiigehtchic.

Le lieu historique national des Gwich'in Tetl'it

À l'automne 2002, le Gwich'in Social and Cultural Institute a commencé à travailler en partenariat avec la collectivité de Fort McPherson pour établir un lieu historique national à l'intérieur du territoire traditionnel des Gwich'in Tetl'it. L'endroit a été choisi, et on soumettra une demande et un rapport de présentation à la Commission des lieux et monuments historiques du Canada.

La politique sur le savoir traditionnel

Le CTG a approuvé en principe la politique sur le savoir traditionnel gwich'in. L'élaboration de la politique, de ses lignes directrices et de la stratégie de mise en œuvre s'est poursuivie au cours de l'année. Lorsque la politique sera au point, elle s'appliquera à tous les travaux associés au savoir traditionnel qui seront réalisés dans la région visée par le règlement avec les Gwich'in.

Le dictionnaire des dialectes des Gwichya Gwich'in et des Gwich'in Tetl'it

La quatrième édition du dictionnaire des dialectes des Gwichya Gwich'in et des Gwich'in Tetl'it, qui contient plus de 3 000 termes, a été imprimée. Cette édition comprend la correction d'incohérences, l'ajout de termes de couture, de noms d'animaux et de nouveaux termes ainsi qu'un volet grammaire.

Le guide des oiseaux du delta du Mackenzie

Lorsque le Gwich'in Social and Cultural Institute a tenu des ateliers linguistiques avec les sages, il s'est efforcé de recueillir le nom gwich'in des oiseaux du delta du Mackenzie. Cette information a été communiquée à l'Aurora Research Institute, qui veillera à l'intégrer à sa publication sur les oiseaux de la région. Le *Field Guide to the Birds of the Mackenzie Delta* (Aurora Research Institute, 2002) est maintenant en vente.

Les fouilles et l'étude archéologiques à Fort McPherson

En partenariat avec le conseil des Gwich'in Tetl'it et le Centre du patrimoine septentrional du Prince de Galles, l'institut a lancé en août 2002 une activité d'archéologie communautaire. Cette activité comprenait deux semaines de fouilles menées par un archéologue et par sept jeunes de la région. Grâce à la formation reçue et à cet emploi, ces jeunes ont pu approfondir leurs connaissances de l'archéologie et de leur histoire. Les fouilles étaient menées sur les lieux d'un camp datant de la fin du XIX^{e} siècle et du début du XX^{e} siècle. Les Gwich'in Tetl'it utilisaient ce camp pour faire du troc avec la Compagnie de la baie d'Hudson.

Le document Canada's Western Arctic, Including the Dempster Highway

En décembre 2002, l'ouvrage *Canada's Western Arctic, Including the Dempster Highway: The Definitive Guide to Canada's Western Arctic* a été publié par le Western Arctic Handbook Committee. Le personnel du Gwich'in Social and Cultural Institute a rédigé la section consacrée à l'histoire et à la culture gwich'in et il a fourni de l'information relativement à plusieurs autres chapitres.

La cartographie du système d'information géographique

L'institut revoit toutes les demandes d'accès aux terres ou fait de la recherche dans la région visée par le règlement afin de pouvoir prodiguer des conseils sur l'incidence que ces activités peuvent avoir sur les ressources patrimoniales. Par souci d'efficacité, le Gwich'in Social and Cultural Institute a collaboré avec le personnel des terres et des ressources du CTG pour que soit ajoutée à la cartographie du système une couche de données sur le patrimoine.

7 Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Conformément à l'entente conclue avec les Gwich'in, au Plan de mise en œuvre de l'Entente et aux accords de financement connexes, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest a mené diverses activités de mise en œuvre.

7.1 Le ministère des Affaires autochtones

En 2002-2003, le Ministère a travaillé en étroite collaboration avec le CTG, les représentants des gouvernements fédéral et territorial ainsi que les divers organismes de mise en œuvre constitués en vertu de l'Entente. Il a coordonné les activités de mise en œuvre de tous les ministères du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, a préparé des rapports d'étape à l'intention du Comité de mise en œuvre et a rédigé la présente section du rapport annuel.

Un agent du Ministère a siégé au Comité de mise en œuvre à titre de représentant du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest pour traiter des questions telles que :

- les mesures économiques (voir la section 3 du présent rapport);
- la communication;
- les demandes de financement du conseil et la redistribution des fonds de mise en œuvre;
- le renouvellement du Plan de mise en œuvre des Gwich'in.

Le Ministère a collaboré avec AINC, le CTG et le Genesis Group pour établir l'objectif ultime d'un projet de communication prévoyant la production d'un CD-ROM destiné à aider les jeunes qui vivent dans la région visée par le règlement avec les Gwich'in à mieux comprendre l'Entente. Le CD-ROM expliquera les origines de l'Entente et donnera un aperçu des divers chapitres du document.

Conformément au chapitre 5 et à l'annexe B de l'Entente, le Ministère a participé au processus de négociation de l'autonomie gouvernementale dans le delta de Beaufort. La signature d'un accord de principe est prévue pour avril 2003.

De plus, le Ministère a participé aux discussions sur le renouvellement du Plan de mise en œuvre au cours de la période visée par le présent rapport. Les parties ont terminé l'examen technique du Plan et ont modifié les fiches de travail de façon à refléter les progrès accomplis dans la réalisation des activités de mise en œuvre et dans le respect des obligations. Les négociateurs ont donné leur assentiment aux budgets de mise en œuvre accordés actuellement aux divers conseils, au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et au CTG. Le 13 mars 2003, les négociateurs se sont entendus pour recommander au Comité de mise en œuvre d'approuver le Plan révisé, étant donné que le CTG pourra chercher d'autres façons d'obtenir des fonds de mise en œuvre supplémentaires auprès du gouvernement du Canada. Les membres du Comité de mise en œuvre ont prévu se réunir en avril 2003.

7.2 Le ministère des Affaires municipales et communautaires

Le ministère des Affaires municipales et communautaires et le CTG ont poursuivi les discussions en vue de signer un contrat de location qui donnerait un accès permanent au réseau d'approvisionnement en eau aménagé au lac Deep Water.

Le Ministère a versé au CTG des redevances trimestrielles issues de l'exploitation des ressources et il a aidé à identifier quels étaient, parmi les bénéficiaires, les propriétaires de résidence admissibles à l'allégement des taxes foncières.

7.3 Le ministère des Ressources, de la Faune et du Développement économique

Le MRFDE a continué de s'acquitter de ses obligations en organisant des séances de consultation avec le CTG, les organismes gwich'in désignés et les conseils des ressources renouvelables. Il a également travaillé en étroite collaboration avec le CRRG, l'OGAT, l'Office gwich'in des terres et des eaux, le Gwich'in Social and Cultural Institute et la Gwich'in Development Corporation. Le Ministère appuie, encourage et conseille ces organismes lorsqu'il est question de la gestion de la faune et des forêts, de l'exploitation des ressources et du développement économique.

L'éducation, la formation et le perfectionnement professionnel

L'éducation, la formation et le perfectionnement professionnel demeurent des priorités du Ministère. Pour atteindre de tels objectifs, le MRFDE a aidé diverses organisations gwich'in à accomplir de nombreuses activités, y compris la mise sur pied de programmes jeunesse de préservation des terres ainsi que la participation à divers ateliers, conférences et colloques sur l'exploitation pétrolière et gazière et sur l'expansion commerciale. Le Ministère a également octroyé 50 000 $ pour améliorer les capacités de la Gwich'in Development Corporation et 160 000 $ pour donner au CTG les ressources nécessaires afin de répondre à l'augmentation des activités de mise en valeur dans la région.

Le développement économique

Le MRFDE a continué de travailler en étroite collaboration avec le CTG et les collectivités gwich'in pour appuyer et encourager la participation des bénéficiaires à l'établissement ou à l'expansion d'entreprises et à la création d'emplois assurant leur autosuffisance économique. Il a fourni des conseils commerciaux, a offert du soutien et des services de consultation et a aidé les entreprises et les particuliers gwich'in à obtenir une contribution financière de diverses sources.

La Loi sur la faune des Territoires du Nord-Ouest

Le MRFDE a travaillé de pair avec les organisations gwich'in compétentes pour définir des modifications à apporter à la *Loi sur la faune des Territoires du Nord-Ouest* de sorte qu'elle s'harmonise avec l'Entente et avec les nouvelles dispositions législatives sur les espèces en péril.

Le plan directeur du parc

La mise en œuvre du plan directeur du parc territorial gwich'in s'est poursuivie. La Gwich'in Development Corporation a obtenu des contrats d'une valeur de

306 000 $ pour aménager l'infrastructure du parc. Par ailleurs, un contrat exclusif d'entretien général de 25 500 $ a été accordé à la Chii Construction Ltd.

Le Ministère a continué de faire appel à un bénéficiaire gwich'in pour combler le poste d'agent saisonnier du parc.

Les caribous du lac Bluenose

La septième année du programme de surveillance par satellite du caribou a pris fin. Des cartes indiquant la position et les déplacements des caribous porteurs d'un collier émetteur ont été fournies aux 12 collectivités participantes et aux institutions gouvernementales populaires responsables de la gestion de la faune. On a également établi des relations entre les déplacements des hardes de caribous du cap Bathurst et de l'Ouest du lac Bluenose et l'emplacement du gazoduc que l'on propose d'aménager dans la vallée du Mackenzie. Les sociétés de prospection sismique travaillant sur l'île Richards et dans la péninsule sud de Tuktoyaktuk ont fourni une partie des fonds nécessaires à la réalisation de ce projet.

De concert avec Parcs Canada, le Ministère a mené une enquête sur la productivité pour calculer la population de caribous femelles dans les aires de mise bas du cap Bathurst et dans l'Ouest du lac Bluenose et pour déterminer le nombre de veaux nés de ces hardes.

Les études sur la faune

Le Ministère a collaboré avec le CRRG à la réalisation de diverses études sur la faune. Voici une description de certaines d'entre elles.

Le caribou de la toundra : On a réalisé des programmes d'animation montrant les déplacements des hardes du cap Bathurst, de l'Ouest et de l'Est du lac Bluenose, de la région centrale de l'Arctique, de la Porcupine, de Bathurst et de Dolphin et Union. Ces animations ont été intégrées à un programme Web que le public peut consulter dans le site du MRFDE ou sur CD-ROM. Ce travail a été accompli en collaboration avec des biologistes en Alaska, au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut.

Le caribou des bois : Le CRRG et le MRFDE ont entrepris une étude menée dans le but de recueillir de l'information de base sur le nombre de caribous des forêts boréales se trouvant dans la région visée par le règlement et leur distribution sur le territoire. Cette étude a été cofinancée par le Fonds de bonne intendance des habitats d'Environnement Canada, le fonds pour les espèces en péril du MRFDE, le CRRG, la Western Biophysical Study ainsi que le bureau régional du MRFDE à Inuvik. Deux caribous femelles adultes ont été munies d'un collier émetteur utilisant le système de positionnement global. On a choisi environ 850 endroits où l'on évaluera au fil des saisons les habitudes d'utilisation de l'habitat. La végétation à 125 emplacements a été définie. De plus, des échantillons de tissu ont été prélevés sur des animaux capturés et récoltés afin de déterminer les liens génétiques avec d'autres hardes de caribous des bois et de caribous de la toundra dans les Territoires du Nord-Ouest et au Yukon. Un rapport résumant les résultats de cette première année d'étude a été rédigé et distribué.

Le mouflon de Dall : Des biologistes du MRFDE et du CRRG ont continué d'évaluer la présence de parasites chez le mouflon de Dall dans les chaînons Richardson. Ce travail a été réalisé en collaboration avec le Western College of Veterinary Medicine de l'University of Saskatchewan. Une étude, menée à bien à la fin d'août 2002, a permis d'établir les proportions d'agneaux et de jeunes mouflons dans plusieurs secteurs. On a prélevé des échantillons d'excréments afin de déterminer la fréquence et la gravité des infections causées par la bronchite vermineuse. Selon l'étude, le nombre de mouflons a continué de décliner dans certains secteurs des chaînons Richardson.

Le Ministère a travaillé en collaboration avec le Western College of Veterinary Medicine pour évaluer la probabilité que le bœuf musqué transmette la bronchite vermineuse au mouflon de Dall. Ce travail a été mené à bien, et un manuscrit a été rédigé en vue d'être publié.

Le grizzli : Le Ministère a tenu à jour la base de données sur les récoltes de grizzli dans la région d'Inuvik, sur les incidents liés à la présence d'ours et sur les cas où un ours a été abattu à la suite de tels événements. Les quotas et l'information sur les récoltes ont été révisés dans chaque secteur de chasse, et le MRFDE a présenté les résultats dans un rapport annuel produit à l'intention du CRRG. Ce rapport

résume les résultats de la chasse aux espèces contingentées dans la région visée par le règlement avec les Gwich'in.

L'atelier sur les lacunes en matière d'information : Le groupe biophysique de l'Ouest et le MRFDE ont organisé un atelier destiné à cerner l'information nécessaire à la gestion de la faune ou des habitats relevant de la compétence du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. Ce sont les biologistes du MRFDE et du CRRG qui ont donné l'atelier, auquel ont assisté des représentants des comités de chasseurs et de trappeurs, des conseils des ressources renouvelables, des institutions gouvernementales populaires et des organismes de cogestion dans la région d'Inuvik. Un sommaire des recommandations retenues lors de l'atelier a été dressé et distribué.

7.4 Le ministère de l'Éducation, de la Culture et de l'Emploi

Le ministère de l'Éducation, de la Culture et de l'Emploi était chargé de la planification, de l'exécution et de la gestion d'une large gamme de programmes et de services sociaux, culturels, éducatifs et liés à l'emploi dans la région visée par le règlement avec les Gwich'in.

- Par l'entremise du programme de formation en cours d'emploi, on a octroyé des subventions salariales aux employeurs à Aklavik, à Inuvik et à Fort McPherson de sorte que les employés puissent acquérir les compétences nécessaires pour trouver et conserver un travail digne de ce nom et progresser au sein de leur organisation.

- Toutes les collectivités dans la région visée par le règlement avec les Gwich'in ont participé au programme d'emploi pour les jeunes, dans le cadre duquel on fournit des subventions salariales aux employeurs afin de réduire les coûts associés à l'embauche d'étudiants et de jeunes peu qualifiés.

- Le programme Bébés en santé, Enfants en santé et les programmes de services à la petite enfance ont permis de donner une formation et du soutien aux Gwich'in à Aklavik, à Fort McPherson, à Inuvik et à Tsiigehtchic.

- Les programmes de mise en valeur de la culture et des traditions orales ont permis d'appuyer la tenue de camps d'été organisés par le centre d'amitié d'Ingamo Hall, à Inuvik.

- Le Ministère a financé des projets communautaires d'alphabétisation à Fort McPherson et à Inuvik et des programmes d'alphabétisation en milieu de travail à Tsiigehtchic et à Inuvik.

- Des postes d'agent d'emploi communautaire ont été subventionnés à Aklavik, à Fort McPherson et à Tsiigehtchic.

- Grâce à des programmes communautaires de formation professionnelle réalisés à Aklavik, à Fort McPherson et à Inuvik, des prestataires d'aide au revenu ont pu devenir autosuffisants en acquérant de l'expérience de travail et en ayant accès à des services de soutien.

- Une aide a été fournie à des entreprises du Nord pour qu'elles puissent embaucher et former des bénéficiaires gwich'in et en faire des ouvriers spécialisés.

- Des contrats destinés à fournir aux collectivités une aide au revenu ont été négociés à Aklavik et à Fort McPherson.

- Les fonds de l'Entente sur le développement du marché du travail ont permis d'appuyer un certain nombre d'activités dans la région visée par le règlement avec les Gwich'in. Le CTG a reçu des fonds pour embaucher un agent de liaison en matière d'emploi, et le Service d'expansion des affaires de l'Arctique de l'Ouest a obtenu une aide financière lui permettant d'offrir le programme de travailleur autonome aux résidants des collectivités dans le delta de Beaufort.

- Dans le cadre d'une stratégie visant à maximiser l'emploi dans le Nord, on a mis sur pied divers programmes régionaux favorisant l'acquisition de compétences et la formation en cours d'emploi, y compris une formation pour les conducteurs de classe 1 et un projet de piste de portage à Fort McPherson, un programme de formation professionnelle et de surveillance de la faune à Aklavik et des cours d'initiation à la soudure et au fonction-

nement des chaudières utilisées dans le secteur pétrolier à Inuvik. De nombreux bénéficiaires gwich'in ont participé à ces activités.

- Le CTG a reçu une contribution de 20 000 $ pour encourager le perfectionnement des ressources humaines à l'intérieur de son organisation.

La Division de la culture, du patrimoine et des langues a offert un soutien financier et professionnel au Gwich'in Social and Cultural Institute pour l'aider à rapatrier et à se réapproprier les connaissances et les compétences utilisées dans le domaine de la confection des vêtements traditionnels faits en peau d'animaux. Dans chacune des collectivités gwich'in, on a confectionné des vêtements à partir de modèles traditionnels. Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest a procédé à une cérémonie de dévoilement au Centre du patrimoine septentrional du Prince de Galles en mars 2003. Des cérémonies individuelles se tiendront dans chacune des collectivités gwich'in en 2003-2004.

Le Centre du patrimoine septentrional du Prince de Galles a examiné les permis d'utilisation des terres pour cerner d'éventuelles menaces aux ressources patrimoniales. En outre, il a fourni à divers organismes des conseils en matière de préservation des ressources patrimoniales, a tenu à jour une base de données sur la toponymie autochtone traditionnelle dans la région visée par le règlement et a donné accès à cette base de données.

7.5 Le ministère de la Justice

La Division juridique a continué d'appuyer la mise en œuvre de l'Entente en fournissant des conseils juridiques sur plusieurs questions, y compris l'accès aux terres gwich'in, l'adjudication de contrats dans la région visée par le règlement, les dispositions concernant les redevances issues de l'exploitation des ressources ainsi que l'harmonisation de la *Loi sur la faune* révisée et de l'Entente. En outre, elle a envisagé de modifier, dans l'entente avec les Tlicho, les dispositions qui se rapportent à la mise en œuvre.

7.6 Le ministère des Travaux publics et des Services

Le ministère des Travaux publics et des Services se fait un devoir de respecter les dispositions sur les mesures économiques (chapitre 10 de l'Entente) et d'attribuer des contrats conformément aux politiques et procédures préférentielles du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest en vue d'optimiser les possibilités d'emploi et d'affaires à l'échelle régionale et locale ainsi que dans le Nord. C'est dans cette optique qu'il a attribué les contrats exclusifs suivants :

- un contrat d'une valeur de 65 000 $ à la GDC Civil Construction Ltd. pour le transport de la tourbe dans le Parc territorial de Gwich'in à Inuvik;

- un contrat d'une valeur de 16 845 $ à la GSA Construction Inc. pour des aménagements dans le Parc territorial de Gwich'in à Inuvik;

- un contrat d'une valeur de 16 725 $ à la GSA Construction Inc. pour de l'équipement de terrain de jeu à Inuvik;

- un contrat d'une valeur de 12 800 $ à la GSA Construction Inc. pour des améliorations dans le parc Nihtak à Inuvik;

- un contrat d'une valeur de 6 012 $ à la McDonald Bros. Electric Ltd. pour un appareillage de connexion à la station de pompage de Tsiigehtchic;

- un contrat d'une valeur de 5 015 $ à la Bob's Sheet Metal pour des travaux effectués sur un climatiseur d'air à l'infirmerie de Fort McPherson.

Les contrats suivants ont également été accordés à des entreprises appartenant à des bénéficiaires gwich'in :

- un contrat d'une valeur de 567 222 $ à la GDC Civil Construction Ltd. pour les fondations au campus de l'Aurora College à Inuvik;

- un contrat d'une valeur de 333 603 $ à la GDC Civil Construction Ltd. pour des services de transport d'eau non traitée à Fort McPherson;

- un contrat d'une valeur de 200 000 $ à la Nihjaa Properties Ltd. pour des améliorations locatives au campus de l'Aurora College à Inuvik;

- un contrat d'une valeur de 5 100 $ à la McDonald Bros. Electric Ltd. pour une génératrice au lac Deep Water.

Le ministère des Travaux publics et des Services a continué d'administrer les baux suivants :

- un bail de dix ans, d'une valeur de 206 500 $ par année, signé avec la Fort McPherson Incorporated Band Ltd. pour l'édifice John A. Tetlichi à Fort McPherson;

- un bail de dix ans, d'une valeur de 202 300 $ par année, signé avec la Gwich'in Properties Ltd. pour l'édifice Semmler à Inuvik;

- un bail de dix ans, d'une valeur de 183 250 $ par année, signé avec la Gwich'in Properties Ltd. pour l'édifice Mack-Travel à Inuvik;

- un bail d'une valeur de 63 000 $ par année, signé avec la Gwich'in Properties Ltd. pour l'édifice Semmler à Inuvik.

Dans la région visée par le règlement avec les Gwich'in, le Ministère a maintenu sept contrats de location d'une valeur totale de 1 192 987 $ par année. Quatre de ces baux, évalués à 655 050 $ par année (55 % du total), sont établis avec des entreprises appartenant à des bénéficiaires gwich'in.

7.7 Le ministère des Transports

Le ministère des Transports a transmis au CTG un plan préliminaire de mise en valeur de la carrière de Frog Creek aux fins d'examen et de commentaires. Le CTG a fait part de ses commentaires, et un plan révisé lui sera présenté en 2003-2004.

8 Le gouvernement du Canada

8.1 L'économie et l'emploi

Développement des ressources humaines Canada

La façon dont le gouvernement a structuré les activités économiques qu'il réalise dans la région visée par le règlement permet de préserver et de renforcer l'économie traditionnelle et de favoriser l'autosuffisance économique des Gwich'in. Le CTG est l'un des signataires de l'EDRHA. Cette entente, signée en avril 1999 et se prolongeant jusqu'en 2004, a pour but de financer la formation professionnelle des Autochtones habitant la région visée par le règlement avec les Gwich'in. Elle prévoit également l'affectation de fonds à des programmes de garde pour offrir davantage de services de qualité aux enfants dont les parents vivent dans la région visée par le règlement et occupent un emploi ou poursuivent des études.

L'EDRHA permet aux Gwich'in d'élaborer et d'offrir un éventail complet de services grâce à l'intégration de plusieurs programmes destinés aux Autochtones, notamment les programmes et les services liés au marché du travail, le renforcement des capacités, un volet consacré aux Autochtones vivant en milieu urbain, les programmes destinés aux jeunes et aux personnes handicapées et les programmes de garde d'enfants. En 2002-2003, ce financement s'élevait à 965 817 $.

Par l'entremise de ses programmes actuels et de l'EDRHA, Développement des ressources humaines Canada est tenu d'appuyer l'Entente et d'aider les Gwich'in à réaliser leurs aspirations à l'autonomie gouvernementale. Le Ministère doit aussi poursuivre les discussions avec les Gwich'in concernant les activités entreprises en vertu de l'EDRHA. Le personnel du Ministère en poste dans les Territoires du Nord-Ouest communique fréquemment avec les agents gwich'in responsables de l'EDRHA pour discuter de questions fonctionnelles, clarifier et définir différentes clauses de l'Entente et fournir des conseils sur la mise en œuvre de divers aspects de l'accord de financement. Le bureau du Centre des ressources humaines du Canada à Inuvik fournit aux employeurs et aux chercheurs d'emploi des renseignements sur les programmes et les services offerts

par Développement des ressources humaines Canada et par le Centre des ressources humaines.

Industrie Canada

Grâce au Metis-Dene Development Fund Ltd., Industrie Canada a continué d'offrir son programme Entreprise autochtone Canada dans la région visée par le règlement avec les Gwich'in. Seules les personnes d'ascendance autochtone sont admissibles à ce programme. Les priorités stratégiques visées sont la jeunesse, le tourisme, l'innovation, le commerce et l'expansion du marché. Pour en savoir plus au sujet du programme, vous pouvez vous adresser au Metis-Dene Development Fund Ltd. ou au Service d'expansion des affaires de l'Arctique de l'Ouest à Norman Wells. Vous pouvez également visiter le site Web d'Entreprise autochtone Canada, à l'adresse *www.abc-eac.ic.gc.ca*.

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada a continué de faire connaître les offres de soumission des marchés publics en diffusant les occasions d'affaires sur le service électronique d'appels d'offres gouvernemental et en informant tous les groupes requérants de la possibilité de fournir des biens et des services dans la région visée par le règlement avec les Gwich'in, y compris dans le domaine de la construction. Chaque fois que Travaux publics et Services gouvernementaux Canada propose un marché qui a une incidence sur une ou plusieurs des ententes sur les revendications territoriales globales, il doit en aviser les groupes requérants.

Au cours de l'année, le Ministère a offert sur demande de l'aide et de l'information sur le processus d'approvisionnement et il a diffusé des renseignements sur des marchés spécifiques. En vue de fournir aux groupes requérants le maximum d'avantages socioéconomiques, il a recommandé que les demandes de propositions comportent des critères d'évaluation lorsqu'une telle pratique se révèle efficace et permet d'assurer une saine gestion des marchés.

Affaires indiennes et du Nord Canada

Voici le financement accordé aux bandes et aux organismes gwich'in en 2002-2003 pour stimuler l'économie traditionnelle et encourager la création d'emplois.

La collectivité des Gwich'in Tetlit

- 80 262 $ dans le cadre du Programme de développement économique des collectivités (soutien au développement économique géré par et pour la collectivité);
- 4 700 $ dans le cadre du Programme de partenariats pour l'exploitation des ressources en vue de terminer un plan d'activités pour le Tl'oondih Lodge.

La collectivité des Gwichya Gwich'in

- 34 358 $ dans le cadre du Programme de développement économique des collectivités.

La collectivité d'Aklavik

- 36 890 $ dans le cadre du Programme de développement économique des collectivités;
- 4 700 $ dans le cadre du Programme des possibilités régionales en vue d'élaborer un plan d'activités pour une entreprise de vols nolisés.

La collectivité autochtone d'Inuvik

- 27 905 $ dans le cadre du Programme de développement économique des collectivités.

La Gwich'in Development Corporation

- 6 760 $ dans le cadre du Programme des possibilités régionales en vue d'assister à un colloque sur le gaz dans l'Arctique;
- 30 000 $ dans le cadre du Programme de partenariats pour l'exploitation des ressources en vue d'élaborer un plan d'activités se rapportant aux possibilités offertes dans le secteur du pétrole et du gaz;

- 25 250 $ dans le cadre du Programme de partenariats pour l'exploitation des ressources et 35 000 $ dans le cadre du Programme de négociation de l'accès aux ressources en vue de couvrir les frais de services professionnels engagés pour déterminer le potentiel qu'offrent les hydrocarbures dans la région visée par le règlement;

- 10 000 $ dans le cadre du Programme de promotion du développement économique en vue de participer au salon sur le pétrole, qui s'est déroulé à Inuvik.

De plus, le CTG a reçu 663 256 $, somme provenant des fonds du Conseil tribal, pour assurer la gouvernance des bandes, la gestion financière et le développement économique, et 35 000 $ pour faciliter la dotation d'un poste de coordonnateur gwich'in régional mandaté pour s'attaquer aux questions générales de contamination dans la région visée par le règlement.

8.2 L'évaluation environnementale et la gestion de la faune

Environnement Canada

Tout un éventail de projets de recherche et de surveillance mettant en jeu les ressources fauniques, halieutiques et forestières ont été menés à bien; on a produit à cet effet des rapports d'étape et des rapports définitifs. Les bénéficiaires gwich'in ont continué d'être au cœur des activités du CRRG, plusieurs postes en formation ayant été financés pendant l'année. Le CRRG a participé à des ateliers et des conférences ministériels, dont deux parrainés par Environnement Canada.

Le Service canadien de la faune (SCF) s'est investi dans un certain nombre d'activités liées à la gestion de la faune, notamment en participant au groupe de travail chargé de l'étude sur les récoltes d'animaux sauvages dans la région visée par le règlement. Ce groupe fournit au CRRG de l'information sur les récoltes. L'une des conséquences de l'étude sera l'établissement d'un quota de prises minimal pour les oiseaux migrateurs dans la région visée par le règlement avec les Gwich'in.

Grâce à sa présence au sein du CRRG, le SCF a offert les services suivants :

La récolte des oiseaux migrateurs considérés comme gibier

- Le CRRG est conscient que les oiseaux migrateurs sont gérés en vertu d'un ensemble de règles bien défini et il est conseillé à cet égard par le SCF, qui l'informe de tout changement susceptible d'avoir une incidence sur les activités des Gwich'in. Les Gwich'in ont été régulièrement consultés au sujet de l'évolution du règlement, notamment l'utilisation de grenaille non toxique et le projet de chasse printanière.

- Le SCF et le service de gestion du poisson et de la faune des États-Unis établissent des statistiques sur la récolte annuelle d'oiseaux migrateurs. Le CRRG n'a pas abordé la question de l'établissement d'un quota de prises minimal pour les oiseaux migrateurs; on s'attend toutefois à ce que l'étude sur les récoltes d'animaux sauvages fournisse des renseignements que le CRRG pourrait utiliser à cette fin.

La gestion des espèces migratrices

- Le SCF s'entretient avec le CRRG des questions pertinentes débattues par le groupe de travail responsable du Projet conjoint sur les oies de l'Arctique. Ce groupe est un organisme de coopération Canada–États-Unis chargé de coordonner la gestion et la recherche se rapportant aux oies dans les deux pays. Le groupe s'intéresse à la surpopulation d'oies des neiges dans l'Arctique, en particulier dans la région centrale de l'Arctique. Les Gwich'in récoltent l'oie des neiges dans la région ouest de l'Arctique, où le problème ne semble pas aussi sérieux.

- Grâce à sa participation aux travaux de différents comités du Conseil des voies migratoires, au Plan nord-américain de gestion de la sauvagine et à d'autres mesures internationales, le SCF collabore étroitement à la gestion des oiseaux migrateurs qui franchissent les frontières. Le CRRG est régulièrement informé des dossiers liés à ces activités internationales susceptibles d'intéresser les Gwich'in.

- Comme le SCF siège au CRRG, il a pu participer à la préparation des plans de gestion de la harde de caribous du lac Bluenose et du grizzli de la toundra, deux espèces qui se déplacent tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la région visée par le règlement. Le SCF fait aussi partie du Conseil de gestion de la harde de caribous de la Porcupine. Le Conseil a axé ses activités sur cette espèce faunique, qui se déplace entre le Canada et les États-Unis et qui est chassée par les Gwich'in dans les Territoires du Nord-Ouest et au Yukon.

La recherche sur la faune

- Le SCF a appuyé la troisième année d'enquêtes sur le terrain. Ces enquêtes sont menées dans le cadre d'une recherche entreprise par le CRRG pour étudier l'écologie de la reproduction du petit fuligule et de la macreuse, ce qui comprend le soutien offert à un étudiant en préparation d'une thèse. Le SCF a aussi participé à une recherche menée par un diplômé pour étudier l'incidence que l'exploration et la mise en valeur du pétrole ont sur le cygne siffleur. Une partie de ce travail est réalisée dans la région visée par le règlement.

La Loi sur les espèces en péril

- Signataire de la Convention sur la biodiversité et d'autres mesures de conservation internationales, le gouvernement du Canada est tenu de prendre des mesures qui garantissent la viabilité de toutes les espèces fauniques sur son territoire. C'est pourquoi il a eu recours au SCF pour préparer un projet de loi sur les espèces menacées. Toutefois, la mesure a expiré au feuilleton au moment de la dissolution du Parlement. Environnement Canada a présenté une nouvelle mesure législative sur les espèces en péril, qui a reçu la sanction royale en octobre 2002 et devrait être promulguée d'ici à juin 2003. Au cours de l'année, des ateliers parrainés par Environnement Canada ont été tenus à Edmonton et à Whitehorse dans le but de consulter le CRRG au sujet du rôle des institutions gouvernementales populaires dans la mise en œuvre de la *Loi sur les espèces en péril.*

Pêches et Océans Canada

Le MPO a fourni de l'information sur la gestion des activités de pêche en assistant aux réunions et aux séances de consultation du CRRG au sujet des lois et des politiques. Il a aussi financé le travail d'un technicien du CRRG spécialisé dans les activités de pêche et la préparation d'un calendrier de conservation et d'éducation consacré à l'étude sur les récoltes d'animaux sauvages.

Le MPO a continué de délivrer des permis de pêche commerciale; toutefois, il est question d'établir un nouveau régime de permis de pêche commerciale pour la région visée par le règlement avec les Gwich'in. Les conseils des ressources renouvelables ont été consultés et ont participé aux travaux de recherche exigés en vertu de l'Entente. On a procédé à l'embauche de quatre travailleurs communautaires, et les responsables du MPO ont assisté à quatre réunions. Les conseils des ressources renouvelables ont accepté d'aider le MPO à faire appliquer les règles sur la perte des poissons récoltés et sur les filets laissés sans surveillance.

Au cours du présent exercice, une activité digne de mention a été accomplie dans le domaine de la pêche; il s'agit du travail mené conjointement par le MPO et le CRRG pour assurer la surveillance et l'évaluation de la population de l'omble chevalier dans la rivière Rat.

De mai à octobre 2002, la Garde côtière canadienne a fourni des services de communication et de surveillance du trafic maritime dans le Grand Lac des Esclaves, le fleuve Mackenzie et les eaux de l'Arctique de l'Ouest dans la région visée par le règlement. Ces services garantissent la sauvegarde de la vie humaine en mer, la protection de l'environnement, un transport maritime sécuritaire et rapide grâce à un service mobile sûr permettant la communication radio dans les eaux arctiques canadiennes et sur la voie navigable Mackenzie-Athabasca.

En ce qui concerne l'administration des terres par la Garde côtière, un certain nombre d'emplacements dans la région visée par le règlement ont été réservés pour plus de dix ans. Les demandes de renouvellement de ces ententes (points de débarquement) étaient en instance à la fin de l'exercice.

L'Agence canadienne d'évaluation environnementale

L'Agence canadienne d'évaluation environnementale a continué de coopérer avec AINC en vue de préciser les liens qui existent entre la *Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie* et la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*.

L'Agence a continué de collaborer avec d'autres ministères fédéraux et les Premières nations pour établir les cadres d'évaluation environnementale et les processus de réglementation pouvant s'appliquer à d'éventuelles activités de mise en valeur dans les Territoires du Nord-Ouest. L'Agence s'est notamment investie dans la conception d'ententes devant permettre d'harmoniser les trois processus d'évaluation environnementale et elle a coordonné les processus de réglementation en vue de la construction possible d'un gazoduc dans la vallée du Mackenzie. Dans l'entente négociée en octobre 2002 par l'OEREVM et les Inuvialuit (représentés par le Conseil inuvialuit de gestion du gibier), on prévoit la création d'un processus unique d'examen en comité des projets de mise en valeur des ressources gazières, en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* et de la *Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie*. Ce processus sera déclenché lorsque l'OEREVM aura mené à bien son processus d'examen préalable et d'évaluation environnementale. En outre, les responsables de la réglementation ont négocié une entente préliminaire pour assortir les processus de réglementation et le processus d'évaluation environnementale harmonisé.

Affaires indiennes et du Nord Canada

Le bureau régional des Territoires du Nord-Ouest a continué de coordonner les services techniques fournis dans le cadre des évaluations environnementales menées par l'OEREVM. Le Ministère s'est également chargé de gérer, de façon continue, la contribution des ministères fédéraux compétents à mesure qu'ils mettaient en application les décisions de l'OEREVM relativement aux évaluations environnementales.

L'Office national de l'énergie

Selon le chapitre 23 de l'Entente, l'Office national de l'énergie est responsable de procéder à l'expropriation des terres visées par le règlement lorsque l'établissement d'une emprise pour l'aménagement d'un pipeline ou de lignes de transport d'électricité est jugé nécessaire et a reçu l'approbation de la population. Jusqu'à ce jour, l'Office national de l'énergie n'a pas eu à intervenir à ce chapitre.

Dans le cadre des travaux menés en vue de l'aménagement possible d'un gazoduc dans la vallée du Mackenzie, le personnel de l'Office national de l'énergie a participé aux discussions portant sur l'élaboration du *Plan de coopération – Évaluation des répercussions environnementales et examen réglementaire d'un projet de gazoduc dans les Territoires du Nord-Ouest*.

8.3 Le patrimoine

L'Agence Parcs Canada

L'Entente prévoit la participation active des Gwich'in aux activités de conservation et de gestion des ressources du patrimoine gwich'in, car la culture traditionnelle et l'histoire sont prioritaires pour les Gwich'in.

Le Gwich'in Social and Cultural Institute et l'Agence Parcs Canada ont organisé des ateliers à l'automne 2002 et en février 2003 pour mettre la dernière main à l'ébauche d'une déclaration d'intégrité commémorative concernant le lieu historique national Nagwichoonjik. La cérémonie de consécration a également été un sujet de discussion, et on a offert au Conseil des Gwichya Gwich'in la possibilité de construire le socle servant à soutenir la plaque. Le Gwich'in Social and Cultural Institute, le Conseil des Gwichya Gwich'in et l'Agence Parcs Canada ont commencé à planifier la cérémonie de dévoilement, qui se tiendra à Tsiigehtchic en juillet 2003.

Une réunion de consultation communautaire a eu lieu en novembre 2002 pour lancer la discussion sur la possibilité d'établir le lieu historique national des Gwich'in Tetlit. Une réunion de suivi s'est déroulée en février 2003 afin de discuter des caractéristiques du lieu et de réunir suffisamment d'information pour pouvoir soumettre une demande et un rapport de présentation à la Commission des lieux et monuments historiques du Canada.

L'Agence Parcs Canada a collaboré avec le CTG, les bandes de la région et le Gwich'in Social and Cultural Institute à la réalisation d'activités sur le patrimoine, y compris des consultations au sujet de la politique et des dispositions législatives qui pourraient avoir une incidence sur les intérêts des Gwich'in.

Le financement versé par l'Agence Parcs Canada pour la prestation de biens et de services gwich'in s'est élevé à 56 431 $ en 2002-2003. En outre, une somme de 1 000 $ a été accordée au CRRG pour contribuer à une expédition jeunesse organisée dans la région de la rivière Arctic Red.

8.4 La gestion des terres et des eaux

Affaires indiennes et du Nord Canada

Les ressources en sable et en gravier

Le bureau régional d'AINC dans les Territoires du Nord-Ouest a préparé des rapports trimestriels sur les redevances découlant de l'exploitation des carrières dans la vallée du Mackenzie. Ces redevances s'élevaient à 50 590,50 $.

L'utilisation des terres et des eaux

En collaboration avec l'Office gwich'in des terres et des eaux, le bureau de district du Mackenzie Nord a continué de faire des recommandations au sujet des modalités applicables aux demandes d'utilisation des terres et des eaux. Le bureau a également offert à l'Office gwich'in des terres et des eaux des services d'inspection sur une base permanente pour assurer le respect des conditions liées aux autorisations accordées.

Le régime de redevances issues de l'exploitation des ressources

On a entrepris l'examen du *Règlement sur l'exploitation minière au Canada*, qui comprend notamment des consultations auprès du CTG.

Le Programme de surveillance des effets cumulatifs

Le bureau régional d'AINC dans les Territoires du Nord-Ouest joue un rôle prépondérant dans la conception du Programme de surveillance des effets cumulatifs et il coordonne les activités du groupe de travail chargé de ce programme.

Ressources naturelles Canada

Ressources naturelles Canada a effectué tous les levés officiels, comme l'exige l'Entente. Les plans d'arpentage ont été inscrits au Registre d'arpentage des terres publiques du Canada ou au Bureau des titres de biens-fonds, selon le cas. On est sur le point de terminer l'examen définitif du dernier plan, qui sera ensuite soumis au processus de ratification et d'enregistrement. Toutes les parcelles de terres ont été arpentées.

Les Gwich'in Tetlit

Toutes les parcelles de terres des Gwich'in Tetlit ont été arpentées, y compris les terres frontières des zones exclues. On a procédé au levé de 11 blocs ruraux et de 12 parcelles réservées à des lieux particuliers, et tous les plans ont été enregistrés.

Les Gwich'in

Toutes les parcelles de terres des Gwich'in ont été arpentées : on dénombre 24 terres municipales, 31 parcelles réservées à des lieux particuliers et 35 zones exclues. On a également arpenté certaines parties des terres frontières et les terres à l'intersection des cours d'eau.

8.5 La fiscalité

L'Agence des douanes et du revenu du Canada

Aux termes de l'Entente, l'Agence des douanes et du revenu du Canada est responsable de la diffusion de renseignements généraux sur les conséquences fiscales auxquelles s'exposent les sociétés de gestion des indemnités et s'occupe de préparer un document d'information à ce sujet. Une version préliminaire de ce document a été rédigée et a été remise au CTG en 2000. Ce dernier n'a pas encore donné suite à ce rapport.

Au cours de l'exercice, l'Agence a reçu quelques demandes de renseignements se rapportant aux ententes sur les revendications territoriales des Gwich'in, des résidants du Sahtu et des Inuvialuit, surtout en ce qui concerne le fonctionnement des sociétés de gestion des indemnités.

8.6 La coordination fédérale des activités de mise en œuvre

Affaires indiennes et du Nord Canada

La Direction générale de la mise en œuvre d'AINC coordonne les activités menées dans l'intention de permettre au gouvernement fédéral de s'acquitter de ses responsabilités et de ses obligations en vertu de l'Entente. En 2002-2003, la Direction générale a continué de participer aux travaux du Comité de mise en œuvre et de consulter le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et le CTG pour s'assurer du respect des obligations du gouvernement du Canada prévues dans l'Entente. Elle a également continué de fournir des services de secrétariat au Comité de mise en œuvre et a coordonné ses trois réunions, en avril, en août et en décembre 2002.

La Direction générale de la mise en œuvre assure la liaison avec les ministères et les organismes fédéraux relativement aux activités de mise en œuvre et elle intervient, au besoin. Elle produit un rapport d'étape sur le processus général de mise en œuvre dans le Système des obligations liées aux revendications territoriales.

En plus de consulter les institutions gouvernementales populaires, le CTG et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest pour déterminer leurs besoins financiers d'ici à la fin de l'année, la Direction générale a géré en 2002-2003 des ententes de paiement de transfert souples conclues avec ces organismes.

La Direction générale a également contribué au traitement des nominations ministérielles au sein des diverses institutions gouvernementales populaires créées en vertu de l'Entente. Au cours de l'exercice, de nouveaux membres ont été nommés au Conseil d'arbitrage, à l'OGAT, à l'OEREVM et à l'Office gwich'in des terres et des eaux.

La Direction générale s'est occupée de recruter un entrepreneur chargé de l'élaboration d'un cadre d'évaluation des programmes fédéraux de développement économique dans la mesure où ces programmes respectent les objectifs inscrits dans les ententes définitives conclues avec les Gwich'in et les résidants du Sahtu (voir la section 3 du présent rapport).

Le 17 mai 2002, le gouvernement du Canada, le CTG et le Sahtu Secretariat Inc. ont conclu une entente à l'amiable concernant les redevances à verser conformément aux ententes avec les Gwich'in et les résidants du Sahtu. Dans le cadre de ce règlement, un paiement compensatoire a été effectué au profit du CTG et du Sahtu Secretariat Inc. le 14 juin 2002. En outre, les parties ont convenu de clarifier la définition des redevances dans les deux ententes. Ces modifications ont été approuvées par le gouverneur en conseil le 6 février 2003.

La Direction générale a représenté le gouvernement du Canada aux négociations sur le renouvellement du Plan de mise en œuvre des Gwich'in. Les parties ont assisté à plusieurs réunions en 2002-2003.

La Direction générale a coordonné la préparation du rapport annuel de 2001-2002.

8.7 Les autres activités de mise en œuvre

Affaires indiennes et du Nord Canada

La Stratégie sur les zones protégées

Les membres du comité consultatif chargé de la mise en œuvre de la Stratégie sur les zones protégées dans les Territoires du Nord-Ouest se sont réunis à deux reprises au cours de l'année, c'est-à-dire à Fort Smith en juin 2002 et à Inuvik en octobre 2002. Le comité est formé de représentants de chaque organisation autochtone régionale, notamment le CTG, le secteur privé, les organisations non gouvernementales chargées de la protection de l'environnement ainsi que les gouvernements du Canada et des Territoires du Nord-Ouest. Le CTG a continué de participer aux travaux du comité tout en précisant qu'il n'autorisera aucune mesure d'application de la Stratégie tant que le plan d'aménagement du territoire gwich'in ne sera pas approuvé. De concert avec le MRFDE, AINC a continué d'appuyer le secrétariat responsable de la Stratégie sur les zones protégées.

Les paiements prévus par les traités

Le bureau régional d'AINC dans les Territoires du Nord-Ouest a rencontré chacune des quatre collectivités gwich'in et a effectué les paiements annuels prévus par les traités de la manière suivante : le 16 avril 2002, la bande des Gwichya Gwich'in à Tsiigehtchic; le 16 avril 2002, la bande des Gwich'in Tetlit à Fort McPherson; le 15 avril 2002, la bande d'Aklavik; le 17 avril 2002, la bande autochtone d'Inuvik.

Le transfert des responsabilités

En vertu de l'article 5.1.12 de l'Entente, le gouvernement doit donner au CTG la possibilité de participer à toute conférence constitutionnelle ou processus similaire visant la réforme de la constitution des Territoires du Nord-Ouest. Le transfert au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest des responsabilités de gestion des terres et des ressources autrefois assumées par le gouvernement du Canada entraînera la modification de la *Loi sur les Territoires du Nord-Ouest.*

Le 22 mai 2001, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, le premier ministre des Territoires du Nord-Ouest et les représentants des organisations autochtones des Territoires du Nord-Ouest, connues collectivement sous le nom de Sommet autochtone (groupe dont le CTG fait partie), ont signé un protocole d'entente dans lequel ils conviennent de collaborer à l'établissement d'un processus officiel afin de négocier le transfert des responsabilités fédérales liées à la gestion des terres et des eaux dans les Territoires du Nord-Ouest.

Les discussions relatives à une entente-cadre ont débuté à l'automne 2002, après qu'a été annoncée la nomination des négociateurs en chef du Sommet autochtone et des gouvernements territorial et fédéral. Le CTG a participé aux discussions avec d'autres membres du Sommet autochtone. Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et AINC ont financé la participation des membres du Sommet autochtone.

ANNEXE I

Membres des organismes de mise en œuvre
(en date du 31 mars 2003)

Conseil d'arbitrage

James Ross
Grace Blake
Willard Hagen
Richard M. Hill
Katherine Peterson, conseillère de la reine
James Posynick
Peter Ross

Office gwich'in d'aménagement territorial

Bob Simpson, président
Fanny Greenland
Karen LeGresley Hamre
Ian McLeod
Charlie Snowshoe

Office gwich'in des terres et des eaux

Willard Hagen, président
George E. John
Gerald Kisoun

Conseil des ressources renouvelables gwich'in

Robert Charlie, président
Robert Alexie père
Joe Benoit
Chef James Firth
Elizabeth Hansen
Paul Latour
Roger Peete

Membres suppléants

Robert Elais
Victoria Johnson
John S. Nagy
Melba Mitchell
Robert Moshenko

Office d'examen des répercussions environnementales de la vallée du Mackenzie

Todd Burlingame, président
Dan Bayha
Frank Pope
Bertha Rabesca
Charlie Snowshoe
John Stevenson
Gordon Wray

Annexe II

Carte de la région visée par le règlement avec les Gwich'in

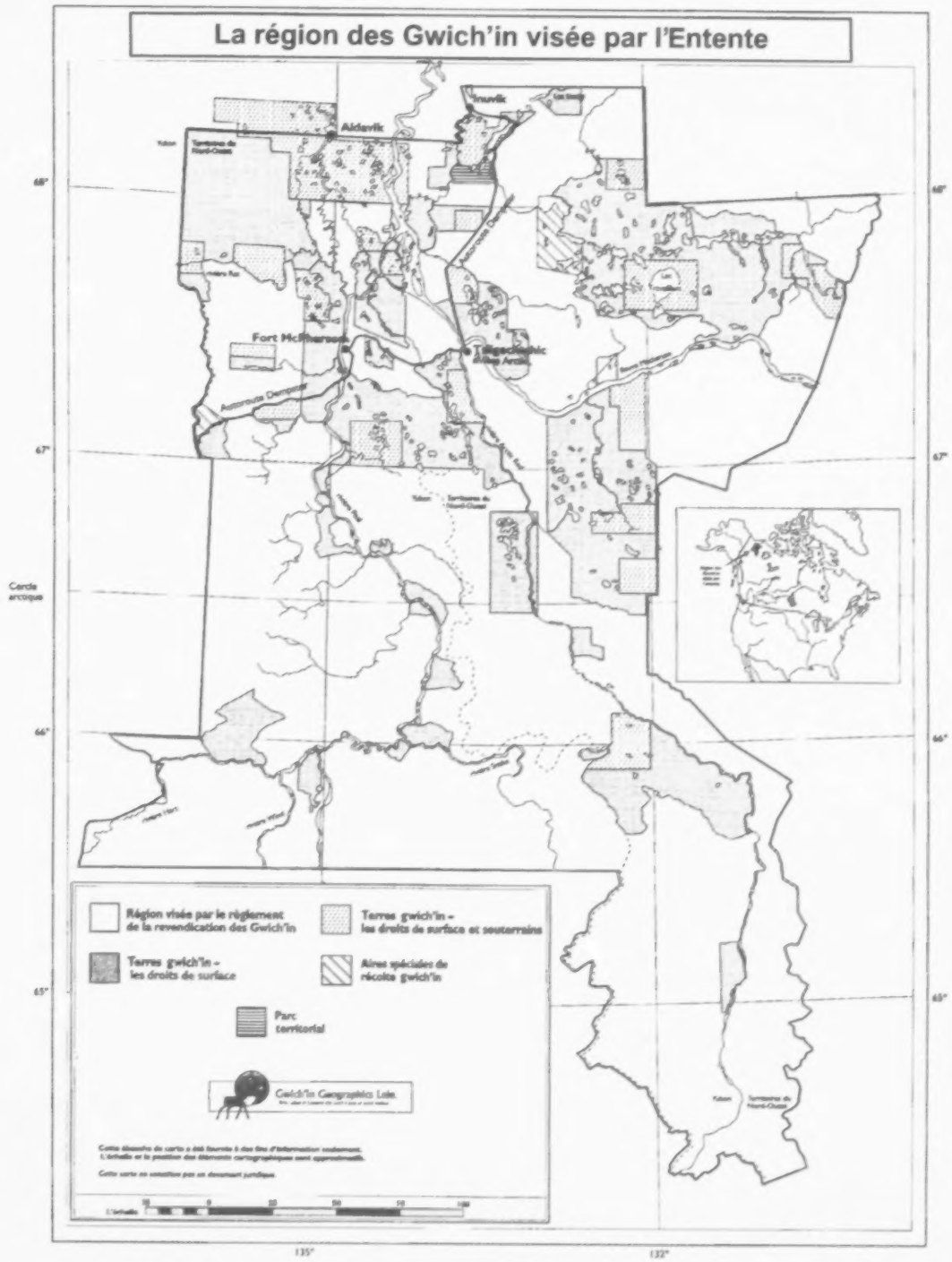

Nota : La carte de la région visée par le règlement peut être téléchargée à l'adresse *www.gwichin.nt.ca*.

ANNEXE III

Calendrier des paiements de transfert, de 1992 à 2002

Le gouvernement du Canada effectue un transfert de capital au CTG chaque date d'anniversaire de la signature de l'Entente, conformément au calendrier des paiements présenté au chapitre 8 de l'Entente (annexe 1). Le CTG recevra son dernier paiement de transfert lors du 15e anniversaire de l'Entente.

Date	Somme versée au CTG*
Le 22 avril 1992	2 000 000 $
Le 23 décembre 1992	7 426 766 $
Le 22 avril 1993	4 180 680 $
Le 22 avril 1994	6 271 020 $
Le 22 avril 1995	7 455 068 $
Le 22 avril 1996	9 318 835 $
Le 22 avril 1997	9 318 835 $
Le 22 avril 1998	9 318 835 $
Le 22 avril 1999	9 318 835 $
Le 22 avril 2000	9 318 835 $
Le 22 avril 2001	9 318 835 $
Le 22 avril 2002	9 318 835 $
Total	**92 565 379 $**

* *Les montants excluent le remboursement des prêts consentis pour les négociations.*

ANNEXE IV

Paiements pour les activités de mise en œuvre, de 1992-1993 à 2002-2003

Pour permettre au CTG, au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et aux institutions gouvernementales populaires créées en vertu de l'Entente de s'acquitter de leurs obligations énoncées dans l'Entente, dans le Plan de mise en œuvre et dans les lois connexes, le gouvernement du Canada accorde chaque année à ces organismes des fonds devant servir à financer les activités de mise en œuvre. Le financement annuel accordé à ces institutions est précisé dans le Plan de mise en œuvre.

Exercice financier	Somme versée
1992-1993	559 151 $
1993-1994	1 070 634 $
Fonds pour les recherches sur la faune	2 030 000 $
1994-1995	1 833 735 $
1995-1996	1 886 760 $
1996-1997	2 987 444 $
1997-1998	3 174 342 $
1998-1999	3 197 097 $
1999-2000	3 310 619 $
2000-2001	3 501 345 $
2001-2002	4 050 396 $ *
2002-2003	5 119 517 $ **
Total	**32 721 040 $**

* Dans le rapport annuel de 2001-2002, le montant versé en 2001-2002 pour les activités de mise en œuvre est incorrect. Le montant présenté ici est le montant corrigé.

** Ce montant comprend les 788 000 $ qu'AINC a versés à l'OEREVM pour lui permettre de répondre à l'augmentation des demandes dans le secteur pétrolier en 2002-2003.

ANNEXE V

Redevances découlant de l'exploitation des ressources, de 1992 à 2002

Les redevances du gouvernement du Canada découlant de l'exploitation des ressources sont remises chaque trimestre, conformément au chapitre 9 de l'Entente.

Exercice financier	Somme versée au CTG
1992	198 183 $ *
1993	353 291 $ *
1994	197 009 $
1995	204 345 $
1996	267 719 $ *
1997	244 261 $
1998	211 264 $
1999	231 949 $ *
2000	343 224 $
2001	499 505 $ *
2002	664 127 $
Total	3 414 877 $

* Le rapport annuel de 2001-2002 comportait des erreurs dans les sommes versées au CTG. Les montants publiés ici sont les montants corrigés.

ANNEXE VI

Taxes foncières payées sur les biens des Gwich'in, de 1994 à 2002

Conformément au chapitre 22 de l'Entente, le gouvernement du Canada convient de verser au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest les taxes foncières payées sur les biens des Gwich'in se trouvant sur les terres municipales. Les versements seront effectués pendant 15 ans, à partir du 22 décembre 1992. On trouvera au chapitre 22 de l'Entente des précisions sur ces terres municipales.

Exercice financier	Somme versée
1994	4 306 $
1995	4 348 $
1996	4 571 $
1997	4 571 $
1998	4 752 $
1999	4 734 $
2000	6 411 $
2001	6 411 $
2002	6 334 $
Total	**46 438 $**

ANNEXE VII

Adresses de sites Web

Conseil tribal des Gwich'in
www.gwichin.nt.ca

Office gwich'in des terres et des eaux
www.glwb.com

Conseil des ressources renouvelables gwich'in
www.grrb.nt.ca

Office gwich'in d'aménagement territorial
www.gwichinplanning.nt.ca

Office d'examen des répercussions environnementales de la vallée du Mackenzie
www.mveirb.nt.ca

Direction générale de la mise en œuvre d'Affaires indiennes et du Nord Canada
www.ainc-inac.gc.ca/ps/clm/impb_f.html

Affaires indiennes et du Nord Canada
(liens vers les sites Web des secteurs et des bureaux régionaux)
www.ainc-inac.gc.ca

Ministère des Affaires autochtones des Territoires du Nord-Ouest
www.maa.gov.nt.ca

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest
(liens vers les sites Web de tous les ministères de ce gouvernement)
www.gov.nt.ca